

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires

Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville - Opération de Revitalisation du Territoire de Castres-Mazamet



Avenant de projet 2023-2026



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE CASTRES-MAZAMET

ENTRE

- La Commune de CASTRES représentée par son maire, Pascal BUGIS ;
- La Commune de MAZAMET représentée par son maire, Olivier FABRE ;
- La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet représentée par son président, Pascal BUGIS.

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

L'Etat représenté par le Préfet du département du Tarn,

La Banque des Territoires représentée par son Directeur territorial,

Le groupe Action Logement représenté par le Directeur Régional Occitanie,

L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par le Préfet du département du Tarn,

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine représentée par le Préfet du département du Tarn,

Le Conseil régional Occitanie, représentée par sa Présidente,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

AINSI QUE

L'Office public de l'habitat de Castres-Mazamet, représenté par sa Directrice,

L'Etablissement Public Foncier Local, représenté par son Directeur,

ci-après, les Autres **Partenaires locaux**.

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour les villes de CASTRES et de MAZAMET, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la **Ville de CASTRES**, de la **Ville de MAZAMET** et de la **Communauté d'agglomération de CASTRES-MAZAMET** à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires – à accompagner et

soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. **L'ANAH** mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

La Banque des Territoires, partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes

L'avenant couvre la période du 31 décembre 2023 au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de CASTRES et la ville de MAZAMET s'engagent à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par les villes.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de chaque collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact des directeurs de projet :

- Igor LEFEVRE, Directeur du service Vie Urbaine, Ville de Castres,
i.lefevre@ville-castres.fr
- Jérémie LEMOINE, Directeur des services techniques, Ville de Mazamet,
jeremie.lemoine@ville-mazamet.com

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de CASTRES et la ville de MAZAMET s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de CASTRES et la ville de MAZAMET réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour a minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article sont identiques aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

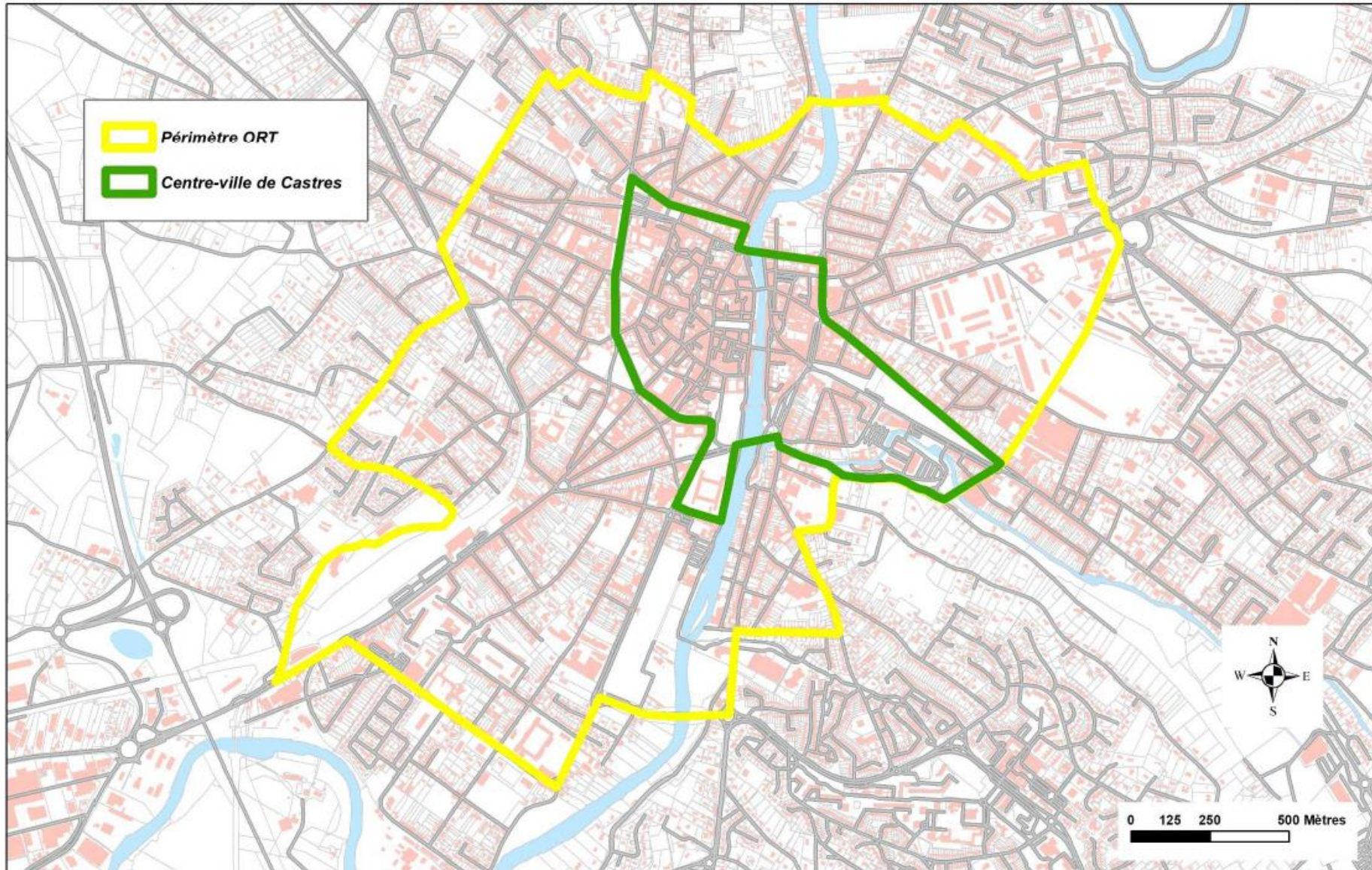
4.1.1. Liste des secteurs d'intervention de CASTRES :

i. Centre-ville

Périmètre d'intervention ORT - CASTRES



Communauté d'Agglomération Castres Mazamet
Système d'Information Géographique
Ref. VTD022101b - Le 17 février 2021



Le périmètre retenu pour la phase 1 du programme et qui sera repris en phase 2 se justifie sur plusieurs axes : géographiques, paysagers, patrimoniaux, ainsi que par des urbanités spécifiques.

Les tracés de la rivière Agout et de celle de la Durenque inscrivent la Ville de Castres dans une topographie particulière marquée par les méandres et les confluences de ces cours d'eau. L'histoire a inscrit le développement de la ville de Castres au cœur de cette confluence, formant au cours du temps l'architecture urbaine caractéristique de Castres : la ville médiévale, le développement des espaces et faubourgs paysagers du 19^{ème} siècle et une partie en cours de renouvellement au 20^{ème} et 21^{ème} siècles, suite à l'essor, puis au déclin des activités industrielles de traitement du tissu et de la laine. Les rivières ont influencé la ville, en articulant au fil du temps le développement du commerce et de l'artisanat et du tourisme.

Forte de cette organisation, la ville présente aujourd'hui des urbanités très privilégiées pour y vivre : l'accessibilité piétonne au centre-ville d'une entrée de ville à l'autre se réalise en 20 minutes au maximum. Cela permet une organisation des services et des commerces directement en cœur de ville. Au vu des possibilités existantes dans la requalification des espaces, mais aussi de rénovation des bâtiments existants, le périmètre choisi est apparu comme idéal pour favoriser la revalorisation de ce territoire.

ii. Quartier de gare

Le quartier Gare a été intégré à la zone ORT dès la première phase du programme Action Cœur de Ville. Le pôle multimodal, qui a fait partie des actions financées, est une porte d'entrée du centre-ville par le quartier de Laden Petit Train qui bénéficie d'une opération de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention ANRU. Ce projet de restructuration du Quartier du Petit-train doit permettre à terme de fabriquer une polarité pour l'ouest de la commune et du territoire de la Communauté d'agglomération, avec la liaison autoroutière vers Toulouse en cours de réalisation.

4.1.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention de CASTRES

Le périmètre des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3.

4.2.1. Liste des secteurs d'intervention de MAZAMET :

i. Centre-ville

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

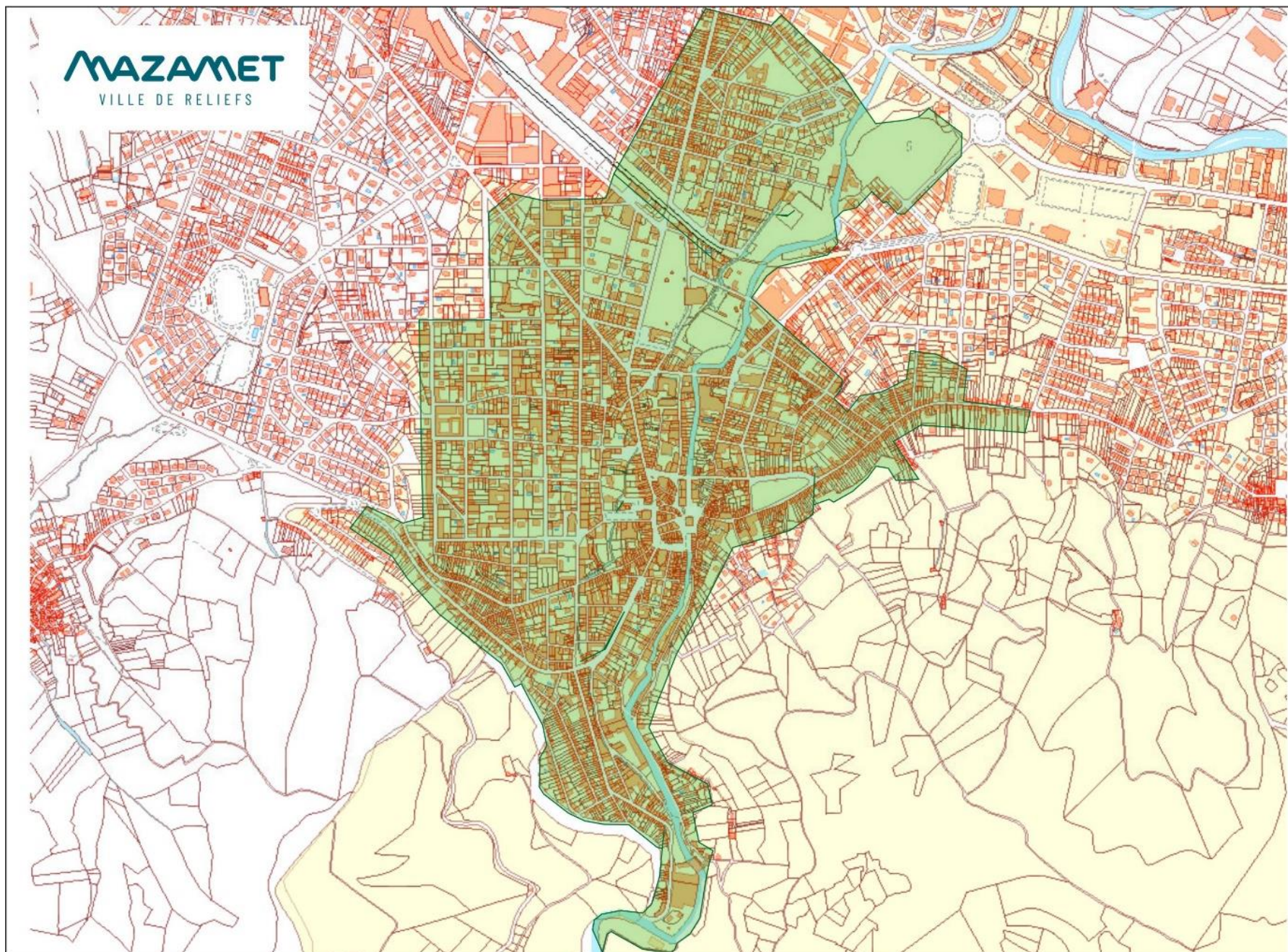
Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE



MAZAMET
VILLE DE RELIEFS



Le périmètre de l'opération de revitalisation territoriale reste maintenu de l'héritage de la phase 1. Ce périmètre, concentrant les quartiers centraux et les plus péri-centraux représentant un enjeu d'attractivité commerciale et de services reste d'actualité.

Il permet de réunir le centre ancien de la ville de Mazamet et les quartiers péri-centraux s'étant développés pendant la période industrielle les faubourgs médiévaux, les quartiers résidentiels à l'ouest et depuis le début du XX^e siècle, le quartier des Bausses en complément de l'avenue Foch. Il s'agit des polarités principales articulant les fonctions du cœur de ville de Mazamet.

Le périmètre ORT s'appuie sur l'ensemble des éléments repérés par les études préalables à la création du Site Patrimonial Remarquable et reprend le périmètre de cette servitude d'utilité publique pour la partie sud du territoire. La ville a souhaité voir intégré au périmètre ORT l'avenue FOCH dans son ensemble pour l'entrée de ville Nord traditionnelle qu'elle constitue ainsi que le quartier gare pour sa partie Mazamétaine.

L'Arnette, cours d'eau emblématique de la ville de Mazamet, traversant le territoire aggloméré dans un axe nord-sud fait ainsi partie intégrante du programme Action Cœur de Ville. La ville de Mazamet a ainsi pu déployer son projet de revitalisation autour de l'Arnette, dans la requalification des espaces publics qui la jalonnent. L'objectif poursuivi consiste en la création d'une coulée verte, constitutive d'une trame verte et bleue en cœur d'agglomération urbaine renforcée par une liaison douce en site propre.

Les objectifs poursuivis en matière d'amélioration de l'habitat permettent d'être couvert considérant que le périmètre d'ORT concentre l'habitat ancien de la commune, bâti avant 1949.

ii. Quartier de gare

Le quartier Gare, pour la ville de Mazamet, est intégré au Périmètre de l'ORT depuis les débuts du programme Action Cœur de Ville. En effet, support de la création d'un pôle multimodal, la ville reconnaît les enjeux découlant d'une stratégie à bâtir autour de ce quartier. Un historique important existe avec la conduite d'un appel à projet réalisé en 2015 conjointement avec la ville d'Aussillon. Le périmètre de l'ORT gagnerait à pouvoir être étendu, concernant la thématique Gare et renouvellement urbain, au secteur gare de la ville d'Aussillon, qui n'est malheureusement pas inscrite dans le programme Action Cœur de Ville. En effet, le développement historique de la ville de Mazamet et son contexte géographique contraint a conduit l'urbanisation à déployer la tâche urbaine sur les territoires des communes limitrophes, mais qui participent du même fonctionnement urbain.

iii. Secteurs situés en entrée de ville

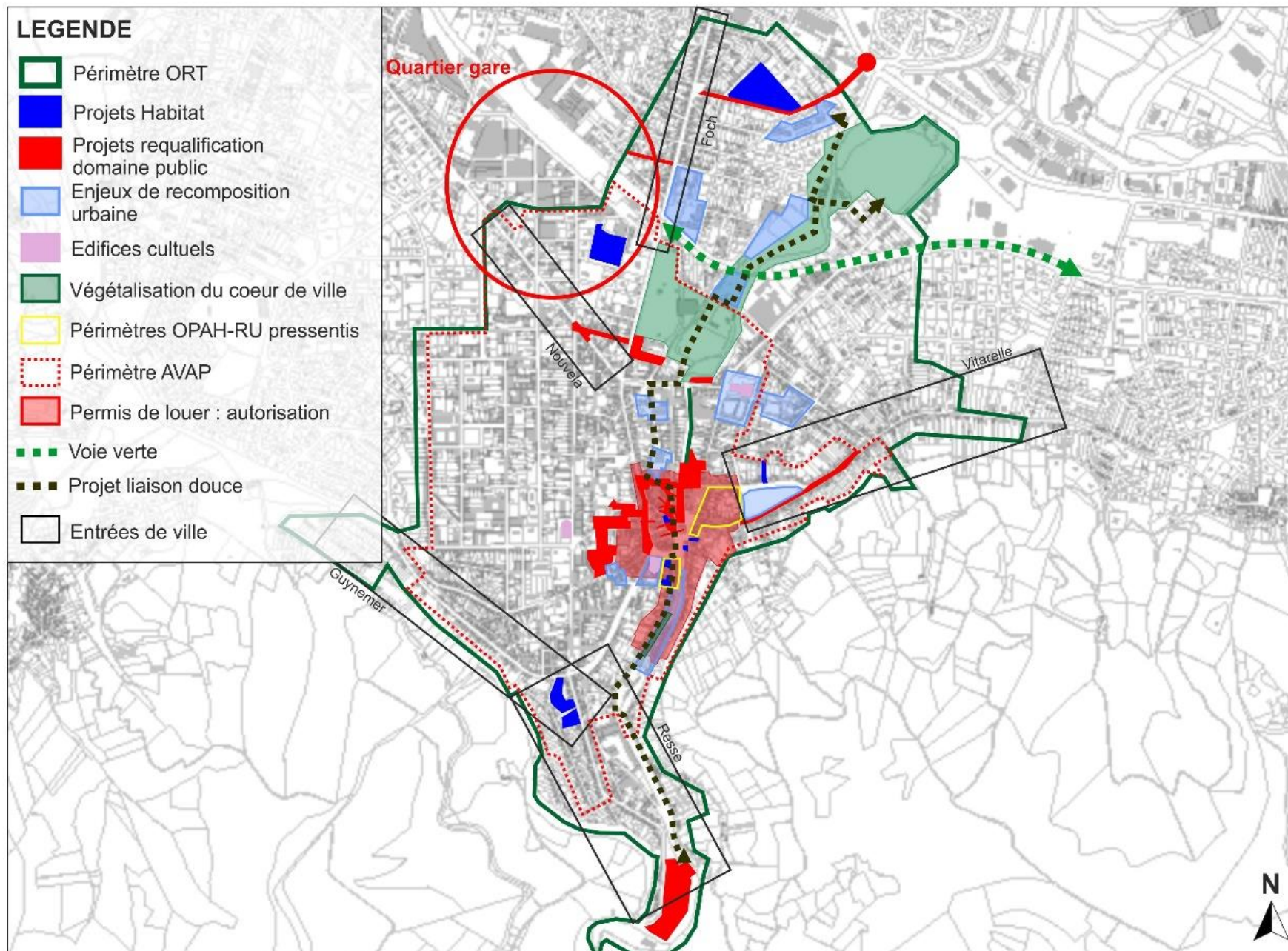
La ville de Mazamet maintient son choix de traiter les entrées de ville historiques que sont :

- La rue du Nouvela pour l'entrée principale d'agglomération ouest, permettant l'accès depuis Labruguière et Castres par la traversée d'Aussillon ;
- L'avenue Foch pour l'entrée nord qui connecte l'agglomération urbaine à la route départementale 612 reliant Castres à Béziers et constituant un des axes les plus fréquentés de l'agglomération mazamétaine ;
- La rue de la Vitarelle, également une route départementale (n° 53), constituant l'entrée est de la commune ; Cet axe de circulation, hors des proportions des axes départementaux structurants, est l'axe historique desservant le piémont nord du massif de la Montagne Noire ;
- La rue de la Resse, pour sa partie la plus proche du centre-ville, constituant l'entrée sud de la ville depuis l'Aude et Pradelles Cabardès. Cet axe accueille des fonctions de centralité dans le périmètre retenu ;
- Enfin, l'avenue Georges Guynemer, également route départementale, constitue une entrée de ville sud-est permettant de relier le territoire de l'agglomération Mazamétaine à Carcassonne.

4.2.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention de MAZAMET

Les secteurs d'étude et de projet sont recensés sur la cartographie suivante :

PROJETS COEUR DE VILLE



Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de CASTRES, la ville de MAZAMET et la Communauté d'agglomération de CASTRES-MAZAMET.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà des communes signataires et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local puis en comité régional des financeurs ACV.

Les financements et interventions mis en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1 Plan d'action global de CASTRES :

Le plan est détaillé dans un tableau synthétique ci-après reprenant les actions qui sont envisagées selon chaque axe du programme.

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
1.Habitat	Engagement d'une OPAH - RU	1.1	Après le lancement d'une étude pré-opérationnelle en 2022-23 qui a permis d'identifier les secteurs et bâtis nécessitant une intervention, l'opération aura pour but de mettre en place des actions ciblées pour la démolition ou la rénovation de bâtiments, afin de lutter contre l'insalubrité, rénover les immeubles et logements, pour remettre sur le marché des biens à la location ou en accession à la propriété qui répondent aux besoins en centre-ville et aux nouvelles normes énergétiques.	CACM	2024-2030	Entre 2 et 3 millions d'Euros pour les opérations. 40 000 € annuels pour le recrutement d'un chargé de projet hors aide de l'Anah (25%), Banque des Territoires si contractuel et primes d'ingénierie par projet porté.	Anah Banque des Territoires
1.Habitat	Faciliter et accompagner la transformation des rez-de-chaussée commerciaux vétustes ou non conformes	1.2	Réflexion- Action sur la création d'ajouts résidentiels dans les rez-de-chaussée commerciaux qui n'ont plus de vocation commerciale, soit par vétusté trop importante, non-conformité trop importante par rapport à la réglementation ERP ou par inadaptation aux nouveaux usages urbains.	Ville de Castres	2024-2026	En attente des retours de l'expérimentation nationale réalisée par l'ANAH	CAUE ABF SOLIHA ANAH FEDER
1.Habitat	Réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique des locaux vacants appartenant à la Ville de Castres	1.3	Mise en place d'un SDIE et de la GMAO pour : <ul style="list-style-type: none"> formaliser un inventaire ; définir et caractériser le patrimoine ; fédérer et coordonner les acteurs de la gestion patrimoniale ; mettre en place une compilation en continu des coûts de maintenance et d'exploitation des bâtiments. Cela aura pour but d'optimiser les pratiques de gestion et aider à la décision sur le choix de garder, rénover, céder, vendre ou réaffecter un bien municipal.	Ville de Castres	2023-2030		ADEME ANAH Banque des Territoires Région Occitanie
1.Habitat	Traitement de l'habitat indigne	1.4	Améliorer la qualité des logements en mobilisant l'ensemble des outils disponibles (permis de louer, permis de diviser, DAP, droit de préemption urbain commercial).	Ville de Castres CACM	2023-2026		Caf du Tarn SOLIHA ADIL81 PDLHI
1.Habitat	Convention immobilière Action Logement	1.5	Concentrer les efforts en zone ORT pour la rénovation d'immeubles et leur remise sur le marché locatif dans des conditions optimales pour l'accueil des familles et revaloriser le foncier en centre-ville.	Action Logement	2023-2026	Coût par immeuble à détailler au fur et à mesure. Sur la phase 1, Action logement a accompagné 7 logements pour 499 960 €	Ville de Castres Opérateurs privés

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
2.Commerce	Subvention à l'installation et à la reprise de commerce en cœur de Ville	2.1	Aider les porteurs de projets à installer leurs activités, en finançant une partie des travaux d'équipement ou de mise aux normes de leur local.	Ville de Castres	2023-2026	30 000 euros annuels Subvention plafonnée à 3 000 euros par projet.	
2.Commerce	Création d'une boutique valorisant les entrepreneurs locaux	2.2	A l'occasion de la rénovation du Musée Goya et de l'arrêt d'activité d'un commerce placé stratégiquement entre le Musée et l'Office du Tourisme, profiter de cette vacance pour occuper ce lieu et le mettre à disposition des entrepreneurs locaux (Textile, Prêt-à-porter, Décoration, conserverie et épicerie, etc...).	Ville de Castres + Structuration à définir pour les partenaires locaux (association, GIE, scop...)	2023-2025	Non budgétisé à ce stade	Chambres consulaires Région Occitanie Tissu entrepreneurial local
2.Commerce	Développement de la plateforme CastreShopping	2.3	La mise en place de la Marketplace sur la première phase d'ACV a permis de développer une culture numérique chez les commerçants du centre-ville. Avec un chiffre d'affaire mensuel de 30 000 euros, l'opération est un succès. Il est nécessaire cependant de travailler à l'optimisation de l'outil pour qu'il soit encore plus en phase avec les besoins des opérateurs locaux.	Ville de Castres	2023-2026	100 000 € sur la période	
2.Commerce	Assistance à la création et à la reprise de commerce en centre-ville	2.4	Les normes de sécurité et d'accessibilité pour les commerces et établissements recevant du public restant difficiles d'accès pour les non-spécialistes, la structuration du guichet ERP avec l'agent en charge de l'instruction des dossiers et le manager de centre-ville, permet d'accueillir et de conseiller les porteurs de projets dans leurs choix d'aménagements de cellules commerciales, afin de répondre aux contraintes posées par la réglementation et faciliter l'instruction de leurs dossiers par la commission départementale de sécurité.	Ville de Castres	2023-2026	internalisé	SDIS 81 DDT 81
2.Commerce	Analyse de flux en temps réel	2.5	Utiliser le réseau de vidéo protection existant en entrée de ville et en centre-ville pour évaluer, en temps réel ou échelonné, les flux et la fréquentation sur les zones stratégiques, en mettant en place une couche spécifique sur le logiciel de supervision urbaine.	Ville de Castres	2024-2026	45 000 €	Citeos

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Aménagement des rues du parcours commercial	3.1	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence différentes entités du centre-ville - Conforter et faciliter les fonctions commerciales, en continuant à travailler les espaces publics pour améliorer leurs fonctionnalités et comforts d'usages - Réhabiliter, mettre en valeur et si besoin faire évoluer la vocation programmatique du patrimoine bâti emblématique (ex : Pont Villegoudou) - Conforter et sécuriser les mobilités, convivialités et trajets d'animation (pacification de la circulation) - Finaliser une liaison qualitative entre des places ayant bénéficié d'un important traitement qualitatif. 	Ville de Castres	2024-2026	Non budgétisé à ce stade	CACM Etat
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Continuation du plan vélo et mise en place d'équipements relais (locker et point réparation) sur les points stratégiques	3.2	<p>Afin de développer réellement l'usage du vélo comme moyen de déplacement, l'objectif à atteindre est la constitution d'un réseau continu couvrant l'ensemble du territoire, en développant une notion de continuité cyclable.</p> <p>Les aménagements doivent rendre la conduite de vélo sûre, efficace et permettre un partage des espaces de circulation équilibré avec les autres modes de déplacement.</p> <p>Dynamique à suivre dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables de la Communauté d'agglomération existant.</p>	CACM	2023-2026		Ville de Castres
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Refonte de la signalétique urbaine patrimoniale Et jalonnement dynamique des parkings en ouvrage	3.3	Afin d'accroître l'attractivité du centre-ville et dans le cadre de la réorganisation des circulations et du stationnement, la Ville de Castres travaille à la mise en place d'un système cohérent de signalétique commerciale, patrimoniale et de jalonnement dynamique pour signaler les places disponibles dans ses parkings, qu'ils soient municipaux ou sous délégation.	Ville de Castres	2023-2026	300 000 €	CACM
Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels

4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Aménagement des berges Vittoz- Empare	4.1	Après la démolition de la résidence du 28 rue Empare, la Ville réfléchit à l'aménagement du terre-plein pour donner un point de vue sur la rivière Agout et l'espace monumental de l'évêché, ainsi que de faire un point d'accès piétonnier et mobilité douce entre le quartier de Lameilhé et le centre-ville, via le Chemin de Fitelle.	Ville de Castres	2024- 2026	Non budgétisé à ce jour	CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Destruction et réaménagement de la friche SNCF de la Rotonde	4.2	Après la démolition du bâtiment de la Rotonde présentant un risque important de sécurité publique, la Ville souhaite développer une réflexion-action sur l'utilisation d'une telle surface de terrain disponible concernant des solutions de logement à proximité du centre-ville et/ou d'accompagnement d'activités artisanales sur ce site à proximité des voies de communication importantes de l'agglomération.	Ville de Castres	2024- 2026		CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Friche de la Faïencerie	4.3	La friche de la Faïencerie en plein centre-ville, dans le quartier de l'Albinque présente des signes de vétusté importants, alors qu'elle est occupée par des artisans et brocanteurs locaux qui en ont fait un lieu de stockage. L'idée générale du projet est de garder cette vocation artisanale en réfléchissant au réaménagement de ce site pour y accueillir de telles activités dans de meilleures conditions et les porter à connaissance de la population locale et des touristes.	Ville de Castres	2023- 20230	Non budgétisé à ce jour	CACM Région Occitanie FEDER CMA

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Développement du marketing territorial	5.1	Revaloriser la vision des habitants de Castres qui est souvent plus négative que celles des personnes extérieures	Ville de Castres	2024-2026	Non budgétisé à ce jour	CACM Tissu local
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Animation du centre-ville	5.2	Continuer la politique d'animation du centre-ville en réfléchissant à développer des actions pour tous les publics mais aussi répondre aux demandes des populations jeunes qui sont utilisatrices du centre-ville	Ville de Castres	2024-2026	Non budgétisé à ce jour	CACM Tissu local
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Projet Smart CITY	5.3	Développer l'interconnexion des outils et solutions municipaux pour faciliter la vie quotidienne des usagers tout en rendant le service public plus efficient.	Ville de Castres CACM	2024-2026	Non budgétisé à ce jour	DSIL SMARTCITY FEDER numérique
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Réflexion sur la réhabilitation de la Salle Gérard Philippe	5.4	La Salle Gérard Philippe présente l'intérêt d'être le seul ERP en centre-ville qui peut accueillir plus de 1500 personnes pour des événementiels, salons et spectacles. Il est dorénavant au cœur d'un pôle de loisirs et de services en directe proximité du cœur de ville, avec la création du multiplex juste à côté. Il convient donc d'anticiper la vétusté du site en lançant une étude sur l'état du bâtiment et du coût prévisionnel des travaux de réhabilitation. L'objectif global est de renforcer l'attractivité de ce site par des interventions qualitatives sur la salle, l'isolation thermique et phonique, l'éclairage, le chauffage et l'optimisation de l'accueil, des loges et offices traiteurs.	Ville de Castres CACM	2024-2026	Non budgétisé à ce jour	État Fonds vert
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Reconversion de la friche du Collège des Cèdres	5.5	La Ville de Castres souhaite aboutir à la mise en œuvre d'un projet permettant de préserver ce patrimoine par l'introduction de nouveaux usages adaptés au site et à ses caractéristiques. Ce projet a pour objectif de participer au développement économique et culturel du centre-ville. Il devra permettre d'offrir notamment les services suivants : - des offres d'hébergement touristique et de restauration, - la mise à disposition d'espace pour la création de salles d'expositions temporaires du musée Goya, - une offre d'hébergement résidentiel et/ou d'espace d'accueil d'entreprise. Il ne s'agit donc pas d'opérer une réhabilitation à l'identique mais de réaliser une restructuration respectueuse du site et des éléments qui font sa qualité.	ADIM OCCITANIE	2023-2026	En cours de formalisation	Ville de Castres Musée Goya

6.2 Plan d'action global de MAZAMET :

Le plan est détaillé dans un tableau synthétique ci-après reprenant les actions qui sont envisagées selon chaque axe du programme.

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
1. Habitat	Acquisitions foncières et immobilières : constituer une réserve foncière, améliorer le parc de logements	1.1	Garantir la maîtrise foncière de biens justifiant la réalisation des projets inscrits au programme Action Cœur de Ville, les objectifs fixés par l'article L300-1 du code de l'urbanisme et permettre la réhabilitation et la remise sur le marché des rez-de-chaussée commerciaux. Le réemploi des immeubles les plus dégradés contribue à la limitation de consommations foncières et participe au renouvellement urbain.	Ville de Mazamet	Jusqu'à la fin du programme	150 000 € / an en moyenne	Ville, Banque des Territoires, EPFL, Bailleurs sociaux
1. Habitat	Accompagner la création d'une résidence sénior	1.2	Projet de promotion immobilière en renouvellement urbain, cœur de ville, à proximité d'équipements structurants, des commerces, des services et du pôle multimodal. Idéalement situé à proximité de la voie verte.	Promoteur privé	Selon le calendrier prévisionnel affiché par l'opérateur: mai 2023 = dépôt PC (en cours d'instruction), novembre 2023 = lancement commercial, avril 2024 = acquisition foncière (date pouvant être avancée), mai 2025 = démarrage travaux, novembre 2025 = livraison résidence	Accompagnement technique	Ville de Mazamet
1. Habitat	Engagement d'une OPAH-RU	1.3	Déployer les outils facilitant l'intervention des collectivités : Opération de Restauration Immobilière. Réaliser une opération de réhabilitation emblématique en cœur de ville.	CACM	Chiffrages non établis, seront fonction des interventions à décider dans le cadre de l'OPAH-RU	En cours	Ville de Mazamet, ANAH, Banque des Territoires, OPH Castres-Mazamet, Bailleurs sociaux, Action Logement

1. Habitat	Sortir le Couvent des Clarisses de la vacance	1.4	Impulser une dynamique d'investissement sur l'emprise foncière visant à requalifier la friche urbaine et constituer une nouvelle offre de logements, y-compris sociaux. Ce bien est propriété d'un marchand de bien qui présentait un projet de résidence seniors non dépendants, mais n'a fait l'objet d'aucun projet depuis l'acquisition si ce n'est d'un projet de lotissement refusé car ne correspondant pas aux conditions d'aménagement fixées par le PLU.	Ville de Mazamet, Promoteur immobilier	312000 € (montant de la dernière préemption en révision de prix)	A partir de 2024	CACM, Action logement, Banque des Territoires, Bailleurs sociaux
1. Habitat	Réhabilitation du quartier Jeanne d'Arc	1.5	Reconstituer une offre locative sociale neuve de 14 unités, adaptée à la demande et au contexte urbain. En parallèle de cette opération, la ville de Mazamet réhabilitera les espaces publics connexes à la création des logements de manière à créer suffisamment d'aires de stationnement pour les locataires ainsi que les habitants du quartier, créer un espace dédié aux circulations douces et connectée à la future voie verte nord-sud et, enfin, végétaliser les espaces communs. Le projet prévoit la création d'un espace public dédiée à la vie sociale du quartier, restant à formaliser à ce jour (jardins partagés, etc.).	Ville de Mazamet, Tarn Habitat	3 850 000 €	De 2025 à 2026	CACM, Action logement
1. Habitat	Aménagement de la friche de La Prade	1.6	Créer une quinzaine de logements sociaux neufs répondant à la demande et au contexte urbain sur la friche industrielle de La Prade. La recomposition des espaces publics restera sommaire et consistera essentiellement en la remise à neuf des revêtements. Les structures de chaussées seront toutefois reprises si nécessaire. Une liaison douce sera prévue car le quartier permet de relier l'avenue Foch à la future voie verte Nord-Sud et est situé le long de son tracé longeant l'Arnette.	Ville de Mazamet, Tarn Habitat	2 900 000 €	De 2024 à 2025	CACM, Action Logement
1. Habitat	Réinvestir l'ancienne école de la Resse	1.7	Réhabiliter ce site idéalement placé en cœur de ville en constituant une nouvelle offre locative sociale.	OPH Castres-Mazamet, Ville de Mazamet	Montant à déterminer au regard du programme de l'opération	A partir de 2024	CACM, Action Logement, Banque des Territoires

1. Habitat	Lutter contre l'indécence des logements du parc privé	1.8	Poursuivre les actions engagées au travers du permis de louer. Accroître la surveillance et la poursuite des locations non déclarées.	Ville de Mazamet, CACM	Coût de fonctionnement	Jusqu'au-delà du programme	PDLHI, ADIL81
1. Habitat	Résorber la vacance des logements	1.9	Inciter le réinvestissement et la réhabilitation des logements vacants. La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants entre en vigueur le 1er janvier 2024. L'analyse de son produit et son évolution dans le temps permettra d'identifier l'impact de cette mesure. L'analyse des exonérations et de leurs critères permettra de déployer des dispositifs complémentaires servant l'objectif de réduction de la vacance des logements.	Ville de Mazamet, CACM	Coût de fonctionnement	Tant que nécessaire	DGFIP

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
2.Économie - Commerces	Accompagner l'installation de nouvelles activités en cœur de ville	2.1	Accompagner financièrement les installations commerciales en cœur de ville répondant aux besoins des habitants et contribuant au rayonnement du cœur de ville. Déployer un dispositif d'incitation à l'installation de services à forte valeur ajoutée.	Ville de Mazamet, CACM,	A partir de 2024	A déterminer	Chambres consulaires, Région Occitanie, Tissu entrepreneurial
2.Économie - Commerces	Assistance à la création et à la reprise de commerces en centre-ville	2.2	Développer un dispositif d'accompagnement et de soutien à la création d'activités et l'implantation d'entreprises en cœur de ville.	Ville de Mazamet, CACM	A partir de 2024		Chambres consulaires, Région Occitanie; Tissu entrepreneurial local
2.Économie - Commerces	Intervenir en faveur de l'installation de nouveaux commerces	2.3	Maîtrise, notamment au moyen du droit de préemption urbain sur les fonds de commerces et les baux commerciaux, les cellules commerciales afin de favoriser une mixité commerciale et un dynamisme économique du cœur de ville. Piloter l'installation de commerces manquant à la satisfaction des besoins des habitants contribuant au rayonnement du cœur de ville.	Ville de Mazamet, CACM, EPFL	Depuis 2014		Chambres consulaires, région Occitanie, Tissu entrepreneurial local
2.Économie - Commerces	Maintenir la gratuité des parkings en ville	2.4	La facilité du stationnement et sa gratuité est un atout pour la dynamique économique et commerciale du cœur de ville. L'offre est couplée aux moyens de transports collectifs également gratuits offerts par la Communauté d'agglomération. Un comptage visant à signaler les places disponibles pourrait être déployé.	Ville de Mazamet	A partir de 2014	30000 €/150 places équipées + 4000 €/an	CACM, ETAT (DETR)

<p>2.Économie - Commerces</p>	<p>Réhabilitation du 15 place Gambetta</p>	<p>2.5</p>	<p>Immeuble comprenant un RDC commercial acquis par la ville. L'opération intervient dans le cadre du projet de requalification de la place Gambetta. Un commerce situé dans un kiosque avec occupation précaire du domaine public sera relocalisé dans ce rez-de-chaussée commercial, libérant de l'espace sur la place publique et réinvestissant un local vide. Le kiosque sera déplacé dans le cadre des travaux et un appel à candidature sera lancé afin de lui attribuer une occupation commerciale. Les travaux portant sur le rez-de-chaussée commercial consistent à traiter la façade (réfection de la devanture commerciale selon prescriptions ABF), remplacement des menuiseries (mise aux normes de sécurité antieffraction), aménagement intérieur avec création d'une réserve sécurisée et d'un sanitaire, mise aux normes des installations électriques, réfection chauffage / climatisation afin d'améliorer la performance énergétique du local, isolation thermique des parois horizontales et verticales, mise en accessibilité de la surface accessible au public.</p>	<p>Porteur de projet</p>	<p>Entre fin 2023 et 2024</p>	<p>100 000 €</p>	<p>Chambres consulaires, ville de Mazamet</p>
<p>2.Économie - Commerces</p>	<p>Marketing territorial en faveur du commerce de proximité</p>	<p>2.6</p>	<p>L'évolution de l'offre commerciale du cœur de ville reste dynamique, mais malheureusement trop méconnue. Il s'agit de renforcer cette dynamique en valorisant l'offre commerciale du cœur de ville au travers d'une campagne de communication. Cette campagne s'axera sur la nature de l'offre ainsi qu'autour des commerçants eux-mêmes et de leurs personnalités. Cette action pourra être complétée par l'accompagnement des commerçants dans la création d'une plateforme numérique pouvant déployer un programme de fidélisation de la clientèle et de relais des campagnes promotionnelles et événementielles.</p>	<p>Ville de Mazamet, association des commerçants, CACM</p>	<p>De fin 2023 jusque fin 2025</p>	<p>30 000 €</p>	<p>Chambres consulaires, Région Occitanie, Banque des Territoires</p>

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Coulée verte	3.1	Aménagement d'une coulée verte au sein du Parc du Pigné, récemment acquis par la ville (portage EPFL) afin de constituer une voie verte nord-sud et créer un espace public végétalisé en cœur de ville. Le parc recevra un important travail de mise en valeur paysagère : sélection des arbres remarquables à conserver, traitement de la strate arbustive, compléments de plantations ornementales. La mise en sécurité des rives de l'Arnette sera traitée par la mise en œuvre d'un garde-corps. Plusieurs bâtiments nécessitent des travaux de remise en état, notamment des toitures et menuiseries. Création de locaux de stockage municipaux dans les anciennes écuries. Mise en accessibilité PMR depuis le Palais des Congrès, ouverture de l'enceinte pour faciliter l'accès du public, création d'une voie verte de 3 mètres de large, traitement des allées accessoires.	Ville de Mazamet, EPFL	De 2024 à 2026	350 000 €	Etat, région Occitanie, Département du Tarn, CACM
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Déployer les liaisons douces	3.2	Adapter l'espace urbain aux réglementations permettant de déployer rapidement les itinéraires cyclables : zone de rencontre, zones 30, chaussées à voie centrale banalisée, etc. La mise en œuvre nécessite des décisions de polices et la réalisation de marquages horizontaux et verticaux. Une campagne de communication sera associée au déploiement de cette stratégie.	Ville de Mazamet	2025	Montant non déterminé à ce jour	CACM, Région Occitanie, Etat

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Promouvoir la réhabilitation du château de Lagoutine	4.1	Finaliser la maîtrise foncière sur la copropriété. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt répondant à plusieurs orientations de réaffectation de l'immeuble.	Ville de Mazamet, Promoteur immobilier / porteur de projet	2024	15 000 €	CACM, DRAC, ANAH, Banque des Territoires, Action Logement, Région Occitanie
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Réorganiser le parking et l'espace public rue des Casernes et Place du 8 mai	4.2	Cet espace minéral situé en cœur de ville a été sommairement aménagé à la suite de démolition de friches urbaines. Il mérite un réagencement de l'espace et un désimperméabilisation. Le réaménagement vise à végétaliser l'espace, renforcer la trame verte et bleu en ville et participer à la lutte contre les îlots de chaleur urbaine. Le projet vise à renforcer la qualité du cadre de vie.	Ville de Mazamet	De 2025 à 2026	2 800 000 €	BE et UDAP du Tarn Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Réhabilitation et réaffectation du Temple Neuf : inscrit au titre de MH, remise en état	4.3	Ce bâtiment reste sans affectation à l'heure actuelle. Un programme de travaux pourrait être engagé dès lors qu'un projet d'intérêt pourra être identifié et qu'un porteur puisse le mettre en œuvre. Le lancement d'une procédure de type "appel à projet est envisagée"	Ville de Mazamet	2025-2026	4 500 000 €	UDAP du Tarn, DRAC, Région, Département, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le contrat de performance énergétique	4.4	Sélection d'un prestataire en charge d'accompagner la ville dans la formalisation de son contrat global de performance énergétique et sa mise en œuvre sur la totalité de sa période d'exécution. Le contrat de performance énergétique concerne un parc de 19 bâtiments communaux, également Etablissements Recevant du Public, Le parc comprend tous les bâtiments répondant aux obligations fixées par le décret tertiaire, auxquels ont été ajoutées toutes les écoles primaires et équipements dédiés à l'enfance de la commune. Un projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective est intégré au contrat.	Ville de Mazamet	De 2024 à la fin du CPE	90 000 €	Banque des Territoires, ADEME

4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Réhabilitation de la place Gambetta	4.5	Réaménager la place Gambetta afin d'améliorer le cadre de vie et reconfigurer l'espace public. A l'échéance de la réalisation des travaux, le programme veut promouvoir les circulations douces au détriment des déplacements automobiles, améliorer la sécurité et le confort des déambulations afin de favoriser le dynamisme commercial. L'espace sera végétalisé. Une cavité en sous-sol préexistante (anciens sanitaires publics) sera réaffectée au stockage de l'eau de pluie (toitures) afin d'être employée à l'arrosage des végétaux et au nettoyage du domaine public.	Ville de Mazamet	2024	1 500 000 €	Etat, région Occitanie, Département du Tarn, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Entrée en vigueur du site patrimonial remarquable	4.6	Identifier et caractériser les qualités patrimoniales, paysagères et architecturales à préserver. L'approbation rend l'AVAP opposable selon son statut de servitude d'utilité publique. L'approbation transforme l'AVAP en Site patrimonial Remarquable en application des dispositions de la loi CAP.	Ville de Mazamet	2024		DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Contrat global de performance énergétique	4.7	Cibler les bâtiments communaux répondant aux critères fixés par le décret tertiaire (19). Engager une stratégie d'investissements pluriannuels en vue d'atteindre au moins 40 % d'économies d'énergie à échéance 2030. Les champs d'intervention portent sur l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments, isolation thermique des conduits de chauffage, le remplacement des modes de chauffage et de production d'eau chaude pour des procédés plus économiques, remplacement des menuiseries, relampage, contrôle à distance et en temps réel de la production et de la distribution de la chaleur et du froid, mise en place de périodes de rescrit de chauffe, etc. Réaliser une installation d'autoconsommation collective photovoltaïque afin de maîtriser le prix de fourniture d'une partie de l'énergie électrique répondant aux besoins des bâtiments de la collectivité.	Ville de Mazamet	A partir de 2024	5 000 000 €	Banque des Territoires, ADEME, Etat (Fonds Vert, DSIL)

4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Restauration des décors peints de l'église Saint Sauveur	4.8	Réhabilitation des peintures du monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.	Ville de Mazamet	Sur 4 ans à partir de 2024	160 000 €	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Restauration du beffroi du Temple Neuf	4.9	Reprise de maçonneries, menuiseries et couvertures. Interrompre les infiltrations et pérenniser la conservation du bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques jusqu'à lui trouver une affectation.	Ville de Mazamet	2024	100 000 €	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Aménagement d'un espace public de mise en valeur de l'espace Apollo	4.10	Restructurer l'espace public autour de l'équipement culturel intercommunal, incluant 3 démolitions d'envergure et la création d'un espace public paysager comprenant du stationnement public et permettant la mise en valeur de l'équipement public. Cet aménagement a également vocation à constituer la voie douce nord-sud en cœur de ville, le long de l'Arnette.	Ville de Mazamet	A partir de 2026	Budget non déterminé	Tarn Habitat, CACM, Région Occitanie, Département du Tarn, Etat
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Dégagement de l'église Saint Sauveur	4.11	Lancer une étude de faisabilité de restructuration de l'espace urbain autour de l'église Saint Sauveur. L'idée principale est de renforcer l'espace public autour de l'église dans la continuité de la place Olombel. Les pieds de l'immeuble pourront être végétalisés. La suppression des bâtiments accolés permettrait, accompagné de la réduction de la largeur de la bande de roulement, de créer une liaison douce en site propre jusqu'au boulevard Soult. Le monument historique serait ainsi mieux mis en valeur dans l'espace urbain en dégagant de nouvelles visibilitées vers les grands paysages. La ville a engagé les premières maîtrises foncières en utilisant le droit de préemption urbain à cette fin.	Ville de Mazamet	Fin 2024	35 000 €	DRAC, EPFL, Région Occitanie, Département du Tarn

Axe	Titre	Fiche Action	Objectifs	Porteurs	Calendrier	Budget prévisionnel	Partenaires potentiels
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Optimiser les équipements dédiés à l'enfance-jeunesse	5.1	Adapter l'infrastructure éducative aux évolutions démographiques. Lancer une étude de faisabilité visant à identifier les possibilités de regroupements des établissements scolaires et déterminer le mode opératoire : construction neuve, rassemblement sur site existant avec transformation, etc. Le résultat de l'étude de faisabilité proposera un chiffrage prévisionnel détaillé pour chaque opération, un mode opératoire adapté, un calendrier prévisionnel réaliste au regard des capacités d'investissement de la commune, la recherche et l'identification de tous les financements susceptibles d'être mobilisés dans le cadre des projets.	Ville de Mazamet	2024-2025	55 000 €	Etat, CACM, département du Tarn, Région Occitanie
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Aborder la création d'une maison des services publics	5.2	Identifier l'opportunité de rassembler les divers services publics du territoire au même endroit en cœur de ville de Mazamet au bénéfice des habitants de l'agglomération urbaine mazamétaine. La structure pourrait accueillir plusieurs services publics. La localisation en cœur de ville de Mazamet bénéficiera de l'armature de services et de commerces déjà présents, notamment au bénéfice des usagers de l'équipement. Cette implantation renforcera l'attractivité du cœur de ville et son rayonnement à l'échelle de son aire urbaine.	Ville de Mazamet	A partir de 2024, pour tout projet à survenir	En fonction du projet	Etat, CACM, Région Occitanie, Département du Tarn
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Inciter l'installation de nouveaux médecins	5.3	Au titre du programme Action Cœur de Ville 1ère génération, la ville a livré une maison pluridisciplinaire de santé, plébiscitée par les praticiens. Un secrétariat commun a été installé et l'équipement propose un parcours santé avec de multiples professionnels. Toutefois, la carence de médecins généralistes et spécialisés perdure. La recherche d'installation de nouveaux médecins intervient dans le cadre du programme « Ma Région, Ma Santé ». L'équipement est en capacité d'apporter une solution santé à l'échelle de l'aire urbaine de Mazamet.	Ville de Mazamet, Région Occitanie	Depuis 2023	En fonction du projet	Département du Tarn, Etat, ARS, CACM
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Finaliser la mise en accessibilité des établissements publics	5.4	Finalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements publics communaux	Ville de Mazamet	2025-2026	500 000 € sur 2 ans	Etat, CACM

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

La démarche d'évaluation sera réalisée à la fin du programme même si un travail a déjà été fait de manière synthétique et présenté en annexe 2 ; Il s'agira d'une évaluation globale d'impact afin d'évaluer si les actions ont permis d'atteindre leurs objectifs.

Cette évaluation démarrera en 2026, mais au-delà de cette démarche ex-post, le suivi au fil de l'eau sera réalisé par l'équipe de projet et un bilan échelonné sera communiqué aux partenaires lors des comités de pilotage qui seront organisés pour le suivi de la convention.

7.2 Méthode

A ce jour, il n'est pas prévu de recruter un agent dédié ou de faire appel à un cabinet spécialisé. L'évaluation sera effectuée en interne par le groupe projet relié à la Direction Vie Urbaine de la Ville de Castres et la Direction des Services Techniques de la ville de Mazamet en lien avec le Pôle Politiques Contractuelles de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

7.3 Objectifs et indicateurs retenus

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'offre de logement - Amélioration de la performance énergétique des logements - Nouvelles constructions dans les règles du renouvellement urbain - Attractivité des prix des logements en centre-ville - Création de nouveaux logements - Résorption de la vacance 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la vacance immobilière avant et après la réalisation du programme - Evolution des recettes issues de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (Mazamet) - Evolution des prix immobiliers à échéance annuelle pour les maisons et appartements à l'échelle de la commune et de l'EPCI - Nombre de logements ayant bénéficié des financements d'Action Logement dans la zone ORT en fonction d'un suivi annuel et du volume de crédit utilisé - Nombre de logements dans le parc privé réhabilités et financés par l'ANAH

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - L'offre commerciale est attractive, diversifiée et pérenne - L'évasion commerciale est réduite - L'installation de nouveaux commerçants est facilitée 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la fréquentation du parcours commercial - Suivi du tableau de bord de la composition de l'offre commerciale réalisé par le manager de centre-ville - Suivi et comparaison du taux de vacance commerciale en centre-ville et à l'échelle communale

- De nouvelles activités économiques s'implantent en centre-ville (services à forte valeur ajoutée)	- Nombre d'aides aux loyers attribuées - Nombre d'aides à la restauration des façades commerciales alloué.
---	---

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Rationalisation de l'offre de stationnement - Niveau de favorisation et d'intégration des modes de déplacement doux - Création ou renouvellement des aménagements cyclables - Evolution de la piétonisation du centre-ville - Réhabilitation d'espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Part modale des déplacements doux à l'échelle de la Ville (PDU) - Evolution du nombre de kilomètres créés de voies cyclables avant et après la réalisation du programme - Evolution du nombre de places de stationnement en centre-ville en fonction des usages et des modalités offertes (gratuit-payant / ouvrage-surface / abonnements-forfaits, etc.) - Nombre de secteurs réhabilités, évolution des surfaces en m².

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution des affectations des espaces publics en centre-ville - Mise en valeur du centre-ville - Prise en compte des nouveaux usages urbains et des contraintes climatiques dans les opérations d'aménagement d'espaces publics - Réhabilitation des bâtiments publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de voiries et espaces publics réaménagés en hyper-centre et dans la zone ORT- évaluation annuelle service QEP - Nombre de projets prenant en compte la végétalisation et l'amoindrissement de l'artificialisation des sols - évaluation annuelle service QEP - Montant des investissements réalisés en faveur de l'amélioration de la performance énergétique du parc bâti.

Axe 5 : Animation et promotion du territoire	
Critères d'évaluation	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Impact de l'image du territoire - Sentiment d'appartenance 	<ul style="list-style-type: none"> - Lisibilité de l'image du territoire auprès des habitants et des nouveaux arrivants - veille numérique sur les réseaux sociaux et enquête - Retour qualitatif des habitants et usagers sur les propositions de services et d'animations proposés par la Ville.

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

La ville de CASTRES, la ville de MAZAMET et la Communauté d'agglomération de CASTRES-MAZAMET s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures A Castres, le

État	Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
François-Xavier LAUCH, Préfet du Tarn	Pascal BUGIS, Président
Ville de Castres	Ville de Mazamet
Pascal BUGIS, Maire	Olivier FABRE, Maire
Banque des Territoires	Action Logement
Jean-Marc BOU, Directeur Territorial	François MAGNE, Directeur Régional Occitanie
Région Occitanie	ANAH
Carole DELGA, Présidente	
Office public de l'habitat de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet	Etablissement Foncier du Tarn
Florence SANS, Directrice	Pierre LAPELERIE, Directeur

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1.1 Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action de CASTRES

o Actions livrées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Réhabilitation du Quartier SOULT: pérenniser le activités, liaison entre le jardin, la place et l'hyper-centre	Revitaliser le centre-ville en réaménageant l'espace et la voirie, ainsi qu'en permettant l'ancrage d'activités commerciales dans le secteur	4 - Axe 4 - Général : Aménager durablement l'espace urbain, mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager et gérer durablement les bâtiments publics	Ville de Castres	Etat, région, département, Banque des Territoires, CACM, Cinéma CGR	\$ 31 592 775.000	2018	2020	Action livrée
Tarifification attractive du stationnement : harmoniser et moduler les créneaux de gratuité	Mettre en place une tarification harmonisée dans les parkings en ouvrage présents sur le centre-ville et ses abords.	3 - Axe 3 - Général : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	Ville de CASTRES	Ville et QPARK France	15000/an	2019	2019	Action livrée
Création d'une boutique éphémère: acquisition et rénovation du local commercial	Boutique éphémère : un commerçant ou artisan peut bénéficier du local aménagé quai Tourcaudière, pour y tenir un point de vente sur une durée de deux mois, créant un effet de surprise éveillant la curiosité des clients.	2 - Axe 2 - Général : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Ville de Castres	Ville, CCI, Chambre des métiers, Service développement économique de la CACM	\$ 180 000.000	2017	2018	Action livrée
Pôle médical Gambetta: géré par le CHIC	Réhabiliter l'aile Victor Hugo de l'ancien centre hospitalier afin d'implanter un pôle de médecine de ville géré par le CHIC pour conserver une offre médicale de qualité en centre-ville	5.5 - Accès aux soins et santé	Ville et CHIC	Banque des Territoires, Etat, privé	\$ 3 452 965.000	2016	T4 2019	Action livrée
Aménagement du Musée GOYA	Modernisation, agrandissement et redéfinition des espaces d'exposition, de conservation et d'apprentissage du Musée GOYA	4 - Axe 4 -	Ville de Castres	Etat, région département, Banque des Territoires, CMAC	\$ 7 404 748.000	T2 2020	T2 2022	Action livrée

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE
 ID: 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Rénovation des façades des maisons sur l'Agout: enduits et façades	Conserver et valoriser la valeur patrimoniale et touristique des façades	4 - Axe 4 -	OPH CASTRES MAZAMET	Office public de l'Habitat, DRAC, ABF, Ville	\$ 930 000.000	2019	2021	Action livrée
Recrutement manager de commerce de centre-ville	Recruter un collaborateur spécialisé dans la gestion urbaine et commerciale qui joue un rôle pivot dans les relations entre le territoire et l'ensemble des acteurs économiques.	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	Ville de Castres	Ville, Banque des Territoires, CCI, CMA, CACM	\$ 120 000.000	2021	2024	Action livrée
Comptage des flux piétons: observatoire interactif sur la fréquentation, mesure des impacts des opérations commerciales	Ce nouvel outil innovant en matière de management de centre-ville permettra à la collectivité de bénéficier d'un observatoire interactif sur la fréquentation des flux piétons, avec l'utilisation des données de bornage des téléphones portables sur les artères et places du centre-ville.	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Ville de Castres	Ville, Banque des Territoires, CACM, CCI, CMA, associations de commerçants	\$ 19 688.000	2021	2023	Action livrée
Plateforme digitale commerçante: développement de l'animation commerciale et attractivité économique du centre-ville	Les pratiques commerciales des leaders de la vente en ligne peuvent, localement, accentuer l'évasion commerciale. En forte croissance, notamment ces derniers mois avec les confinements successifs, ainsi que les fermetures des commerces dits « non essentiels » lors de l'épidémie de Covid-19, l'e-commerce est aussi une opportunité à saisir pour le tissu économique local. Il permettra de contribuer à identifier une place locale de commerce et de créer, voire de développer une présence digitale aux commerçants de la Ville.	2.4 - Modernisation des commerces : numérique, innovation...	Ville de Castres	Ville, CACM, CCI, CMA, Association des commerçants	\$ 100 000.000	2021	T3 2021	Action livrée
Création de pistes cyclables: voie verte au giratoire de Penchenery, liaison avec le collège de Lameilhé	La volonté de développer l'usage du vélo en ville s'inscrit efficacement dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale des déplacements en ville dont un des objectifs doit être de réduire l'usage et la vitesse de la voiture ainsi que le stationnement en ville par d'autres actions menées en parallèle.	3 - Axe 3 - Général : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	CACM	CACM, Ville	\$ 2 127 602.000		T2 2023	Action livrée

○ Actions en cours - financées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Rénovation de la Cathédrale Saint-Benoit: adapter aux exigences d'accessibilité du public, sécurité et conservation	Conserver et valoriser le bâtiment historique et les œuvres qu'il contient, Accueillir les visiteurs dans de meilleures conditions de confort, Adapter le bâtiment historique aux exigences d'accessibilité du public, de sécurité, de conservation et de mise en valeur des œuvres.	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de Castres	Ville, DRAC, ABF	\$ 4 364 903.000	2021	2024	Action en cours et financée

○ Actions en cours validée

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
OPAH-RU sur le centre-ville et les environs sur 5 ans	Mise en place d'une étude pré-opérationnelle afin d'avoir une approche qui distingue 2 entités territoriales : le centre-ville de Castres et les environs constituant la zone ORT pour : - Intégrer à la réflexion les projets qui auront un impact sur l'attractivité du centre ancien et de son environnement proche. - Mettre l'accent sur les différents aspects qui concourront à résoudre les problématiques et à insuffler une nouvelle attractivité : le fonctionnement urbain, la valorisation foncière, les démolitions nécessaires. - Prendre en compte la capacité d'intervention des propriétaires, le potentiel et les limites liées au marché immobilier local. - Mobiliser les différents partenaires : Anah, Conseil départemental, Conseil Régional, opérateurs immobiliers... - Avoir des méthodes et des modes d'organisation qui conduisent à faciliter les arbitrages et à appuyer, auprès de l'Anah le projet porté par les élus	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat	CACM	CACM, Ville, Banque des Territoires, ANAH, CR, CD81, AL	\$ 80 000.000	2021	2021	Action en projet validée

o Actions en projet non validées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Création d'une SEM Immobilière Maitrise d'ouvrage d'opération de renouvellement urbain	Mettre en place un organisme en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opération de renouvellement urbain sur le territoire de Castres et de la zone ORT en particulier.	1.5 - Action foncière (outil de portage ou friches	ville de Castres	Ville, CAMC, Banque des Territoires, EPF, AL				Action en projet non validée
Aménagement du parcours commercial: faciliter les fonctions commerciales, sécuriser les mobilités	Etudes et maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des espaces publics sur un linéaire s'étendant de l'Ouest de la Place Soult, passant par la rue et le pont Villegoudou pour relier la rue Alquier Bouffard et la Place Jean Jaurès.	2.1 - Diagnostics, études et stratégies	Ville de Castres	Ville, CACM				Action en projet non validée
Signalétique dynamique des parkings: gestion et optimisation du parking	Afin d'accroître l'attractivité du centre-ville et dans le cadre de la réorganisation des circulations et du stationnement, la Ville de Castres travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'un système de jalonnement dynamique pour signaler les places disponibles dans ses parkings, qu'ils soient municipaux ou sous délégation.	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique	Ville de CASTRES	CACM, Ville	\$ 200 000.000	2021	2021	Action en projet non validée
Signalétique touristique patrimoniale	Définir une signalétique aussi bien touristique patrimoniale que commerciale dans le centre-ville.	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville	Office de tourisme, DRAC	\$ 70 000.000	2021	2022	Action en projet non validée
Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine: accueil des touristes, habitants	Installer un équipement culturel à fort potentiel d'attractivité touristique dans l'hyper centre-ville (à proximité du Musée Goya et de l'Office de tourisme), Accueillir les habitants, les touristes et le jeune public. Adapter le bâtiment historique aux exigences d'accessibilité du public, de sécurité, de conservation et de mise en valeur des œuvres. Sensibiliser au patrimoine et à l'histoire de la ville Animer le centre-ville en diversifiant l'offre culturelle et touristique.	4.3 - Réhabilitation et mise en valeur des patrimoines	Ville de CASTRES	DRAC				Action en projet non validée

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Réhabilitation de la Médiathèque de Castres: mobiliers, moyens numériques	Reconfigurer la médiathèque en Ville en réhabilitant le bâtiment et en ré agencant les locaux du pôle Sidobre	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	CACM	Etat région, département, ville	\$ 2 838 800.000	2020	2022	Action en réflexion

1.2 Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action de MAZAMET

o Actions livrées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Création d'une pico-centrale hydroélectrique la Resse : réhabilitation du site, mise en valeur de la vallée de l'Arnette	Création d'une microcentrale hydroélectrique sur la rivière Arnette. Capacité de production de 400MW / an. Accompagnée de la réalisation d'une passe à poissons afin de permettre les continuités écologiques et sédimentaires	1	Ville de Mazamet	Ville, VALOREM, CDC	\$ 2 000 000,000	01/04/2019 00:00	01/11/2019 00:00	Action livrée
Réhabilitation d'un RDC commercial quai de l'Arnette: création d'un restaurant, de trois appartements	Réfection totale du rez-de-chaussée commercial et du sous-sol de l'établissement. Renforcement structurel du bâti, mise en accessibilité totale du rez-de-chaussée commercial. Réaménagement intérieur du local, livraison d'une cuisine avec extraction d'air aux normes, remise aux normes des installations électriques, modernisation du chauffage (installation d'une PAC) et renforcement de la performance énergétique du bâti. Extension mesurée de la surface commerciale et préparation de la remise en état des logements aux étages supérieurs	2	Ville de Mazamet	Architecte et BE	\$ 329 073,000	novembre 2020	2021-06-01 00:00:00	Action livrée
Accompagner la restructuration du quartier de la Resse - aménagement d'un parking: aménager l'entrée de la ville sud	Réhabilitation de la friche industrielle, réfection des revêtements de sols et étanchement, création d'espaces verts périphériques et réfection des murs d'enceinte. Les accès au site (entrées-sorties) ont été totalement réaménagés. L'infrastructure de la desserte électrique a été totalement révisée et modernisée par la création d'un nouveau poste transformateur. Les réseaux aériens ont été effacés.	2	Ville de Mazamet	BE ETAT (DSIL)	\$ 950 000,000	2020	2021	Action livrée
Accompagner la restructuration du quartier de la Resse - Aménagement d'une aire de camping-car sur une friche industrielle	Création d'une aire d'accueil des camping-car sur une ancienne friche industrielle. La ville y conservait un bâtiment à usage de dépôt et de stockage, qui a été démolit. L'ensemble des sols ont été refaits et les remblais ont été excavés et traités (présence de déchets et corps amiantés)	5	Ville de Mazamet	BE	\$ 468 800,000	2020	2021	Action livrée

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE
 ID: 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE

Démolition et aménagement de la friche Pont de Caville sur la base d'une étude de conception d'espace public	Cet immeuble en cœur de ville, ancien site industriel a été acquis par une personne qui est décédée en cours de restauration de l'immeuble. La ville a pu acquérir le foncier et procéder à sa démolition après approche environnementale et archéologique. La démolition a été effectuée et un belvédère ouvrant des vues paysagères sur l'Arnette et le Parc du Pigné a été créé.	4	Ville de Mazamet	BE	\$ 150 000,000	2021	T2 2023	Action livrée
Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme: plan guide à long terme sur les espaces publics	Déterminer, à la suite d'une approche multiscalair, une stratégie d'investissement ainsi qu'un plan guide relatif à la requalification des espaces publics	4	Ville de Mazamet		\$ 100 000,000	2020		Action livrée
Restauration de la toiture de l'église Saint Sauveur		4	Ville de Mazamet	ETAT (DSIL)	\$ 431 907,000	2020-10-01 00:00:00	2021	Action livrée
Rénovation 9 place Olombel: remise en location du RDC, réfection de logement		1	Ville		\$ 50 000,000	2020-12-01 00:00:00	2021	Action livrée
Diagnostic énergétique du parc bâtiminaire de la commune répondant aux impératifs du décret tertiaire	Déterminer le niveau de consommation énergétique du parc et identifier les pistes d'interventions ainsi que le potentiel d'économies d'énergies mobilisable. L'objectif est de formaliser, à la suite, un contrat global de performance énergétique relatif à l'exécution d'un grand plan de travaux de mise à niveau du parc bâtiminaire	4	Ville de Mazamet	Banque des Territoires	\$ 90 000,000	T4 2021	T1 2022	Action livrée
AMO Chef de projet	Appui technique mobilisable par le chef de projet Action Cœur de Ville dans le cadre de la formalisation de l'avenant ORT	1 à 5	Ville de Mazamet	Banque des Territoires	\$ 0,000	T1 2021	T4 2021	Action livrée

- Actions en cours - financées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Acquisitions foncières et immobilières : constituer une réserve foncière, améliorer le parc de logements	Garantir la maîtrise foncière de biens justifiant la réalisation des projets inscrits au programme action cœur de ville, les objectifs fixés par l'article L300-1 du code de l'urbanisme et permettre la réhabilitation et la remise sur le marché des rez-de-chaussée commerciaux. Le réemploi des immeubles les plus dégradés contribue à la limitation de consommations foncières et participe au renouvellement urbain.	1	Ville de Mazamet	Ville, Banque des Territoires, EPFL, Bailleurs sociaux	150 000,000 €	T1 2020	T4 2026	Action en cours et financée
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le contrat de performance énergétique	Sélection d'un prestataire en charge d'accompagner la ville dans la formalisation de son contrat global de performance énergétique et sa mise en œuvre sur la totalité de sa période d'exécution. Le contrat de performance énergétique concerne un parc de 19 bâtiments communaux, également Etablissements Recevant du Public, Le parc comprend tous les bâtiments répondant aux obligations fixées par le décret tertiaire, auxquels ont été ajoutées toutes les écoles primaires et équipements dédiés à l'enfance de la commune. Un projet de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective est intégrée au contrat	4	Ville de Mazamet	Banque des Territoires, ADEME	\$ 90 000,000	T2 2022	T1 2023	Action en cours et financée
Lutter contre l'indécence des logements du parc privé	Poursuivre les actions engagées au travers du permis de louer. Accroître la surveillance et la poursuite des locations non déclarées	1	Ville de Mazamet, CACM	PDLHI, ADIL81	Coût de fonctionnement	T2 2022	T4 2026	Action en cours et financée
Inciter l'installation de nouveaux médecins	Au titre du programme Action Cœur de Ville 1ère génération, la ville a livré une maison pluridisciplinaire de santé, plébiscitée par les praticiens. Un secrétariat commun a été installé et l'équipement propose un parcours santé avec de multiples professionnels. Toutefois, la carence de médecins généralistes et spécialisés perdure. La recherche d'installation de nouveaux médecins intervient dans le cadre du programme « Ma Région, Ma Santé ». L'équipement est en capacité d'apporter une solution santé à l'échelle de l'aire urbaine de Mazamet.	5	Ville de Mazamet, Région Occitanie	Département du Tarn, Etat, ARS, CACM	En fonction du programme et mode opératoire sélectionné	T2 2023		Action en cours et financée

o Actions en cours validée

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Engagement d'une OPAH-RU.	Déployer les outils facilitant l'intervention des collectivités : Opération de Restauration Immobilière. Réaliser une opération de réhabilitation emblématique en cœur de ville.	1	CACM	Ville de Mazamet, ANAH, Banque des Territoires, OPH Castres-Mazamet, Bailleurs sociaux, Action Logement	Chiffrages non établis, seront fonction des interventions à décider dans le cadre de l'OPAH-RU	T2 2022		Action en cours et non financée
Accompagner l'installation de nouvelles activités en cœur de ville	Accompagner financièrement les installations commerciales en cœur de ville répondant aux besoins des habitants et contribuant au rayonnement du cœur de ville. Déployer un dispositif d'incitation à l'installation de services à forte valeur ajoutée	2	Ville de Mazamet, CACM,	Chambres consulaires, Région Occitanie, Tissu entrepreneurial	Montant restant à déterminer	T1 2024	T4 2026	Action en cours et non financée
Assistance à la création et à la reprise de commerces en centre-ville	Développer un dispositif d'accompagnement et de soutien à la création d'activités et l'implantation d'entreprises en cœur de ville	2	Ville de Mazamet, CACM	Chambres consulaires, Région Occitanie; Tissu entrepreneurial local	Montant restant à déterminer	T1 2024	T4 2026	Action en cours et non financée
Intervenir en faveur de l'installation de nouveaux commerces	Maîtrise, notamment au moyen du droit de préemption urbain sur les fonds de commerces et les baux commerciaux, les cellules commerciales afin de favoriser une mixité commerciale et un dynamisme économique du cœur de ville. Piloter l'installation de commerces manquant à la satisfaction des besoins des habitants contribuant au rayonnement du cœur de ville	2	Ville de Mazamet, CACM, EPFL	Chambres consulaires, région Occitanie, Tissu entrepreneurial local	0,000 €	T1 2024	T4 2026	Action en cours et non financée
Réhabilitation et réaffectation du Temple Neuf : inscrit au titre de MH, remise en état	Ce bâtiment reste sans affectation à l'heure actuelle. Un programme de travaux pourrait être engagé dès lors qu'un projet d'intérêt pourra être identifié et qu'un porteur puisse le mettre en œuvre. Le lancement d'une procédure de type "appel à projet est envisagée"	4	Ville de Mazamet	UDAP du Tarn, DRAC, Région, Département, CACM	4 500 000,000 €	T1 2025	T4 2026	Action en cours et non financée

○ Actions en projet validées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Entrée en vigueur du site patrimonial remarquable	Identifier et caractériser les qualités patrimoniales, paysagères et architecturales à préserver. L'approbation rend l'AVAP opposable selon son statut de servitude d'utilité publique. L'approbation transforme l'AVAP en Site patrimonial Remarquable en application des dispositions de la loi CAP	4	Ville de Mazamet	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn	0,000 €	T1 2024	T1 2024	Action en projet validée
Résorber la vacance des logements	Inciter le réinvestissement et la réhabilitation des logements vacants. La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants entre en vigueur le 1er janvier 2024. L'analyse de son produit et son évolution dans le temps permettra d'identifier l'impact de cette mesure. L'analyse des exonérations et de leurs critères permettra de déployer des dispositifs complémentaires servant l'objectif de réduction de la vacance des logements.	1	Ville de Mazamet, CACM	DGFIP	Coût de fonctionnement	T1 2024	T4 2026	Action en projet validée
Réorganiser le parking et l'espace public rue des Casernes et Place du 8 mai	Cet espace minéral situé en cœur de ville a été sommairement aménagé à la suite de démolition de friches urbaines. Il mérite un réaménagement de l'espace et un désimpermeabilisation. Le réaménagement vise à végétaliser l'espace, renforcer la trame verte et bleu en ville et participer à la lutte contre les îlots de chaleur urbaine. Le projet vise à renforcer la qualité du cadre de vie.	4	Ville de Mazamet	BE et UDAP du Tarn Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet	2 800 000,000 €	T3 2025	T3 2026	Action en projet validée

○ Actions en projet non validées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement
Accompagner la création d'une résidence sénior	Projet de promotion immobilière en renouvellement urbain, cœur de ville, à proximité d'équipements structurants, des commerces, des services et du pôle multimodal. Idéalement situé à proximité de la voie verte.	1	Promoteur privé	Ville de Mazamet	Accompagnement technique	T2 2023	T1 2026	Action en projet non validée
Sortir le Couvent des Clarisses de la vacance	Impulser une dynamique d'investissement sur l'emprise foncière visant à requalifier la friche urbaine et constituer une nouvelle offre de logements, y-compris sociaux. Ce bien est propriété d'un marchand de bien qui présentait un projet de	2	Ville de Mazamet, Promoteur immobilier	CACM, Action logement, Banque des	312 000,000 €	T1 2024		Action en projet non validée

	résidence seniors non dépendants, mais n'a fait l'objet d'aucun projet depuis l'acquisition si ce n'est d'un projet de lotissement refusé car ne correspondant pas aux conditions d'aménagement fixées par le PLU.			Territoires, Bailleurs sociaux				
Réhabilitation du quartier Jeanne d'Arc	Reconstituer une offre locative sociale neuve de 14 unités, adaptée à la demande et au contexte urbain. En parallèle de cette opération, la ville de Mazamet réhabilitera les espaces publics connexes à la création des logements de manière à créer suffisamment d'aires de stationnement pour les locataires ainsi que les habitants du quartier, créer un espace dédié aux circulations douces et connectée à la future voie verte nord-sud et, enfin, végétaliser les espaces communs. Le projet prévoit la création d'un espace public dédiée à la vie sociale du quartier, restant à formaliser à ce jour (jardins partagés, etc.)	1	Ville de Mazamet, Tarn Habitat	CACM, Action logement	3 850 000,000 €	T1 2025	T3 2026	Action en projet non validée
Aménagement de la friche de La Prade	Créer une quinzaine de logements sociaux neufs répondant à la demande et au contexte urbain sur la friche industrielle de La Prade. La recomposition des espaces publics restera sommaire et consistera essentiellement en la remise à neuf des revêtements. Les structures de chaussées seront toutefois reprises si nécessaire. Une liaison douce sera prévue car le quartier permet de relier l'avenue Foch à la future voie verte Nord-Sud et est situé le long de son tracé longeant l'Arnette.	1	Ville de Mazamet, Tarn Habitat	CACM, Action Logement	2 900 000,000 €	T2 2024	T4 2025	Action en projet non validée
Réinvestir l'ancienne école de la Resse	Réhabiliter ce site idéalement placé en cœur de ville en constituant une nouvelle offre locative sociale	1	OPH Castres-Mazamet, Ville de Mazamet	CACM, Action Logement, Banque des Territoires	Montant à déterminer au regard du programme de l'opération	T3 2024	T4 2026	Action en projet non validée
Maintenir la gratuité des parkings en ville	La facilité du stationnement et sa gratuité est un atout pour la dynamique économique et commerciale du cœur de ville. L'offre est couplée aux moyens de transports collectifs également gratuits offerts par la Communauté d'Agglomération. Un comptage visant à signaler les places disponibles pourrait être déployé	2	Ville de Mazamet	CACM, ETAT (DETR)	30000 €/ 150 places équipées + 4000 €/an	T1 2024	T4 2026	Action en projet non validée
Réhabilitation du 15 place Gambetta	Immeuble comprenant un RDC commercial acquis par la ville. L'opération intervient dans le cadre du projet de requalification de la place Gambetta. Un commerce situé dans un kiosque avec occupation précaire du domaine public sera relocalisé dans ce rez-de-chaussée commercial, libérant de l'espace sur la place publique et réinvestissant un local vide. Le kiosque sera déplacé dans le cadre des travaux et un appel	2	Porteur de projet	Chambres consulaires, ville de Mazamet	100 000,000 €	T3 2023	T2 2024	Action en projet non validée

	à candidature sera lancé afin de lui attribuer une occupation commerciale. Les travaux portant sur le rez-de-chaussée commercial consistent à traiter la façade (réfection de la devanture commerciale selon prescriptions ABF), remplacement des menuiseries (mise au normes de sécurité anti-effraction), aménagement intérieur avec création d'une réserve sécurisée et d'un sanitaire, mise aux normes des installations électriques, réfection chauffage / climatisation afin d'améliorer la performance énergétique du local, isolation thermique des parois horizontales et verticales, mise en accessibilité de la surface accessible au public.							
Marketing territorial en faveur du commerce de proximité	L'évolution de l'offre commerciale du cœur de ville reste dynamique, mais malheureusement trop méconnue. Il s'agit de renforcer cette dynamique en valorisant l'offre commerciale du cœur de ville au travers d'une campagne de communication. Cette campagne s'axera sur la nature de l'offre ainsi qu'autour des commerçants eux-mêmes et de leurs personnalités. Cette action pourra être complétée par l'accompagnement des commerçants dans la création d'une plateforme numérique pouvant déployer un programme de fidélisation de la clientèle et de relais des campagnes promotionnelles et événementielles.	2	Ville de Mazamet, association des commerçants, CACM	Chambres consulaires, Région Occitanie, Banque des Territoires	30 000,000 €	T3 2023	T3 2025	Action en projet non validée
Coulée verte	Aménagement d'une coulée verte au sein du Parc du Pigné, récemment acquis par la ville (portage EPFL) afin de constituer une voie verte nord-sud et créer un espace public végétalisé en cœur de ville. Le parc recevra un important travail de mise en valeur paysagère : sélection des arbres remarquables à conserver, traitement de la strate arbustive, compléments de plantations ornementales. La mise en sécurité des rives de l'Arnette sera traitée par la mise en œuvre d'un garde-corps. Plusieurs bâtiments nécessitent des travaux de remise en état, notamment des toitures et menuiseries. Création de locaux de stockage municipaux dans les anciennes écuries. Mise en accessibilité PMR depuis le Palais des Congrès, ouverture de l'enceinte pour faciliter l'accès du public, création d'une voie verte de 3 mètres de large, traitement des allées accessoires.	3	Ville de Mazamet, EPFL	Etat, région Occitanie, Département du Tarn, CACM	350 000,000 €	T2 2024	T2 2026	Action en projet non validée
Déployer les liaisons douces	Adapter l'espace urbain aux réglementations permettant de déployer rapidement les itinéraires cyclables : zone de rencontre, zones 30, chaussées à voie centrale banalisée, etc. La mise en œuvre nécessite des décisions de polices et la	3	Ville de Mazamet	CACM, Région Occitanie, Etat	Montant non déterminé	T1 2025	T4 2025	Action en projet non validée

	réalisation de marquages horizontaux et verticaux. Une campagne de communication sera associée au déploiement de cette stratégie.							
Promouvoir la réhabilitation du château de Lagoutine	Finaliser la maîtrise foncière sur la copropriété. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt répondant à plusieurs orientations de réaffectation de l'immeuble.	4	Ville de Mazamet, Promoteur immobilier / porteur de projet	CACM, DRAC, ANAH, Banque des Territoires, Action Logement, Région Occitanie	15 000,000 €	T1 2024	T4 2024	Action en projet non validée
Réhabilitation de la place Gambetta	Réaménager la place Gambetta afin d'améliorer le cadre de vie et reconfigurer l'espace public. A l'échéance de la réalisation des travaux, le programme veut promouvoir les circulations douces au détriment des déplacements automobiles, améliorer la sécurité et le confort des déambulations afin de favoriser le dynamisme commercial. L'espace sera végétalisé. Une cavité en sous-sol préexistante (anciens sanitaires publics) sera réaffectée au stockage de l'eau de pluie (toitures) afin d'être employée à l'arrosage des végétaux et au nettoyage du domaine public.	4	Ville de Mazamet	Etat, région Occitanie, Département du Tarn, CACM	1 500 000,000 €	T1 2024	T4 2024	Action en projet non validée
Contrat global de performance énergétique	Cibler les bâtiments communaux répondant aux critères fixés par le décret tertiaire (19). Engager une stratégie d'investissements pluriannuels en vue d'atteindre au moins 40 % d'économies d'énergie à échéance 2030. Les champs d'intervention portent sur l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments, isolation thermique des conduits de chauffage, le remplacement des modes de chauffage et de production d'eau chaude pour des procédés plus économiques, remplacement des menuiseries, relampage, contrôle à distance et en temps réel de la production et de la distribution de la chaleur et du froid, mise en place de périodes de rescrit de chauffe, etc. Réaliser une installation d'autoconsommation collective photovoltaïque afin de maîtriser le prix de fourniture d'une partie de l'énergie électrique répondant aux besoins des bâtiments de la collectivité.	4	Ville de Mazamet	Banque des Territoires, ADEME, Etat (Fonds Vert, DSIL)	5 000 000,000 €	T1 2024	T4 2026	Action en projet non validée
Restauration des décors peints de l'église Saint Sauveur	Réhabilitation des peintures du monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.	4	Ville de Mazamet	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie,	160 000,000 €	T1 2024	T4 2026	Action en projet non validée

				Département du Tarn, CACM				
Restauration du beffroi du Temple Neuf	Reprise de maçonneries, menuiseries et couvertures. Interrompre les infiltrations et pérenniser la conservation du bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques jusqu'à lui trouver une affectation	4	Ville de Mazamet	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn, CACM	100 000,000 €	T2 2024	T4 2024	Action en projet non validée
Aménagement d'un espace public de mise en valeur de l'espace Apollo	Restructurer l'espace public autour de l'équipement culturel intercommunal, incluant 3 démolitions d'envergure et la création d'un espace public paysager comprenant du stationnement public et permettant la mise en valeur de l'équipement public. Cet aménagement a également vocation à constituer la voie douce nord-sud en cœur de ville, le long de l'Arnette	4	Ville de Mazamet	Tarn Habitat, CACM, Région Occitanie, Département du Tarn, Eart	Montant non déterminé à ce stade	T2 2026		Action en projet non validée
Dégagement de l'église Saint Sauveur	Lancer une étude de faisabilité de restructuration de l'espace urbain autour de l'église Saint Sauveur. L'idée principale et de renforcer l'espace public autour de l'église dans la continuité de la place Olombel. Les pieds de l'immeuble pourront être végétalisés. La suppression des bâtiments accolés permettrait, accompagné de la réduction de la largeur de la bande de roulement, de créer une liaison douce en site propre jusqu'au boulevard Soult. Le monument historique serait ainsi mieux mis en valeur dans l'espace urbain en dégagant de nouvelles visibilités vers les grands paysages. La ville a engagé les premières maîtrises foncières en utilisant le droit de préemption urbain à cette fin.	4	Ville de Mazamet	DRAC, EPFL, Région Occitanie, Département du Tarn	35 000,000 €	T3 2024	T3 2025	Action en projet non validée
Optimiser les équipements dédiés à l'enfance-jeunesse	Adapter l'infrastructure éducative aux évolutions démographiques. Lancer une étude de faisabilité visant à identifier les possibilités de regroupements des établissements scolaires et déterminer le mode opératoire : construction neuve, rassemblement sur site existant avec transformation, etc. Le résultat de l'étude de faisabilité proposera un chiffrage prévisionnel détaillé pour chaque opération, un mode opératoire adapté, un calendrier prévisionnel réaliste au regard des capacités d'investissement de la commune, la recherche et l'identification de tous les financements susceptibles d'être mobilisés dans le cadre des projets.	5	Ville de Mazamet	Etat, CACM, département du Tarn, Région Occitanie	55 000,000 €	T2 2024	T2 2025	Action en projet non validée

Aborder la création d'une maison des services publics	Identifier l'opportunité de rassembler les divers services publics du territoire au même endroit en cœur de ville de Mazamet au bénéfice des habitants de l'agglomération urbaine mazamétaine. La structure pourrait accueillir plusieurs services publics. La localisation en cœur de ville de Mazamet bénéficiera de l'armature de services et de commerces déjà présents, notamment au bénéfice des usagers de l'équipement. Cette implantation renforcera l'attractivité du cœur de ville et son rayonnement à l'échelle de son aire urbaine.	5	Ville de Mazamet	Etat, CACM, Région Occitanie, Département du Tarn	En fonction du programme de l'opération.	T1 2024	T4 2026	Action en projet non validée
Finaliser la mise en accessibilité des établissements publics	Finalisation des travaux nécessaires à la mise en accessibilité des établissements publics communaux	5	Ville de Mazamet	Etat, CACM	500 000,000 €	T1 2025	T4 2026	Action en projet non validée

- Actions abandonnées

Titre du projet	Description du projet	Axe principal	Maître d'ouvrage	Partenaires locaux	Coût total (TTC)	Date lancement	Date livraison	Etat d'avancement

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Les Villes de Castres et de Mazamet ont été retenues en mars 2018, comme 221 autres villes françaises, au plan national « Action Cœur de ville », en faveur de la revitalisation des villes moyennes.

Une convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » (2018-2022) a été signée le 28 septembre 2018 entre les différents partenaires locaux. Cette étape marquait l'entrée dans la phase d'initialisation du programme, par une démarche de diagnostic à l'issue de laquelle la collectivité devait disposer de son projet de développement et de revitalisation du cœur de l'agglomération.

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a créé un nouvel outil à disposition des collectivités locales, l'ORT – Opération de Revitalisation de Territoire - pour mettre en œuvre un projet de territoire luttant contre la dévitalisation des centres villes. L'ORT, signée le 24 février 2021, confère, sur le territoire de la convention, de nouveaux droits juridiques et fiscaux visant à :

- renforcer l'attractivité commerciale et socioculturelle du centre-ville,
- favoriser la réhabilitation de l'habitat,
- mieux maîtriser le foncier,
- faciliter les projets et développer une action forte sur l'étalement de l'urbanisation commerciale périphérique autour de l'agglomération concernée.

La stratégie retenue pour mettre en œuvre l'ORT s'est fondée sur un diagnostic territorial. Il a été réalisé en utilisant l'ensemble des études existantes : d'une part, les documents de référence élaborés depuis plusieurs années (Projet de territoire, Contrat de Ville), et, d'autre part, les études thématiques qui ont permis la mise à jour de stratégies territoriale et de leur traduction opérationnelle dans des documents réglementaires finalisés ou en cours (Schéma de développement économique et touristique, Schéma de cohérence territoriale, Plan local de l'habitat, Plan local d'urbanisme de Castres en cours d'élaboration).

Les axes sectoriels mentionnés dans le programme « Action Cœur de Ville », repris dans le diagnostic, ont été sujets d'enjeux auxquels la Ville et ses partenaires ont apporté des réponses, comme résumé ci-après :

Ville de Castres

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Piste stratégique : Le centre-ville, une alternative à l'habitat périphérique à réinventer

Le logement du centre-ville s'inscrit dans une forme urbaine génératrice de lien social. C'est seulement en développant certaines de ses qualités qu'il pourra être mis en situation d'équilibre vis-à-vis du logement de périphérie. Pour la Ville de Castres, il présente les atouts suivants :

- le patrimoine architectural et naturel (label Jardin remarquable),
- la proximité des services, des commerces et des équipements (voir cartographies suivantes),
- l'opportunité de se déplacer à pied et à vélo,
- la centralité, l'animation, le lien social.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

- Engagement d'une politique de rénovation de l'habitat ancien afin de favoriser la diversification de l'offre de logements et en améliorant le confort de vie des habitants du centre-ville.
- Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) est en cours de réalisation, afin de proposer des moyens incitatifs en direction des propriétaires bailleurs et occupants et favoriser la réhabilitation de l'habitat dans le centre historique de Castres et la zone ORT.
- Un conventionnement avec Action-Logement est à la signature pour permettre de repérer les immeubles stratégiques en zone ORT et accompagner les portages de projets de rénovation et d'amélioration par des opérateurs privés ou publics (ex : collège des cèdres). En 2022, près de 500 000 € de crédits ont été apportés par Action Logement aux porteurs de projet qui ont investis sur le centre-ville.
- Mise en place du Permis de Louer dans la zone ORT (1700 logements visités au 31 juillet 2023).

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Piste stratégique : adapter l'environnement commercial aux évolutions de la ville et des usages consommateurs

Réfléchir sur le parcours commercial et les types de commerce recherchés pour le centre-ville à travers le management de centre-ville, ainsi qu'en accompagnant les commerçants vers la « phygitalisation ».

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

Cette partie du programme a nécessité l'apport de compétences en matière de coordination et de **management commercial de centre-ville** avec le recrutement d'un agent spécialisé.

→ Valorisation du **parcours commercial urbain** :

- **En objectivant les flux sur le secteur**, via la solution MyTraffic qui a permis de voir les zones et temporalités de fréquentation du centre-ville,

- En menant une **politique de re-commercialisation des locaux vacants**, en partenariat avec l'Office public de l'habitat et l'EPF du Tarn,

→ Encouragement à l'**installation en cœur de ville** avec l'octroi d'une **aide ciblée allant jusqu'à 3 000 €** par porteur de projet (**105 000 € de subventions allouées pour 31 porteurs de projets depuis 2019**) ;

→ Accompagnement des futurs commerçants avec les dispositifs de **boutique éphémère** (30 commerçants accueillis depuis 2018 sur des périodes de 2 mois, avec 19 installations pérennes après le passage dans la boutique) et la **boutique tremplin** (4 groupements de commerçants accueillis sur des périodes de 6 mois depuis 2022, avec 2 installations pérennes en centre-ville).

→ **Diversification de l'offre commerciale** et adaptation **aux nouvelles pratiques d'achats** avec la création d'une **Marketplace digitale (77 commerces inscrits avec 30 000 références** et la stabilisation à partir du dernier trimestre 2022 d'un **chiffre d'affaire mensuel** généré de l'ordre de **30 000 €** pour l'ensemble des commerçants vendeurs sur la Marketplace).

Cet axe du programme a bénéficié des **cofinancements** du programme « Dynamiser le commerce de centre-ville » de la **Banque des territoires**.

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Piste stratégique : continuer à favoriser la multi modalité et encourager les modes de circulation apaisée en cœur de ville

La Ville, en construisant (Soult) et en remunicipalisant (Cordeliers) deux parkings en ouvrage en entrées de centre-ville avec des tarifications avantageuses (1^{ère} heure gratuite en semaine, gratuité nocturne, 2 heures offertes le samedi après-midi), essaie de proposer des offres attractives de stationnements ponctuel ou résidentiel en ouvrage dans le cadre du projet de revitalisation centre-ville.

Associée à la poursuite d'aménagements en faveur du partage de l'espace entre piétons et véhicules dans l'hyper centre, au développement de la desserte gratuite des quartiers périphériques par le réseau Libellus, et en s'appuyant sur un Pôle multimodal performant pour la liaison avec les communes périphériques et la métropole, cette politique doit mener à un renouvellement des usages de mobilité à moyen terme.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

La fréquentation du centre-ville repose sur une accessibilité facilitée et une offre de stationnement suffisante et performante. Depuis plus de 10 ans, la mise en place un réseau de transport collectif urbain gratuit est associée à un maillage de parkings payants et gratuits dans la proximité directe du centre-ville.

Depuis 2018, la création d'un pôle d'échange multimodal proche de la gare ferroviaire facilite les échanges entre l'hyper-centre, les quartiers, les communes périphériques du bassin de vie et la métropole.

La création du parking Soult et la remunicipalisation de celui des Cordeliers avec une tarification attractive ont été réalisées afin de répondre aux besoins de stationnement des habitants (abonnements) et usagers (pendulaires) du centre-ville.

La mise en place progressive d'un réseau de pistes cyclables reliant les quartiers et les communes périphériques au centre-ville de Castres permet d'apporter une liaison sécurisée pour les utilisateurs de 2 roues non motorisés. La création, en 2022, de la piste qui relie le collège Thomas Pesquet au quartier du Siala est une première étape pour assurer l'accès au centre-ville depuis le Causse Espace Entreprises vers le cœur de ville.

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Piste stratégique : optimiser la trame urbaine entre le quartier Sout et l'Albinque, mettre en valeur les espaces autour des rivières Agout et Durenque

Au moment du diagnostic de préfiguration en 2018, la requalification de la place Sout appelait la restructuration de ce secteur qui pourrait s'affirmer comme un pôle culturel sur les berges de la Durenque. La démolition du bâtiment au 28 rue d'Empare, elle aussi en prévision, offrait la possibilité d'ouvrir la perspective urbaine et permettre, sur les deux rives, de mettre en valeur la rivière et le bâti remarquable. L'aménagement paysager du secteur Vittoz et des quais le long de l'Agout permettrait lui aussi une interconnexion multimodale et douce facilitée entre le quartier QPV de Lameilhé et le centre-ville, contribuant à la mise en valeur de l'ensemble architectural de l'Evêché et du Musée Goya, avec une réappropriation des bords de rivières via la mise en place d'événementiels saisonniers (guinguettes, expositions ponctuelles, création d'itinéraires touristiques).

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

Plusieurs actions phares ont été menées ces quatre dernières années avec :

- La rénovation de la Place Sout,
- L'aménagement de la friche industrielle Gout en vue de l'implantation du futur cinéma - multiplex,
- La rénovation de l'ilot Buisson en appartements de ville pour participer à la mise en valeur du secteur Vittoz,
- La destruction de la résidence OPH du 28 Empare, après relogement des locataires dans l'ilot Buisson.

Toutes ces actions ont permis d'ouvrir la liaison urbaine entre le quartier Sout et le cœur de ville pour faire de la zone ORT, le centre-ville renouvelé au-delà du seul Ecusson.

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

Piste stratégique : travailler à la relocalisation d'équipements de service et de loisirs

En 2018, le projet de relocalisation de la médiathèque en cœur de ville, ainsi que la rénovation du Musée Goya et des projets culturels connexes devaient permettre d'optimiser l'attractivité en termes de services culturels.

La réflexion sur l'intégration de tiers lieux à vocation professionnelle (espace de co-working) était un élément à développer pour faciliter l'implantation d'activité dans le cœur de ville.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

- Mise en place un **programme de rénovation** et de remise à niveau de plusieurs équipements culturels (ex : Musée Goya), ainsi qu'en développant la **thématique art-histoire-patrimoine dans la politique de valorisation urbaine** du centre-ville.

L'ORT a pu contribuer à finaliser le cadre de travail pour accéder à la labélisation « ville d'art et d'histoire » engagée par la Ville depuis 2011.

Plusieurs actions phares ont été menées ces quatre dernières années avec :

- La création du pôle médical Gambetta pour assurer la présence d'une offre médicale en ville de qualité, dans des locaux répondant aux normes de sécurité, d'accessibilité et d'accueil des patients ;

En revanche, la relocalisation de la médiathèque a pour l'instant était mise en suspens du fait de certaines incertitudes à lever sur l'état général du bâtiment et des investissements à prévoir en complément. La même problématique se pose pour l'Hôtel de Poncet et la création du CIAP.

Ville de Mazamet

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Piste stratégique : Le centre-ville, une alternative à l'habitat périphérique à réinventer

Le logement du centre-ville s'inscrit dans une forme urbaine génératrice de lien social. L'enjeu de la qualité architecturale et patrimoniale du bâti de cœur de ville est également un élément vecteur de sens et d'identité territoriale. C'est seulement en développant certaines de ses qualités qu'il pourra être mis en situation d'équilibre vis-à-vis du logement de périphérie. Pour la Ville de Mazamet, il présente les atouts suivants :

- le patrimoine architectural, urbain et paysager avec l'instauration d'un Site Patrimonial Remarquable, confortant l'image de ville-jardin,
- la proximité des services, des commerces et des équipements (voir cartographies suivantes),
- la limitation des déplacements et la facilité de se déplacer à pied et à vélo,
- la centralité, l'animation, le lien social.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

- Continuité d'une politique de rénovation de l'habitat ancien afin de favoriser la diversification de l'offre de logements et en améliorant le confort de vie des habitants du centre-ville.
- Une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) est en cours de réalisation, afin de proposer des moyens incitatifs et coercitifs en direction des propriétaires bailleurs et occupants et favoriser la réhabilitation de l'habitat et la mutabilité du bâti dans le centre historique de Mazamet et la zone ORT.
- Fin 2022, 1 808 661 € de crédits ont été apportés par Action Logement pour financer 2 opérations : 13 logements créés au n° 4 rue des Docks et réhabilitation lourde de 33 logements du quartier Jeanne d'Arc.
- Mise en place du Permis de Louer dans un secteur restreint au cœur de ville, élargi aux faubourgs et quartiers péricentraux dès le 1^{er} juillet 2023.
- Renforcement de l'aide à la restauration des façades et reconfiguration de son périmètre au Site Patrimonial Remarquable. Une convention de partenariat a été signée avec la Fondation du Patrimoine pour compléter l'accompagnement financier des porteurs de projets.

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Piste stratégique : adapter l'environnement commercial aux évolutions de la ville et des usages consommateurs

Réfléchir sur le parcours commercial et les types de commerce recherchés pour le centre-ville. Intervention directe sur les rez-de-chaussée commerciaux, notamment au travers de l'exercice du Droit de Préemption Urbain. Recherche d'attractivité de services à forte valeur ajoutée en cœur de ville. Incitation à l'implantation d'entreprises en centre-ville.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

Entre 2018 et 2022, ce sont 48 nouveaux commerçants qui ont été accompagnés financièrement au titre de l'aide aux loyers. Depuis 2014, 130 commerces ont été ouverts en cœur de ville et 62 ont fermé. Il en ressort un solde positif de 68 unités.

La ville a accompagné la restauration d'autant de vitrines commerciales, mobilisant à cette seule fin une somme de 342 860 €

Une aide à l'acquisition de mobilier des terrasses a été créée afin d'accompagner les acteurs du cœur de ville vers une revalorisation de l'espace public et en favoriser l'animation.

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Piste stratégique : continuer à favoriser la multi modalité et encourager les modes de circulation apaisée en cœur de ville

La ville de Mazamet cherche, au travers des opérations de réhabilitation d'espaces publics, à requalifier les surfaces affectées au stationnement et à optimiser ce dernier dans sa répartition. L'objectif affiché reste de maintenir sa gratuité afin de faciliter l'accès aux commerces et services ainsi qu'aux entreprises à centraliser.

L'aménagement de nouveaux espaces publics (Place Gambetta, abords de l'espace Apollo, Parc du Pigné, liaison douce sur le site de la Prade jusqu'à la maison des Associations) contribuent à la formalisation d'une voie verte nord sud à connecter avec celle existante et le pôle multimodal de la gare de Mazamet.

Ces aménagements contribuent à renforcer les infrastructures dédiées aux piétons-cycles en cœur de ville. Les espaces de cœur de ville bénéficieront des évolutions législatives et réglementaires afin d'apaiser les circulations et renforcer la place des piétons et des cyclistes.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

La fréquentation du centre-ville repose sur une accessibilité facilitée et une offre de stationnement suffisante et performante. Depuis plus de 10 ans, la mise en place un réseau de transport collectif urbain gratuit est associée à un maillage de parkings gratuits en centre-ville et dans sa proximité immédiate.

Depuis 2018, la création d'un pôle d'échange multimodal proche de la gare ferroviaire facilite les échanges entre l'hyper-centre, les quartiers, les communes périphériques du bassin de vie et la métropole.

L'aménagement du site de la Resse a permis de finaliser la réhabilitation d'une friche industrielle et d'améliorer l'image de la ville auprès des visiteurs fréquentant la passerelle himalayenne. La livraison de l'aire de camping-car permet de libérer le site préexistant au champs de la ville et améliore les conditions d'accueil des touristes.

L'achat du Parc du Pigné va permettre de concrétiser la réalisation de la voie verte nord-sud en traitant le linéaire en site propre. Il permet également d'accroître les espaces de nature en ville dédiés aux habitants et de reconstituer la trame verte et bleu au bénéfice de la préservation de la biodiversité. Les mesures compensatoires concernant la démolition de la friche du Pont de Caville permettront d'y réaliser des opérations de sensibilisation et de communication.

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Piste stratégique : Concentrer les efforts en hyper-centre, permettant de requalifier l'habitat ancien, les espaces publics et de créer la coulée verte le long de l'Arnette

Le Site Patrimonial Remarquable a permis d'identifier les qualités et les éléments déqualifiant du patrimoine urbain. Il permet d'adopter une stratégie de recomposition urbaine et de requalification des espaces publics dans une démarche cohérente et structurée à long terme en servant de guide à l'ensemble des projets à conduire.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

Plusieurs actions phares ont été menées ces quatre dernières années avec :

- L'acquisition du parc du Pigné ;
- La démolition de la friche du Pont de Caville ;
- L'avancement du partenariat avec Tarn Habitat pour le projet de restructuration de l'Enclos Barbey ;
- La réfection des rues du Champ de la Ville et de la Vitarelle ;
- La finalisation en cours de requalification de la rue Méjanel ;
- Les études préalables à la requalification de la place Gambetta ;
- Les études préalables à l'engagement du contrat global de performance énergétique à conduire sur 19 bâtiments communaux, dont l'ensemble des établissements dédiés à l'enfance-jeunesse de la ville.

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

Piste stratégique : travailler à la relocalisation d'équipements de service et de loisirs

Les actions publiques à conduire sur l'agglomération urbaine de Mazamet visent à renforcer l'attractivité de la ville centre au sein de son agglomération. Il convient à ce titre, d'examiner préférentiellement une implantation en cœur de ville, au sein du périmètre ORT.

Les actions réalisées entre 2018 et 2022

La livraison de deux nouvelles salles de cinéma permet de conforter l'espace Apollo dans son rôle d'équipement culturel intercommunal en cœur de ville.

La livraison de la Maison de Santé a permis à la ville de contractualiser avec la Région, dans le cadre du programme « Ma Région, Ma Santé » afin d'accueillir de nouveaux médecins. Cet équipement a permis d'accueillir de nouveaux praticiens médicaux et paramédicaux, renforçant ainsi l'offre médicale en cœur de ville.

La mise en accessibilité des établissements publics progresse avec le suivi des investissements concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

La ville conduit la mise en accessibilité d'itinéraires urbains en cœurs de ville, dans le cadre des programmes de requalification des espaces publics concourant à la requalification du cœur de ville.

Tableau synthétique de suivi des actions 2018 2022

Pour la ville de Castres

Actions matures engagées et financées au moment de la signature de l'ORT

Axe concerné	Descriptif	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Partenaires financiers	Coût réalisé / prévisionnel	Etat au 31/03/2022
ingénierie	Etudes générales et thématiques	Ville	2018 -2019	Ville/ CACM CDC	100 540 € TTC	Achevé
Axe 5 Espaces publics	Place Soult	Ville	2018 -2019	Etat / Région / Département / CACM CDC	12 822 550 € TTC	Achevé
Axe 3 Accessibilité connexion	Parking en ouvrage Soult	Ville	2018-2020	CDC	3 285 138 € HT	Achevé
Axe 4 Patrimoine	Réhabilitation Jardin du Mail	Ville	2020	CACM	550 000 € TTC	Achevés
Axe 5 Equipements	Accès et espace public cinéma	Ville	2021-2022	CACM	2 200 000 € TTC	Etudes
Axe 2 Attractivité économique	Cinéma multiplexe	Privé	2021-2022	-	9 987 573 € HT	En cours achèvement fin 2023
Axe 2 Attractivité économique	Tarifification attractive stationnement	Ville	2019-2020	Ville	15 000 € HT / AN	Achevé
Axe 2 Attractivité économique	Boutique éphémère	Ville	2018-2019	Ville	180 000 € HT	Achevé
Axe 1 Habitat	Résidence Ilot Buisson	OPH	2018-2020	Etat / Région / Département / CACM	4 800 000 € TTC	Achevé
Axe 3 Accessibilité connexion	Démolition Requalification ancienne Filature	OPH Ville	2021	Etat / Région / Département / CACM	1 415 000 € TTC 1 000 000 € TTC	En cours Achèvement fin 2022
Axe 5 Equipements services	Pôle médical	Ville	2018-2020	CDC	3 468 799 € HT	Achevé
Axe 5 Equipements services	Aménagement Musée Goya	Ville	2018-2022	Etat / Région / Département / CACM CDC	7 404 748 € TTC	En cours Achèvement fin 2022

Actions matures non engagées mais financées au moment de l'ORT

Axe concerné	Descriptif	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Partenaires financiers potentiels	Coût estimé	Etat au 31/03/22
Axe 1 Habitat	Rénovation façades Maisons sur l'Agout	OPH	2019-2020	Etat / Ville	930 000 € TTC	En cours Achèvement FIN 2022
Axe 4 Patrimoine	Rénovation de la cathédrale St Benoit	Ville	2021-2024	Etat / Département	4 364 903 € TTC	En cours Achèvement Fin 2024

Actions matures au plan de financement incomplet au moment de la signature de l'Avenant

Domaine concerné	Descriptif	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Partenaires financiers potentiels	Coût estimé	Etat au 31/03/2022
Axe 2 attractivité	Recrutement d'un manager de centre-ville	Ville	2021-2024	BDT	100 000 € TTC	Achevé
Axe 1 Habitat	Création d'une SEM immobilière	SEM ad hoc	2021	CDC	n.d	En réflexion
Axe 1 Habitat	OPAH RU	VILLE / CACM	2021-2024	CDC/BDT/ANAH	N.C	En cours
Axe 2 commerce	Comptage des flux piétons	Ville	2021-2022		19 688 € TTC	Achevé
Axe 2 commerce	Plateforme digitale commerçante	Ville	2021-2024	CACM CDC	45 000 € TTC	Achevé
Axe 3 Accessibilité connexion	Aménagement des rues du parcours commercial	Ville	2022-2024	Etat / Région / CACM	n.c.	En réflexion
Axe 3 Accessibilité connexion	Création de pistes cyclables	Ville	2022-2024	Etat / Région / Département / CACM	2 127 602 € HT	En cours
Axe 3 Accessibilité	Signalétique dynamique des parkings	Ville	2022	Ville	200 000 € TTC	Mise en place d'un groupe de travail
Axe 4 Patrimoine	Signalétique touristique patrimoniale	Ville	2022	Etat / Région / Département / CACM	70 000 € TTC	Mise en place d'un groupe de travail Via labellisation VAH
Axe 4 Patrimoine	Centre d'interprétation architectural et patrimonial	Ville	2022-2023	Etat / Région / CACM/ CDC	n.c	En réflexion

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CCE ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE
 REVITALISATION DU TERRITOIRE DE CASTRES-MAZAMET 2023-2026

Pour la ville de Mazamet

Actions matures au plan de financement incomplet au moment de la signature de l'avenant

Axe concerné	Descriptif	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Partenaires financiers	Coût réalisé / prévisionnel	Etat au 01/12/2022
ingénierie	Etudes générales thématiques	Ville de Mazamet	2018-2020	Ville	Réalisation régie	Achevées
Axes 1 et 5 Habitat et patrimoine	Rénovation de l'ancien Hôtel du Nord	Ville / SOLIHA TARN	2018-2019	Ville - SOLIHA	213 K€	Achevé
Axes 1 et 4	Acquisitions foncières	Ville de Mazamet / EPF Tarn	2020-2022	Ville de Mazamet / EPF Tarn	722 K€ / 3ans 2020 moyenne de 34K€ par bien pour 5 acquisitions 2021 moyenne de 46K€ par bien pour 7 acquisitions 2022 moyenne de 110K€ par bien pour 2 acquisitions	En cours
Axe 4	AVAP	Ville de mazamet	2019-2022	/	69 K€	Phase enquête publique préalable approbation
Axe 2	Réhabilitation RDC commercial - 3 quai de l'Arnette	Ville de Mazamet	2019 - 2022	/	429 K€	Bail en cours de rédaction. Candidat sélectionné après AMI
Axe 2	Préemption du bail commercial 10-12 place Georges Tournier	Ville de Mazamet	2018-2021	/	67 K€	Achevé bail rétrocedé après mise en concurrence
Axe 2	Aide aux loyers commerciaux	Ville de Mazamet	2016 - 2022	/	126 K€	En cours
Axe 4	Démolition et aménagement de la friche "Pont de Caville"	Ville de Mazamet	2019-2022	/	446 K€	Démolition achevée - retraitement du site en cours
Axe 4	Etude aménagement urbain	Ville de Mazamet	2019-2021	/	Réalisé en régie	Achevé
Axes 4 et 5	Quartier de la Resse	Ville de Mazamet	2018-2022	Ville de Mazamet - Etat	900 K€	démarrage 2023
Axes 2, 3 et 5	Aire de camping cars	Ville de Mazamet	2019-2022	Ville de Mazamet	585 K€	Achevé
Axes 1 et 2	Rénovation immeuble 9 place Olombel	Ville de Mazamet	2020-2021	Ville de Mazamet	51 K€	Achevé

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CCE ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE
 REVITALISATION DU TERRITOIRE DE CASTRES-MAZAMET 2023-2026

Actions à financer pour le programme ACV ORT 2023-2026

Axe concerné	Descriptif	Maitrise d'ouvrage	Calendrier	Partenaires financiers	Coût prévisionnel	Etat au 30/08/2023
Axe 1	Accompagner la création d'une résidence Sénior	Promotion privée	2024 - 2026			Permis de construire en cours d'instruction
Axe 1 et 4	Promouvoir la réhabilitation du château de La Goutine	Ville de Mazamet / Promotion privée	> 2024	DRAC / Action Logement / Banque des Territoires		En préparation
Axes 1 et 4	Sortir le couvent des Clarisses de la vacance	Promotion privée	> 2024	Action Logement / Banque des Territoires / Bailleurs sociaux		En réflexion
Axes 1, 3, 4 et 5	Réhabilitation du quartier Jeanne d'Arc	Ville de Mazamet / Tarn Habitat	> 2025	Action Logement / Banque des Territoires		En préparation
Axes 1 et 4	Aménagement de la friche de La Prade	Ville de Mazamet / Tarn Habitat	2024 à 2026	Action Logement / Banque des Territoires		En préparation
Axes 1, 3, 4 et 5	Réinvestir l'ancienne école de la Resse	Ville de Mazamet	> 2024	OPH Castres-Mazamet/ Action Logement / Banque des Territoires		En réflexion
Axes 1 et 4	Lutter contre l'indécence des logements du parc privé	Ville de Mazamet	> 2023	Etat / CACM		Exercice du Permis de louer
Axes 1 et 4	Résorber la vacance des Logments	Ville de Mazamet	> 2024	DGFIP/ CACM / EPFI		Suivi de la THLV
Axe 2	Intervenir en faveur de l'installation de nouveaux commerces	Ville de Mazamet	> 2023			Au gré des opportunités foncières
Axe 3	Création de la coulée verte	Ville de Mazamet	> 2024	CACM / Région / Département		En préparation
Tous les axes	Réfection de la Place Gambetta	Ville de Mazamet	2024	CACM / Région / Etat	1 500 000 € HT	Phase PRO / DCE
Axe 4	Restauration des décors peints de l'église Saint Sauveur	Ville de Mazamet	2024 - 2026	DRAC / CACM / Département / Région	160 000 €HT	Etude méthodologique préalable en cours
Axes 3 et 4	Parking des Casernes et place du 8 mai	Ville de Mazamet	2026	Ville - Région	N.D	En réflexion
Axes 3	Déploiement des itinéraires cyclables	Ville de Mazamet	2023-2026	Etat - Région - Département - CACM	N.D	En préparation
Axes 3 et 4	Aménagement de l'enclos Barbey (Parvis Apollo)	Ville de Mazamet	2026 et >	Tarn Habitat / Région	N.D	En préparation
Axe 4	Restauration du Temple Neuf	Ville de mazamet	2024	DRAC / Région	90 000 €HT	Permis de construire délivré / DCE en préparation
Axe 2	Intervention OPAH-RU	Ville de Mazamet / CACM	2024->	CACM / ANAH	N.D.	En préparation
Axe 4	Exécution du contrat de performance énergétique	Ville de mazamet	2023 ->	Banque des Territoires / Etat	2,8 M€	En préparation
Axe 4	Traitement de l'immeuble 1 rue de l'Arnette	Ville de Mazamet	N.D	N.D	N.D.	En réflexion
Axe 4	Production d'énergie renouvelable	Ville de mazamet	2024 ->	Banque des Territoires / Etat	N.D.	En préparation
Axe 4	Dégagement de l'église Saint Sauveur	Ville de Mazamet	2024 - >	CACM / Région / Banque des Territoires		Etude de faisabilité à engager
Axe 5	Regrouper les établissements scolaires	Ville de Mazamet	2024 ->	CACM / Etat / Région / Département		Faisabilité à engager
Axe 5	Aborder la création d'une maison des services publics	Ville de Mazamet		CACM / Etat / Département / région		En réflexion
Axe 5	Inciter l'installation de nouveaux médecins	Région Occitanie / Ville de Mazamet	> 2023	CACM / Etat / département		En cours
Axe 5	Finaliser la mise en accessibilité des établissements publics	Ville de Mazamet	2024 à 2026	Etat		En cours

Annexe 2-1 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action de CASTRES

Axe	Titre	Fiche Action	Porteurs	Partenaires potentiels
1.Habitat	Engagement d'une OPAH - RU	1.1	CACM	Anah Banque des Territoires
1.Habitat	Faciliter et accompagner la transformation des rez-de-chaussée commerciaux vétustes ou non conformes	1.2	Ville de Castres	CAUE ABF SOLIHA ANAH FEDER
1.Habitat	Réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique des locaux vacants appartenant à la Ville de Castres	1.3	Ville de Castres	ADEME ANAH Banque des Territoires Région Occitanie
1.Habitat	Traitement de l'habitat indigne	1.4	Ville de Castres CACM	Caf du Tarn SOLIHA ADIL81 PDLHI
2.Commerce	Subvention à l'installation et à la reprise de commerce en cœur de Ville	2.1	Ville de Castres	
2.Commerce	Création d'une boutique valorisant les entrepreneurs locaux	2.2	Ville de Castres + Structuration à définir pour les partenaires locaux (association, GIE, scop...)	Chambres consulaires Région Occitanie Tissu entrepreneurial local
2.Commerce	Développement de la plateforme CastreShopping	2.3	Ville de Castres	
2.Commerce	Assistance à la création et à la reprise de commerce en centre-ville	2.4	Ville de Castres	SDIS 81 DDT 81
2.Commerce	Analyse de flux en temps réel	2.5	Ville de Castres	Citeos
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Aménagement des rues du parcours commercial	3.1	Ville de Castres	CACM Etat
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Continuation du plan vélo et mise en place d'équipements relais (locker et point réparation) sur les points stratégiques	3.2	CACM	Ville de Castres
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Refonte de la signalétique urbaine patrimoniale Et jalonnement dynamique des parkings en ouvrage	3.3	Ville de Castres	CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Aménagement des berges Vittoz-Empare	4.1	Ville de Castres	CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Destruction et réaménagement de la friche SNCF de la Rotonde	4.2	Ville de Castres	CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Friche de la Faïencerie	4.3	Ville de Castres	CACM Région Occitanie FEDER CMA

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CCE ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE
 REVITALISATION DU TERRITOIRE DE CASTRES-MAZAMET 2023-2026

Axe	Titre	Fiche Action	Porteurs	Partenaires potentiels
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Développement du marketing territorial	5.1	Ville de Castres	CACM Tissu local
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Animation du centre-ville	5.2	Ville de Castres	CACM Tissu local
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Projet Smart CITY	5.3	Ville de Castres CACM	DSIL SMARTCITY FEDER numérique
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Réflexion sur la réhabilitation de la Salle Gérard Philipe	5.4	Ville de Castres CACM	État Fonds vert
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Reconversion de la friche du Collège des Cèdres	5.5	ADIM OCCITANIE	Ville de Castres Musée Goya

Annexe 2-2: Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action de MAZAMET

Axe	Titre	Fiche Action	Porteurs	Partenaires potentiels
1.Habitat	Acquisitions foncières et immobilières : constituer une réserve foncière, améliorer le parc de logements	1.1	Ville de Mazamet	Ville, Banque des Territoires, EPFL, Bailleurs sociaux
1.Habitat	Accompagner la création d'une résidence sénior	1.2	Promoteur privé	Ville de Mazamet
1.Habitat	Engagement d'une OPAH-RU.	1.3	CACM	Ville de Mazamet, ANAH, Banque des Territoires, OPH Castres-Mazamet, Bailleurs sociaux, Action Logement
1.Habitat	Sortir le Couvent des Clarisses de la vacance	1.4	Ville de Mazamet, Promoteur immobilier	CACM, Action logement, Banque des Territoires, Bailleurs sociaux
1.Habitat	Réhabilitation du quartier Jeanne d'Arc	1.5	Ville de Mazamet, Tarn Habitat	CACM, Action logement
1.Habitat	Aménagement de la friche de La Prade	1.6	Ville de Mazamet, Tarn Habitat	CACM, Action Logement
1.Habitat	réinvestir l'ancienne école de la Resse	1.7	OPH Castres-Mazamet, Ville de Mazamet	CACM, Action Logement, Banque des Territoires
1.Habitat	Lutter contre l'indécence des logements du parc privé	1.8	Ville de Mazamet, CACM	PDLHI, ADIL81
1.Habitat	Résorber la vacance des logements	1.9	Ville de Mazamet, CACM	DGFIP
2. Economie - Commerces	Accompagner l'installation de nouvelles activités en cœurs de ville	2.1	Ville de Mazamet, CACM	Chambres consulaires, Région Occitanie, Tissu entrepreneurial
2. Economie - Commerces	Assistance à la création et à la reprise de commerces en centre-ville	2.2	Ville de Mazamet, CACM	Chambres consulaires Région Occitanie Tissu entrepreneurial local
2. Economie - Commerces	Intervenir en faveur de l'installation de nouveaux commerces	2.3	Ville de Mazamet, CACM, EPFL	Chambres consulaires, région Occitanie, Tissu entrepreneurial local
2. Economie - Commerces	Maintenir la gratuité des parkings en ville	2.4	Ville de Mazamet	CACM, ETAT (DETR)
2. Economie - Commerces	Réhabilitation du 15 place Gambetta	2.5	Porteur de projet	Chambres consulaires, ville de Mazamet
2. Economie - Commerces	Marketing territorial en faveur du commerce de proximité	2.6	Ville de Mazamet, association des commerçants, CACM	Chambres consulaires, Région Occitanie, Banque des Territoires
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Coulée verte	3.1	Ville de Mazamet, EPFL	Etat, région Occitanie, Département du Tarn, CACM
3. Accessibilité Mobilité Connexion	Déployer les liaisons douces	3.2	Ville de Mazamet	CACM, Région Occitanie, Etat

AVENANT DE PROJET A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CCE ID : 081-218101632-20231212-2023_DEL94-DE
 REVITALISATION DU TERRITOIRE DE CASTRES-MAZAMET 2023-2026

4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Promouvoir la réhabilitation du château de La goutine	4.1	Ville de Mazamet, Promoteur immobilier / porteur de projet	CACM, DRAC, ANAH, Banque des Territoires, Action Logement, Région Occitanie
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Réorganiser le parking et l'espace public rue des Casernes et Place du 8 mai	4.2	Ville de Mazamet	BE et UDAP du Tarn Région Occitanie, Département du Tarn, Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Réhabilitation et réaffectation du Temple Neuf : inscrit au titre de MH, remise en état	4.3	Ville de Mazamet	UDAP du Tarn, DRAC, Région, Département, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le contrat de performance énergétique	4.4	Ville de Mazamet	Banque des Territoires, ADEME
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Réhabilitation de la place Gambetta	4.5	Ville de Mazamet	Etat, région Occitanie, Département du Tarn, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Entrée en vigueur du site patrimonial remarquable	4.6	Ville de Mazamet	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Contrat global de performance énergétique	4.7	Ville de Mazamet	Banque des Territoires, ADEME, Etat (Fonds Vert, DSIL)
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Restauration des décors peints de l'église Saint Sauveur	4.8	Ville de Mazamet	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Restauration du beffroi du Temple Neuf	4.9	Ville de Mazamet	DRAC, Fondation du Patrimoine, Région Occitanie, Département du Tarn, CACM
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Aménagement d'un espace public de mise en valeur de l'espace Apollo	4.10	Ville de Mazamet	Tarn Habitat, CACM, Région Occitanie, Département du Tarn, Etat
4. Urbanité Espace Public Patrimoine	Dégagement de l'église Saint Sauveur	4.11	Ville de Mazamet	DRAC, EPFL, Région Occitanie, Département du Tarn
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Optimiser les équipements dédiés à l'enfance-jeunesse	5.1	Ville de Mazamet	Etat, CACM, département du Tarn, Région Occitanie
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Aborder la création d'une maison des services publics	5.2	Ville de Mazamet	Etat, CACM, Région Occitanie, Département du Tarn
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Inciter l'installation de nouveaux médecins	5.3	Ville de Mazamet, Région Occitanie	Département du Tarn, Etat, ARS, CACM
5. Constituer un socle de services dans chaque ville	Finaliser la mise en accessibilité des établissements publics	5.4	Ville de Mazamet	Etat, CACM

Les Fiches Actions 2023-2026 de CASTRES

Titre du projet	Engagement d'une OPAH - RU - Fiche 1.1
Type de projet	action
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat
Date de signature	A venir
Description générale	<p>En 2021-2022, la CACM a lancé une étude pré-opérationnelle visant à déterminer les problématiques d'habitat sur les communes de Castres, Labruguière et Mazamet, en vue du lancement d'une OPAH-RU. Ce travail a permis d'identifier les enjeux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un accompagnement pour l'amélioration de la performance énergétique des logements, dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. - L'adaptation des logements à la perte de mobilité des personnes âgées et personnes handicapées. -La nécessité de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et le mal logement pour permettre à chacun de vivre dans un logement décent. -Une aide aux copropriétés en difficulté pour mieux organiser leur gestion et leur permettre d'engager des travaux de réhabilitation ambitieux. -La promotion de la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, en rénovant les logements vacants pour y faire venir de nouveaux habitants qui feront vivre les commerces.
Objectifs	Après le lancement d'une étude pré-opérationnelle en 2022-23 qui a permis d'identifier les secteurs et bâtis nécessitant une intervention, l'opération aura pour but de mettre en place des actions ciblées pour la démolition ou la rénovation de bâtiments, afin de lutter contre l'insalubrité, rénover les immeubles et logements, pour remettre sur le marché des biens à la location ou en accession à la propriété qui répondent aux besoins en centre-ville et aux nouvelles normes énergétiques
Maitre d'ouvrage	CACM
Partenaires locaux	Ville de Castres, Anah, Banque des Territoires
Coût total	[Montant € TTC]
Financements prévisionnels	Entre 2 et 3 millions d'Euros pour les opérations. 40 000 € annuel pour le recrutement d'un chargé de projet hors aide de l'Anah (25%), Banque des Territoires si contractuel et primes d'ingénierie par projet porté.
Date de lancement	2024
Date de livraison	A finaliser
Indicateurs d'avancement	Nombre de logements réhabilités annuellement Nombre de logements sortis de vacance annuellement Montant des travaux générés et de subventions générées annuellement
Indicateurs de résultat	Nombre d'accédant à la propriété en zone OPAH-RU au bout de l'opération Nombre de logements remis sur le marché au bout de l'opération Nombre de changements de destination financés au final

Titre du projet	Faciliter et accompagner la transformation des rez-de-chaussée commerciaux vétustes ou non conformes – Fiche 1.2				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat				
Date de signature	A venir				
Description générale	La vacance commerciale, même si elle se résorbe en centre-ville, résiste dans certains secteurs qui ne font plus partie du parcours commercial privilégié par les usagers. Par ailleurs, ces locaux ne sont plus forcément en conformité par rapport aux usages commerciaux, mais surtout aux règles d'accessibilité et de sécurité. Il est nécessaire de réfléchir aux nouvelles fonctionnalités que pourraient recouvrir ces espaces à l'occasion d'opérations immobilières ou de projets d'aménagement.				
Objectifs	Réflexion- Action sur la création d'ajouts résidentiels dans les rez-de-chaussée commerciaux qui n'ont plus de vocation commerciale, soit par vétusté trop importante, non-conformité trop importante par rapport à la réglementation ERP ou par inadaptation aux nouveaux usages urbains.				
Maître d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CAUE – ABF – SOLIHA – ANAH - FEDER				
Coût total	Non budgétisé à ce jour				
Financements prévisionnels	En attente des retours de l'expérimentation nationale réalisée par l'ANAH Voir possibilité d'intégrer cette opération dans le volet de subventions de l'OPAH-RU				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	Fin d'opération				
Indicateurs d'avancement	Identification des cellules à traiter Atelier à destination des habitants (CAUE) Communication ciblée aux propriétaires				
Indicateurs de résultat	Nombre de projets de travaux financés ayant intégrés un changement de destination en centre-ville.				
Commune	[maître d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Réalisation d'un schéma directeur immobilier et énergétique des locaux vacants appartenant à la Ville de Castres – Fiche 1.3				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat				
Date de signature	2022-2023				
Description générale	Le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) a pour objectif de définir les orientations stratégiques de gestion du parc immobilier des collectivités (état des lieux du patrimoine existant, analyse des besoins, prise de décision et arbitrage des achats et revente ...) en tenant compte des nouveaux enjeux énergétiques et environnementaux . Il vise notamment la maîtrise de consommations et des coûts d'énergie à court, moyen et long terme.				
Objectifs	Mise en place d'un SDIE et de la GMAO pour : <ul style="list-style-type: none"> formaliser un inventaire patrimonial et immobilier; définir et caractériser le patrimoine ; fédérer et coordonner les acteurs de la gestion patrimoniale ; mettre en place une compilation en continu des coûts de maintenance et d'exploitation des bâtiments. Cela aura pour but d'optimiser les pratiques de gestion et aider à la décision sur le choix de garder, rénover, céder, vendre ou réaffecter un bien municipal.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	ADEME – ANAH - Banque des Territoires - Région Occitanie				
Coût total					
Financements prévisionnels					
Date de lancement	2022-2023				
Date de livraison	2030				
Indicateurs d'avancement					
Indicateurs de résultat					
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Traitement de l'habitat indigne – Fiche 1.4				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat				
Date de signature					
Description générale	<p>La lutte contre l'habitat indigne est une priorité de l'ensemble des partenaires de la convention. La ville a développé une expertise de traitement de ces questions avec le Service communal d'hygiène et de santé (SCHS) qui joue un rôle important dans ce domaine en mettant en place les contrôles de logement en partenariat avec la CAF et Soliha, ainsi qu'n étant gestionnaire du dispositif de Permis de Louer sur la commune depuis 2022 et en participant activement au PDLHI.</p> <p>Dans le cadre d'ACV2, la Ville cherche à optimiser le fonctionnement de l'ensemble des outils à disposition pour un traitement encore plus opérant de cette question.</p>				
Objectifs	Améliorer la qualité des logements en mobilisant l'ensemble des outils disponibles (permis de louer, permis de diviser, DAP, droit de préemption urbain commercial)				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres - CACM				
Partenaires locaux	ADEME – ANAH – PDLHI – CAF - SOLIHA				
Coût total					
Financements prévisionnels					
Date de lancement	Une partie des action est déjà en cours avant la signature de l'ORT				
Date de livraison	Fin de l'OPAH-RU				
Indicateurs d'avancement	Nombre de signalements traités annuellement Nombre de dossiers traités annuellement				
Indicateurs de résultat	Nombre de logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU en classification « réhabilitation lourde » Nombre de logements traités dans le cadre de la convention SCHS/CAF et conservation des allocations Evolution des procédures de péril et insalubrité avant et après OPAH-RU				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Subvention à l'installation et à la reprise de commerce en cœur de Ville Fiche 2.1				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
Date de signature	2019				
Description générale	<p>Par délibération du 25 juin 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une aide à la reprise d'activités commerciales et artisanales en centre-ville. Ce dispositif a été renouvelé en 2021 et 2022. Cette aide prend la forme d'une subvention et a pour objectif de renforcer le tissu économique du centre-ville existant, en soutenant la création d'activités. Le budget initial qui était de 15 000 € annuels a été porté à 30 000 € en 2022, avec un plafonnement à 3 000 € par projet sélectionné, en prenant en compte le montant des investissements et travaux à réaliser.</p> <p>Entre 2019 et 2023, cette aide a bénéficié à 31 porteurs de projets qui ont installé leurs boutiques en centre-ville.</p>				
Objectifs	Aider les porteurs de projets à installer leurs activités, en finançant une partie des travaux d'équipement ou de mise aux normes de leur local.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CACM				
Cout total	30 000 € annuels				
Financements prévisionnels	Budget municipal				
Date de lancement	2019				
Date de livraison	2026				
Indicateurs d'avancement	Nombre de dossiers déposés Nombre de dossiers validés Volume de crédits distribués				
Indicateurs de résultat	Nombre d'installations pérennisées.				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Création d'une boutique valorisant les entrepreneurs locaux- Fiche 2.2				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
Date de signature	2024				
Description générale	Proposer au centre-ville, au cœur de l'espace monumental, un lieu commercial de type boutique-expo offrant la possibilité aux entrepreneurs locaux de mutualiser cet espace pour y faire de la vente directe et valoriser la production locale en termes de textile, décoration, prêt-à-porter, métiers de bouche, etc... Cet espace serait une vitrine auprès de habitants sur la filière locale, ainsi qu'auprès des touristes et visiteurs du Musée.				
Objectifs	A l'occasion de la rénovation du Musée Goya et de l'arrêt d'activité d'un commerce placé stratégiquement entre le Musée et l'Office du Tourisme, profiter de cette vacance pour occuper ce lieu et le mettre à disposition des entrepreneurs locaux (Textile, Prêt-à-porter, Décoration, conserverie et épicerie, etc...)				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres + Structuration à définir pour les partenaires locaux (association, GIE, Scop...)				
Partenaires locaux	Chambres consulaires Région Occitanie Tissu entrepreneurial local				
Cout total	Acquisition du local : 200 000 € Travaux : 100 000 €				
Financements prévisionnels	A définir				
Date de lancement	2023				
Date de livraison	2024-2025				
Indicateurs d'avancement	Signature des actes Avancement des travaux d'aménagement Ouverture de la boutique				
Indicateurs de résultat	Nombre d'entrepreneurs actifs dans la boutique Chiffre d'affaire réalisé Nombre et ventilation des clients sur l'année				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Développement de la plateforme Castreshopping- Fiche 2.3				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
Date de signature	2024				
Description générale	Les pratiques commerciales des leaders de la vente en ligne peuvent, localement, accentuer l'évasion commerciale. En forte croissance, notamment avec les confinements successifs, ainsi que les fermetures des commerces dits « non essentiels » lors de l'épidémie de Covid-19, l'e-commerce est aussi une opportunité à saisir pour le tissu économique local. Il permet de contribuer à identifier une place locale de commerce et de créer, voire de développer une présence digitale aux commerçants de la Ville.				
Objectifs	La mise en place de la Marketplace sur la première phase d'ACV a permis de développer une culture numérique chez les commerçants du centre-ville. Avec un chiffre d'affaire mensuel de 30 000 euros, l'opération est un succès. Il est nécessaire cependant de travailler à l'optimisation de l'outil pour qu'il soit encore plus en phase avec les besoins des opérateurs locaux.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux					
Cout total	100 000 € sur 3 ans				
Financements prévisionnels	A définir				
Date de lancement	2023				
Date de livraison	2024-2025				
Indicateurs d'avancement	Augmentation des référencement en cours Augmentation des commerçants inscrits Fréquentation de la plateforme (utilisateurs uniques et achats réalisés)				
Indicateurs de résultat	Renforcement du référencement local pour l'achat digital Systématisation de l'utilisation de la plateforme par les commerçants et les usagers				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Assistance à la création et à la reprise de commerce en centre-ville -Fiche 2.4				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
Date de signature	2024				
Description générale	Les cellules commerciales en centre-ville sont parfois vacantes ou inadaptées aux nouvelles formes de commerce et d'usages pratiqués par les porteurs de projets et leurs clients. C'est pourquoi il faut accompagner les propriétaires ou les occupants pour optimiser l'aménagement des commerces tout en répondant aux normes d'accessibilité et de sécurité.				
Objectifs	Les normes de sécurité et d'accessibilité pour les commerces et établissements recevant du public restant difficiles d'accès pour les non-spécialistes, la structuration du guichet ERP avec l'agent en charge de l'instruction des dossiers et le manager de centre-ville, permet d'accueillir et de conseiller les porteurs de projets dans leurs choix d'aménagements de cellules commerciales, afin de répondre aux contraintes posées par la réglementation et faciliter l'instruction de leurs dossiers par la commission départementale de sécurité.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	SDIS 81 - DDT				
Cout total	Internalisés				
Financements prévisionnels					
Date de lancement	2023				
Date de livraison	2023				
Indicateurs d'avancement	Nombre de locaux identifiés et déclarés en commission départementale de sécurité et d'accessibilité				
Indicateurs de résultat	Nombre de cellules commerciales rénovées Nombre de porteurs de projets accompagnés.				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Analyse des flux en temps réel -Fiche 2.5				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	Favoriser un développement économique et commercial équilibré				
Date de signature	2024				
Description générale	Les solutions de comptage de flux par repérage GPS offrent des informations parfois difficiles d'exploitation. L'équipement des caméras de vidéo protection d'une solution d'intelligence artificielle assurant un comptage volumétrique sur les secteurs équipés permettra d'avoir des données plus rapidement et plus facilement exploitables pour connaître l'évolution des fréquentations usuelles ou événementielles en centre-ville				
Objectifs	Utiliser le réseau de vidéo protection existant en entrée de ville et en centre-ville, pour évaluer en temps réel ou échelonné, les flux et la fréquentation sur les zones stratégiques, en mettant en place une couche spécifique sur le logiciel de supervision urbaine.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	Citeos				
Coût total	45 000 €				
Financements prévisionnels	Fipd				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2024-2025				
Indicateurs d'avancement	Nombre de caméras équipées				
Indicateurs de résultat	Suivi et évolution du flux piéton dans la zone du parcours commercial				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Aménagement des rues du parcours commercial – Fiche 3.1				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées				
Date de signature					
Description générale	Etudes et maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des espaces publics sur un linéaire s'étendant de l'Ouest de la Place Soult, passant par la rue et le pont Villegoudou pour relier la rue Alquier Bouffard et la Place Jean Jaurès.				
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en cohérence différentes entités du centre-ville - Conforter et faciliter les fonctions commerciales, en continuant à travailler les espaces publics pour améliorer leurs fonctionnalités et comforts d'usages - Réhabiliter, mettre en valeur et si besoin faire évoluer la vocation programmatique du patrimoine bâti emblématique (ex : Pont Villegoudou) - Conforter et sécuriser les mobilités, convivialités et trajets d'animation (pacification de la circulation) - Finaliser une liaison qualitative entre des places ayant bénéficié d'un important traitement qualitatif. 				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CACM				
Coût total					
Financements prévisionnels	Fonds propres DSIL				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2026				
Indicateurs d'avancement	Livraison des études Livraison des travaux				
Indicateurs de résultat	Utilisation des espaces publics rénovés.				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Continuation du plan vélo et mise en place d'équipements relais (locker et point réparation) sur les points stratégiques – Fiche 3.2				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées				
Date de signature	2023				
Description générale	La volonté de développer l'usage du vélo en ville s'inscrit efficacement dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale des déplacements en ville dont un des objectifs doit être de réduire l'usage et la vitesse de la voiture ainsi que le stationnement en ville par d'autres actions menées en parallèle.				
Objectifs	<p>Afin de développer réellement l'usage du vélo comme moyen de déplacement, l'objectif à atteindre est la constitution d'un réseau continu couvrant l'ensemble du territoire, en développant une notion de continuité cyclable.</p> <p>Les aménagements doivent rendre la conduite de vélo sûre, efficace et permettre un partage des espaces de circulation équilibré avec les autres modes de déplacement.</p> <p>Dynamique à suivre dans le cadre du Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables de la Communauté d'agglomération existant.</p>				
Maitre d'ouvrage	CACM				
Partenaires locaux	Ville de Castres				
Cout total	Non encore budgétisé (rappel sur 2018/2022 : 2 200 000 € HT d'investissement sur les pistes cyclables)				
Financements prévisionnels	Ville / Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (Dispositif General d'intervention par fonds de concours et CTO) / Région Occitanie (Contrat Territorial Occitanie - CTO) / Etat (DSIL et Appels a projet mobilités actives)				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2026				
Indicateurs d'avancement	Livraison des études Livraison des travaux				
Indicateurs de résultat	Utilisation des pistes et équipements rénovés.				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Refonte de la signalétique urbaine patrimoniale et jalonnement dynamique des parkings en ouvrage – Fiche 3.3				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées				
Date de signature	2023				
Description générale	<p>Afin d'accroître l'attractivité du centre-ville et dans le cadre de la réorganisation des circulations et du stationnement, la Ville de Castres travaille depuis plusieurs mois à la mise en place d'un système de jalonnement dynamique pour signaler les places disponibles dans ses parkings, qu'ils soient municipaux ou sous délégation.</p> <p>En corolaire de ce travail, un autre projet est en réflexion sur la redéfinition d'une signalétique aussi bien touristique patrimoniale que commerciale dans le centre-ville.</p>				
Objectifs	<p>Faciliter l'accès au centre-ville, tout en minimisant la circulation d'automobiles en cœur de ville ;</p> <p>Limiter la circulation des usagers à la recherche de stationnement ;</p> <p>Améliorer la gestion des parkings en optimisant leur occupation ;</p> <p>Organiser les reports de stationnement en cas de fermeture de certains parkings à l'occasion de manifestations de grande ampleur (ex. : Marché de Noel, escapades vénitiennes, Ruecambolesques Extravadanses, Matches de Top14 et de coupe d'Europe de Rugby).</p> <p>Valoriser et sensibiliser les habitants, commerçants et touristes au patrimoine Informer sur le patrimoine en donnant à lire le patrimoine dans l'espace et le temps Orienter pour faciliter la mobilité des touristes et encourager à la flânerie</p>				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CACM				
Cout total	300 000 €				
Financements prévisionnels	A définir				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2026				
Indicateurs d'avancement	Mise en place d'une étude d'opportunité et de faisabilité Réalisation des études et mises en travaux				
Indicateurs de résultat	Développement de la dynamique touristique, Evolution et analyse de la fréquentation touristique, Appropriation par les habitants et les acteurs touristiques, culturels et économiques (Office de tourisme, commerçants...) Installations des jalonnements dynamiques				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Aménagement des berges Vittoz-Empare – Fiche 4.1				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager				
Date de signature	2023				
Description générale	Castres est traversée par la rivière Agout. La mise en avant de l'eau et de la trame verte et bleue constitue un apport de qualité de vie aux habitants et aux usagers de la ville. Pour cela l'opportunité de la démolition du 28 Empare et l'espace qu'il laisse ouvert en bord de rivière permet de reconnecter le centre-ville aux autres quartiers, soit par l'aménagement de cheminements doux, soit par la disponibilité aux transports publics sur l'îlot Durenque du réseau Libellus. Par ailleurs, cet espace peut être aménagé de façon à permettre l'émergence de convivialités de quartier et constituer une opportunité pour lutter contre les îlots de chaleur dans ce secteur dense.				
Objectifs	Après la démolition de la résidence du 28 rue Empare, la Ville réfléchit à l'aménagement du terre-plein pour donner un point de vue sur la rivière Agout et l'espace monumental de l'évêché, ainsi que de faire de ce site un point d'accès piétonnier et mobilité douce entre le quartier de Lameilhé et le centre-ville, via le Chemin de Fitelle, mais aussi un espace de convivialité et de quiétude pour les habitants.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CACM				
Cout total	Non budgétisé à ce jour				
Financements prévisionnels	Dotations spécifiques Fonds européens Objectifs spécifiques				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2026				
Indicateurs d'avancement	Etudes et aménagements réalisés				
Indicateurs de résultat					
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Destruction et réaménagement de la friche de la Rotonde – Fiche 4.2				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager				
Date de signature	2023				
Description générale	Les terrains en proximité de la Gare SNCF constituent une réserve foncière importante en entrée de ville. Leur insertion dans cet espace de multimodalité constitue un enjeu socioéconomique important à un moment où l'avenue Albert 1 ^{er} connaît une réhabilitation importante dans sa partie en proximité de la Gare et va bénéficier d'une opération de renouvellement urbain qui va faire tomber les barres du « 153 » dans le quartier de Petit Train et profondément modifier l'image, les usages et la sociologie du quartier. Il est donc nécessaire de trouver une vocation à ces espaces pour pérenniser la dynamique urbaine en cours.				
Objectifs	Après la démolition du bâtiment de la Rotonde présentant un risque important de sécurité publique, la Ville souhaite développer une réflexion-action sur l'utilisation d'une telle surface de terrain disponible concernant des solutions de logement à proximité du centre-ville et/ou d'accompagnement d'activités artisanales sur ce site à proximité des voies de communication importantes de l'agglomération				
Maître d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CACM				
Coût total	Non budgétisé à ce jour				
Financements prévisionnels	Ville – CACM – Région - dotations				
Date de lancement	2023				
Date de livraison	2030				
Indicateurs d'avancement	Etudes et aménagements réalisés				
Indicateurs de résultat	Edifications de locaux d'habitation et de commerce installations d'habitants et de professionnels				
Commune	[maître d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Friche de la Faïencerie – Fiche 4.3				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager				
Date de signature	2023				
Description générale	Réhabiliter cet ancien espace historiquement dédiée aux savoirs faire artisanaux en plein cœur du quartier de l'Albinque pour créer une dynamique avec l'activité de la Halle et des événements organisés sur la Place.				
Objectifs	La friche de la Faïencerie en plein centre-ville, dans le quartier de l'Albinque présente des signes de vétusté importants, alors qu'elle est occupée par des artisans et brocanteurs locaux qui en ont fait un lieu de stockage. L'idée générale du projet est de garder cette vocation artisanale en réfléchissant au réaménagement de ce site pour y accueillir de telles activités dans de meilleures conditions et les porter à connaissance de la population locale et des touristes.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	CACM Région Occitanie FEDER CMA				
Cout total	Non budgétisé				
Financements prévisionnels					
Date de lancement	2023				
Date de livraison	2026-2030				
Indicateurs d'avancement					
Indicateurs de résultat					
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Développement du marketing territorial – Fiche 5.1				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville				
Date de signature	2023				
Description générale	<p>Le bassin de vie castrais devient de plus en plus identifié à l'échelle régionale et nationale.</p> <p>Cependant, ses habitants ne véhiculent pas une image positive, soit par méconnaissance des actions mises en place pour favoriser cette attractivité, soit par manque de sentiment d'appartenance.</p> <p>Cette réalité traduit un déficit d'image auprès de la population locale qui ne reflète pas les atouts du territoire. Il est nécessaire de rendre à la Ville une identité en adéquation avec son dynamisme et son potentiel, au lieu de laisser un discours pessimiste et surtout fondé par l'occupation de terrain des réseaux sociaux, ternir l'image du territoire.</p>				
Objectifs	Revaloriser la vision des habitants de Castres qui est souvent plus négative que celles des personnes extérieures				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres - CACM				
Partenaires locaux					
Coût total					
Financements prévisionnels	Non budgétisé à ce jour				
Date de lancement					
Date de livraison	2025-2026				
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - lancement d'une enquête population - livrables éléments de communication 				
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - résultats de l'enquête - déclinaisons des supports de communication. 				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentat]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Animation du centre-ville– Fiche 5.2				
Type de projet	action				
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville				
Date de signature	2023				
Description générale	<p>Une importante politique de rénovation des espaces publics a été mise en œuvre dans le centre-ville, avec notamment la réhabilitation des 3 places centrales de la Ville et leurs liaisons. Pour faire vivre ces espaces publics réhabilités, une politique d'animation variée et diversifiée a été développée année après année, que ce soit dans le domaine commercial (marchés de pleins vents, brocantes, marché des producteurs et des créateurs), mais aussi événementiel (marche de Noël, escapades vénitiennes, fête de la Musique, Concert de rentrée) ou artistique (A portée de rue, les Ruecambolesques, Couleurs du monde). Ce travail d'animation est à renforcer et à poursuivre pour toucher toutes les populations de la Ville.</p>				
Objectifs	Continuer la politique d'animation du centre-ville en réfléchissant à développer des actions pour tous les publics mais aussi répondre aux demandes des populations jeunes qui sont utilisatrices du centre-ville				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres				
Partenaires locaux	Tissu associatif Prestataires et artistes.				
Coût total					
Financements prévisionnels	Non budgétisé à ce jour				
Date de lancement					
Date de livraison	2025-2026				
Indicateurs d'avancement	- programmation				
Indicateurs de résultat	- évolution de la fréquentation.				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinancier 1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]	[cofinancier 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Projet SMART CITY– Fiche 5.3				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville				
Date de signature	2023				
Description générale	De nombreuses villes ont développé le wifi en centre-ville. La Ville de Castres envisage de proposer ce service qui peut être couplé avec le projet de jalonnement dynamique et le travail d'information en temps réel des usagers par le biais des différents applicatifs utilisés par les services de la Ville				
Objectifs	Développer l'interconnexion des outils et solutions municipaux pour faciliter la vie quotidienne des usagers tout en rendant le service public plus efficient.				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres - CACM				
Partenaires locaux					
Cout total	A chiffrer				
Financements prévisionnels	Dsil smart city Feder numérique Wifi 4 EU				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2025-2026				
Indicateurs d'avancement	- Nombre d'équipements installés				
Indicateurs de résultat	- Nombre de connexions réalisées par les usagers.				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Réflexion sur la réhabilitation de la Salle Gérard Philipe– Fiche 5.4				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville				
Date de signature	2024				
Description générale	<p>Située en plein cœur de l'îlot Drouot, la « SGP » est dorénavant au cœur d'un espace dédié aux loisirs et à la vie associative, entre le nouveau cinéma multiplex, la maison des associations et la SMAC du Bolegason. Par ailleurs le parking gratuit de plus de 500 places sur site permet aux usagers de profiter de ces installations sans problème de stationnement. L'état de vétusté de cet équipement ne permet pourtant pas son utilisation optimale pour recevoir des événements et des spectacles, en dehors des prestations locales des écoles et associations. Le renouveau du site permettrait une mise à nouveau pour attirer l'organisation de manifestations de plus grande ampleur, mais aussi de valoriser une activité de réception de congrès ou assemblées générales d'organismes régionaux ou nationaux de premier plan.</p>				
Objectifs	<p>La Salle Gérard Philipe présente l'intérêt d'être le seul ERP en centre-ville qui peut accueillir plus de 1500 personnes pour des événementiels, salons et spectacles. Il est dorénavant au cœur d'un pôle de loisirs et de services en directe proximité du cœur de ville, avec la création du multiplex juste à côté. Il convient donc d'anticiper la vétusté du site en lançant une étude sur l'état du bâtiment et du coût prévisionnel des travaux de réhabilitation.</p> <p>L'objectif global est de renforcer l'attractivité de ce site par des interventions qualitatives sur la salle, l'isolation thermique et phonique, l'éclairage, le chauffage et l'optimisation de l'accueil, des loges et offices traiteurs.</p>				
Maitre d'ouvrage	Ville de Castres - CACM				
Partenaires locaux					
Cout total	A chiffrer				
Financements prévisionnels	État Fonds vert				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	2025-2026				
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des besoins d'animation - Sondages techniques - Cahier des charges de travaux 				
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux - Nombre de manifestations / an 				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Titre du projet	Reconversion de la friche du Collège des Cèdres – Fiche 5.5				
Type de projet	Etude et action				
Axe de rattachement	Constituer un socle de services dans chaque ville				
Date de signature	2024				
Description générale	La Ville de CASTRES est propriétaire de l'ensemble immobilier du collège des Cèdres d'une superficie de 22 900 m ² . Le bâtiment a été construit au milieu du 19 ^{ème} siècle. Cet ensemble est situé aux abords du centre historique de la Ville de Castres et représente avec son parc une identité forte de la ville, devant obligatoirement être conservé et restauré dans le cadre d'un projet global de développement économique et culturel. La construction du nouveau collège de Lameilhé et son ouverture à la rentrée 2021, a marqué la fin de l'utilisation du collège des Cèdres en tant que groupe scolaire.				
Objectifs	La Ville de Castres souhaite aboutir à la mise en œuvre d'un projet permettant de préserver ce patrimoine par l'introduction de nouveaux usages adaptés au site et à ses caractéristiques. Ce projet a pour objectif de participer au développement économique et culturel du centre-ville. Il devra permettre d'offrir notamment les services suivants : - des offres d'hébergement touristique et de restauration, - la mise à disposition d'espace pour la création de salles d'expositions temporaires du musée Goya, - une offre d'hébergement résidentiel et/ou d'espace d'accueil d'entreprise.				
Maitre d'ouvrage	Opérateur privé – Vinci Constructions ADIM Occitanie				
Partenaires locaux	Ville de Castres Musée Goya				
Cout total	En cours d'élaboration				
Financements prévisionnels	DSIL				
Date de lancement	2024				
Date de livraison	A définir				
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> - Livraison des documents de projets - Conventionnement avec les opérateurs dédiés - Réalisation des travaux 				
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Livraison des différents lots - Exploitation des lots par les opérateurs contractants - Réouverture du bâtiment au public 				
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Les Fiches Actions 2023-2026 de MAZAMET

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.1 Acquisitions foncières et immobilières
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Afin de permettre le déploiement d'une politique de requalification de l'habitat en cœur de ville, ainsi que le renforcement de l'attractivité commerciale, la ville souhaite se saisir de toutes les opportunités s'offrant à elle en matière de maîtrise foncière.</p> <p>A ce titre, le Droit de Prémption Urbain peut être employé, dans les limites définies par les objectifs déterminés à l'article L300-1 du code de l'urbanisme. Ce Droit de Prémption s'exerce également sur les fonds de commerces et les baux commerciaux.</p> <p>D'autres procédures peuvent également être mises à contribution telles que le péril, l'état d'abandon manifeste et les déclarations de biens sans maître.</p>
Objectifs	<p>La ville de Mazamet, au travers des outils mis à sa disposition souhaite faire évoluer les situations les plus difficiles en terme d'entretien du patrimoine bâti. Leur manipulation permettra de générer des dynamiques foncières servant les projets fixés par le Programme Local de l'Habitat et les objectifs d'accueil de population fixés par les documents supérieurs.</p> <p>La ville permet ainsi d'engager le recyclage d'immeubles inoccupés en favorisant l'accueil de nouvelles populations sans consommation de terres naturelles ou agricoles.</p> <p>Ces objectifs concernent également les rez-de-chaussée commerciaux que la commune peut ainsi préserver. Dans les cas les plus graves, la ville intervient afin de remettre en bon état l'appareil commercial : amélioration des performances énergétiques, mise en accessibilité, modifications structurelles des locaux, permettant la modernisation de l'outil commercial de cœur de ville.</p>
Calendrier	Depuis 2014 jusqu'après 2026
Intervenants	Ville de Mazamet / EPFL / Banque des Territoires, Bailleurs sociaux
Budget Global	150 000 €/ an en moyenne.
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de portage par l'EPFL - Eventuels emprunts ; - Fonds propres ville de Mazamet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'immeubles acquis - Programme de réhabilitation

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.2 Accompagner la création d'une résidence Sénior
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Rénovation urbaine d'une friche urbaine située en cœur de ville.</p> <p>Le permis de construire déposé fait état de la création d'une centaine de logements destinés aux séniors dans une résidence sécurisée adaptée avec services. Les espaces extérieurs sont retraités et font l'objet d'un traitement paysager fin.</p> <p>Ce projet, situé à proximité de l'Arnette permet également à la commune d'intégrer sur l'assiette foncière, une emprise permettant de constituer la voie verte nord-sud.</p>
Objectifs	<p>Disposer d'une offre de logements adapter en cœur de ville à proximité des commerces et de l'offre de transport collectif.</p> <p>La situation du foncier à proximité du Parc du Pigné permet de constituer une aménité supplémentaire au bénéfice des futurs résidents.</p> <p>La concrétisation de ce projet permet de centraliser l'offre de logement spécifique en cœur de Ville et au centre de l'agglomération Mazamétaine.</p> <p>La nouvelle population accueillie pourra bénéficier des services, commerces et offre culturelle existante à proximité et participera au renforcement du tissu économique local.</p>
Calendrier	De 2025 à 2026
Intervenants	Ville de Mazamet / Promoteur privé
Budget Global	
Modalités de financement	- Accompagnement technique et logistique.
Indicateurs de résultat	- Concrétisation de l'opération ; - Nombre de logements créés ; - Finalisation du tronçon de voie verte

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.3 Engagement de l'OPAH-RU
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'étude, à son niveau d'avancement actuel, porte sur l'examen opérationnel concernant deux îlots du cœur de ville : l'îlot Saint-Jacques et l'îlot Galinier.</p> <p>Plusieurs immeubles ont été repérés pouvant faire l'objet d'une intervention des collectivités pour des opérations de réhabilitation – restructuration. Plusieurs modalités d'intervention sont possibles depuis l'animation jusqu'à la maîtrise d'œuvre directe ou partenariale.</p> <p>L'instauration d'une Opération de Restauration Immobilière sera envisagée sur un périmètre critique permettant de déployer les politiques publiques d'incitation d'accompagnement et si nécessaire coercitive de rénovation de l'habitat.</p>
Objectifs	<p>La finalité de cette opération vise à restructurer le bâti ancien en vue de constituer une offre de logement répondant aux aspirations des habitants à attirer en cœur de ville. Il s'agit essentiellement de cibler les ménages bénéficiant d'un emploi et de physionomie familiale (avec enfants).</p> <p>Une part de logements sociaux sera intégrée à chacune des opérations à intervenir de manière à garantir une réponse adaptée aux enjeux de mixité sociale.</p> <p>La réalisation de l'OPAH-RU correspondra avec les objectifs de valorisation du patrimoine promus par le site patrimonial remarquable, lequel n'interdit pas de procéder à une reconfiguration urbaine permettant de dégager des espaces extérieurs pour certains logements.</p>
Calendrier	De 2024 à 2029
Intervenants	ANAH / CACM / Ville de Mazamet / OPH Castres-Mazamet / Tarn Habitat / 3F / Action Logement
Budget Global	A déterminer en fonction des opérations / Chiffrages prévisionnels en cours de finalisation
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'études et d'une partie du déficit foncier par l'ANAH ; - Apports de la ville de Mazamet et de la CACM - Fonds propres de bailleurs sociaux et promoteurs privés / propriétaires ; - Subventions potentielles d'Action logement - Prêts Action Logement / Banque des Territoires
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'immeubles réhabilités ; - Nombre de logements créés ; - Ratio € investis / m² restitués.

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.4 Sortir le Couvent des Clarisses de la vacance
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'ancien Couvent des Clarisses est une propriété de qualité, comprenant une ancienne chapelle, et un bâtiment de logement collectif sur une parcelle de plus d'un hectare. Le site a été cédé en 2020 à un promoteur qui s'était identifié en qualité de porteur de projet d'une résidence sénior avec services. En 2022, ce même promoteur, n'étant intervenu en aucune façon sur l'immeuble a marqué sa volonté de céder le bien avec une plus-value de 75 %, révélant ainsi sa qualité de marchand de bien. L'acquéreur, après plusieurs échanges n'a pas laissé entrevoir de projet pertinent sur ce foncier laissant ainsi entrevoir une nouvelle opération visant à générer des revenus fonciers.</p>
Objectifs	<p>Cette emprise remarquable est positionnée à un endroit stratégique. Elle est située à proximité du quartier Jeanne d'Arc (devant être recomposé en partenariat avec Tarn Habitat), les secteurs commerciaux de l'avenue Foch et la Molière Basse et les équipements scolaires (école primaire des Bausses, Lycées Riess et Sout, Lycée professionnel hôtelier et collège Jean-Louis Etienne.</p> <p>Lors de la seconde cession, la ville s'est positionnée par le biais du droit de préemption urbain en révision de prix. Le bien a été retiré de la vente et une négociation s'est engagée avec le propriétaire en vue d'accueillir un programme de logements neufs d'une soixantaine d'unités intégrant du logement collectif et de l'individuel groupé, comprenant une part importante de logements locatifs sociaux.</p> <p>La ville ne dispose plus d'aucune information concernant l'état d'avancement de ce projet et souhaite que ce site puisse être exploité en vue de répondre aux objectifs de production de logement déterminés par le Programme Local de l'Habitat.</p>
Calendrier	Depuis 2022.
Intervenants	Ville de Mazamet / EPF / CACM/ bailleurs sociaux / promoteur privé
Budget Global	A déterminer en fonction du projet.
Modalités de financement	- Portage foncier
Indicateurs de résultat	- Sortie de la vacance - Nombre de logements construits - Proportion de logements sociaux au moins égale à 50% de l'opération.

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.5 Réhabiliter le quartier Jeanne d'Arc
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le quartier Jeanne d'Arc est situé au nord-est de la ville de Mazamet, proche de la D612. Ce quartier était constitué de 4 bâtiments collectifs (77 logements locatifs sociaux) et a été victime d'une image stigmatisée.</p> <p>2 bâtiments ont été démolis et 2 bâtiments ont été conservés (33 logements au total). Ces deux immeubles font l'objet d'un programme de réhabilitation lourde avec le soutien d'Action Logement, opération intervenant dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>Tarn Habitat et la ville de Mazamet ont conduit conjointement une étude de faisabilité visant à concevoir une opération de reconstruction – réhabilitation sur site. Ce programme vise à reconstituer le domaine public et édifier 14 nouveaux logements locatifs sociaux</p>
Objectifs	<p>L'opération vise à restructurer les espaces publics du quartier et créer une circulation douce confortable connectée à la future voie verte nord-sud et reliant le centre-ville aux différents établissements scolaires.</p> <p>Les espaces publics seront désimperméabilisés avec réduction de l'emprise de la chaussée en faveur d'un sens unique de circulation.</p> <p>14 nouveaux logements locatifs sociaux seront reconstruits dans une morphologie urbaine s'intégrant mieux au contexte environnant : en individuel groupé et petit collectif.</p> <p>Des échanges fonciers doivent intervenir entre les opérateurs pour répartir les emprises propres à la réalisation de chaque projet. Une maîtrise d'ouvrage groupée sera constituée.</p>
Calendrier	A partir de 2025 (MOE) et 2026 phase opérationnelle.
Intervenants	Ville de Mazamet / Tarn Habitat / CACM / Action Logement
Budget Global	<ul style="list-style-type: none"> - Parties constructions et espaces privatifs : 2,5 millions d'€uros - Parties publiques : 1,3 millions d'€uros - Etudes et frais connexes : 580 K€ - Budget total 4,4 millions d'€uros
Modalités de financement	Tarn Habitat / Ville de Mazamet / CACM / Action Logement / Etat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du programme - Nombre de logements créés.

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.6 Aménagement de la friche de La Prade
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le site de la Prade est une emprise foncière libre issue du traitement d'une friche industrielle. Il est concerné par Plan de prévention des Risques d'inondation du Thoré et de ses affluents.</p> <p>La partie inondable restera propriété de la ville et demeurera un espace vert, versé au sein de la coulée verte, constitutif de la trame verte et bleu. Le projet de voie verte nord-sud empruntera ce site.</p> <p>La partie non concernée par le risque inondation peut faire l'objet d'un aménagement de nouveaux logements et de traitement paysager des espaces privatifs.</p>
Objectifs	<p>Le projet vise à reconquérir des espaces urbains en friche en les intégrant au projet de ville.</p> <p>La création de logements locatifs sociaux sur cette emprise permet à la ville de compléter et renouveler une offre de logements neufs répondant aux besoins de la population.</p> <p>L'opération permet également d'accroître le parc de logements locatifs sociaux, même si elle ne permet pas, à elle seule, de combler le retard de production accumulé.</p> <p>Les espaces verts à intégrer dans la coulée verte permettent également de constituer une emprise végétalisée en cœur d'agglomération servant de support de déploiement d'une trame de circulations douces.</p> <p>En resituant l'Arnette en cœur de ville, ce programme répond aux objectifs politiques de la ville.</p> <p>Il sera, par ailleurs, possible de déployer des supports pédagogiques grand public à la sensibilisation à l'environnement et aux risques naturels.</p>
Calendrier	Maîtrise d'œuvre et phase de conception : 2024 Phase opérationnelle : 2025
Intervenants	Ville de Mazamet / Tarn Habitat / CACM / Action Logement
Budget Global	<ul style="list-style-type: none"> - Parties constructions et espaces privatifs : 2,5 millions d'euros - Parties publiques : 800 K€
Modalités de financement	Tarn Habitat / Ville de Mazamet / CACM / Action Logement / Etat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du programme - Nombre de logements créés.

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.7 Réinvestir l'ancienne école de la Resse
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le site de l'ancienne école de la Resse est idéalement situé en cœur de ville. Il s'agit, essentiellement d'une parcelle contenant 1700 m², qui pourrait, selon les besoins du programme, être complétée par un apport foncier complémentaire de 855 m². L'ensemble foncier dispose de deux façades accessibles, l'une rue de la Resse et l'autre rue de Boutonnet. La réunion des fonciers ajouterait une façade sur l'avenue Guynemer.</p> <p>Ces bâtiments en défaut d'usage et d'entretien offrent actuellement une offre de stockage alternative mais pourraient être mieux valorisés dans le cadre du projet de ville.</p> <p>Ce site est situé à proximité d'écoles primaires et collèges, de commerces de proximité et d'équipements publics tels que la Maison de la Santé.</p>
Objectifs	<p>Le projet viserait à reconstituer une offre de logements locatifs sociaux participant à la restauration d'une partie de la rue de la Resse.</p> <p>Cette offre pourrait être constituée de petit collectif et de maisons mitoyennes.</p> <p>L'assiette foncière à déterminer pourrait permettre la mise à disposition d'espaces végétalisés en commun et d'une aire de stationnement en site propre.</p> <p>Le programme reste à définir selon le projet porté par l'opérateur.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / OPH Castres-Mazamet / CACM
Budget Global	- A déterminer en fonction du programme de l'opération
Modalités de financement	Ville de Mazamet / OPH Castres-Mazamet / CACM/ Action Logement / Etat
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du programme - Nombre de logements créés.

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.8 Lutter contre l'indécence des logements du parc privé
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le patrimoine bâti constituant l'offre de logements inclus en cœur de ville fait partie du patrimoine bâti le plus ancien de la commune avec une majorité de logements édifiés avant 1949.</p> <p>Il existe un fort enjeu de maîtrise de l'évolution de ce patrimoine, qui a tendance à subir des divisions du fait d'investisseurs soucieux de garantir un fort rendement de rentabilité. La qualité des logements produits et de leur état d'entretien reste un sujet d'importance.</p>
Objectifs	<p>Au travers des outils déployés par les collectivités, la ville de Mazamet souhaite maintenir un haut niveau d'exigence.</p> <p>A ce titre, et au travers du permis de louer et de l'exercice du pouvoir de police, la ville assure un fort niveau de contrôle.</p> <p>Le Plan local d'Urbanisme, dont le règlement est en cours de rédaction a vocation à permettre de mieux contrôler les divisions d'immeubles en perspective de conservation de logements familiaux d'un bon niveau de qualité apte à attirer des ménages familiaux et de CSP moyenne à plus.</p>
Calendrier	Depuis 2020
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / ADIL 81
Budget Global	Fonctionnement
Modalités de financement	Ville de Mazamet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contrôles - Suivi des travaux réalisés

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-1.9 Résorber la vacance des logements
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le patrimoine bâti constituant l'offre de logements inclus en cœur de ville fait partie du patrimoine bâti le plus ancien de la commune avec une majorité de logements édifiés avant 1949.</p> <p>Malgré l'intervention d'investisseurs favorisant la création de nouveaux logements, une large part du patrimoine bâti ancien reste en désuétude.</p> <p>Ce parc présente une opportunité de développer une nouvelle offre de logements apte à attirer les ménages attendus en cœurs de ville ainsi qu'à compléter l'offre de logements locatifs sociaux dans un cadre préservé et valorisé.</p>
Objectifs	<p>La commune souhaite impulser une nouvelle dynamique dans les mutations foncières et de nouvelles mises sur le marché d'immeubles anciens vides d'occupants.</p> <p>L'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2024 a vocation à servir cette dynamique.</p> <p>La commune souhaiterait compléter ce dispositif par une prime de sortie de vacance des logements, prioritairement tournée vers les propriétaires occupants. En effet, les mouvements actuels du marché en cœur de ville correspondent essentiellement à de l'investissement locatif et n'attire pas les mêmes catégories de population.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM
Budget Global	Chiffrage prévisionnel en cours de finalisation dans le cadre de l'OPAH-RU
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Action Logement
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du nombre de logements vacants - Augmentation de propriétaires occupants - Nombre de mise en chantier

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET 2.2 Accompagner l'installation de nouvelles activités en cœur de ville
Axe(s) de rattachement	Axes 2, 4 et 5 : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un développement économique et commercial équilibré ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ; • Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La ville a beaucoup contribué à la dynamique de l'activité commerciale du cœur de ville. Le territoire de la Communauté d'Agglomération relève des territoires d'industrie.</p> <p>Face aux enjeux de recentralisation des activités et de limitation des consommations foncières, l'enjeu de l'accueil d'activités économiques en cœur de ville se pose, notamment concernant les activités artisanales et les services à la personne et aux entreprises. Une grande partie de ces activités reste compatible avec la cohabitation résidentielle.</p> <p>Des volumes bâtis vides d'affectations pourraient accueillir de nombreux locaux pour ce faire.</p>
Objectifs	<p>Au-delà de l'activité commerciale, la commune souhaite pouvoir générer une attractivité pour ces activités en cœur de ville.</p> <p>L'accueil de nouveaux établissements permettrait d'enrichir la fréquentation du cœur de ville et, donc, bénéficier aux commerces et services déjà installés, mais aussi de recycler une partie du patrimoine bâti.</p> <p>Par ailleurs, l'accueil de services à forte valeur ajoutée permettrait de disposer d'une offre économique complémentaire en cœur de ville. Sa présence, au-delà de l'emploi, contribue au rayonnement économique du territoire, à l'amélioration de la compétitivité des entreprises et à l'attractivité industrielle à retrouver.</p> <p>L'arrivée de l'autoroute A69 pourra être un facteur déterminant dans cette attractivité.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / Chambres consulaires / Etat
Budget Global	- A déterminer en fonction des projets
Modalités de financement	Etat / Région Occitanie / CACM / Ville de Mazamet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises installées ; - Nombre d'emplois créés - Nombre de locaux investis / recyclés.

FICHE ACTION MAZAMET 2.1	
Nom de l'action	Accompagner l'installation de nouvelles activités en cœur de ville
Axe(s) de rattachement	<p>Axes 2 et 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser un développement économique et commercial équilibré ; Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La ville de Mazamet a déjà déployé de nombreux outils en faveur de l'attractivité commerciale en cœur de ville et la mutabilité des locaux commerciaux. De nombreux immeubles, disposant de rez-de-chaussées commerciaux présentent des locaux vacants dans les étages. Certains immeubles encore se retrouvent inadaptés pour l'accueil de nouveaux commerces, ou de nouveaux logements sans réhabilitations lourdes.</p> <p>Le projet consiste à chercher à attirer de nouveaux profils d'investisseurs économiques en cœur de ville, notamment en faveur de la création de services à forte valeur ajoutée.</p>
Objectifs	<p>Au-delà de l'activité commerciale, la ville de Mazamet dispose encore d'un tissu industriel présent. L'objectif de la ville consiste à chercher à attirer des investisseurs créateurs d'activité dans le secteur du service à forte valeur ajoutée et notamment dans le service aux entreprises et au monde industriel. Ce type d'activité peut s'implanter en cœur de ville et contribuer non seulement à la création de nouveaux emplois, mais aussi au dynamisme économique du cœur de ville et à la vitalité du tissu commercial.</p> <p>Ces nouvelles activités contribueraient à l'amélioration du rayonnement du cœur de ville, mais aussi plus largement de la ville de Mazamet et de la Communauté d'Agglomération, dans le cadre des Territoires d'industrie.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / chambres consulaires / tissu entrepreneurial
Budget Global	Accompagnement aux investissements nécessaires à déterminer, budget de fonctionnement pour l'animation du projet
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises créées ou accueillies, - Nombre d'emplois créés, - Nombre de locaux réhabilités et réaffectés

FICHE ACTION MAZAMET 2.2	
Nom de l'action	Assistance à la création et à la reprise de commerces en centre-ville
Axe(s) de rattachement	Axes 2 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> Favoriser un développement économique et commercial équilibré ; Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'hyper centre de la ville de Mazamet dispose déjà d'un périmètre de protection de l'artisanat et des commerces. Cet outil permet à la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur les fonds de commerces et les baux commerciaux.</p> <p>En complément, et de manière à impulser une nouvelle dynamique d'implantation, la ville soutient l'installation de nouveaux commerces en contribuant au paiement des loyers sur une période déterminée. Cet accompagnement a permis de renouveler l'offre commerciale et limite la prise de risque des porteurs de projets qui peuvent ainsi tester de nouveaux concepts.</p>
Objectifs	<p>La commune affiche sa volonté de poursuivre cette politique de soutien au secteur qui a permis de démontrer son efficacité depuis son instauration.</p> <p>En effet, même si des commerces ferment malgré l'accompagnement, de nombreux autres perdurent et apportent une dynamique participant à l'animation du cœur de ville.</p> <p>L'objectif consiste à maintenir cette attractivité et la facilité de renouvellement des commerces afin de conserver des rez-de-chaussée d'immeubles vivants, un cœur de ville animé et les services apportés aux habitants.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / chambres consulaires
Budget Global	Fonctionnement
Modalités de financement	Ville de Mazamet
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'occupation des rez-de-chaussée commerciaux - Delta annuel entre création et suppression de commerces - Montant des subventions allouées

FICHE ACTION MAZAMET-2.3	
Nom de l'action	Intervenir en faveur de l'installation de nouveaux commerces
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le patrimoine bâti en cœur de ville fait partie du patrimoine bâti le plus ancien de la commune avec une majorité d'immeubles édifiés avant 1949.</p> <p>Quelques rez-de-chaussée commerciaux nécessitent donc encore de lourds travaux de remise en état ou d'adaptation structurelle afin qu'ils puissent correspondre aux enjeux contemporains.</p> <p>L'hyper centre de la ville de Mazamet dispose déjà d'un périmètre de protection de l'artisanat et des commerces. Cet outil permet à la commune de disposer d'un droit de préemption urbain sur les fonds de commerces et les baux commerciaux.</p> <p>La ville a déjà pu faire l'acquisition de rez-de-chaussée commerciaux. A travers ces acquisitions, la collectivité peut porter la charge des travaux de mise aux normes des locaux commerciaux, y-compris lorsqu'il s'agit d'intervenir sur la structure même de l'immeuble : 4 place Olombel et 3 quai de l'Arnette par exemple.</p>
Objectifs	<p>La commune souhaite continuer à employer son droit de préemption urbain afin de recomposer la structure immobilière de l'offre commerciale à renouveler dès lors qu'elle constate la carence d'investisseurs privés.</p> <p>Ces interventions, bien que coûteuses constituent une des conditions du renouvellement de l'attractivité du centre-ville pour les commerces.</p> <p>Par ailleurs, ces actions contribuent à améliorer la qualité du cadre de vie et contribuent à la remise en valeur du patrimoine bâti de manière plus générale.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie.
Budget Global	A déterminer en fonction du coût d'acquisition et du programme de travaux de chaque opération
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / autres partenaires
Indicateurs de résultat	Nombre d'acquisition ; Nombre de rez-de-chaussée commerciaux traités Investissements réalisés

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-2.4 Maintenir la gratuité du stationnement en ville
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La ville de Mazamet prise à part appartient à la strate des villes petites et moyennes. Elle est, par contre, située au cœur de son agglomération urbaine. L'aire urbaine de Mazamet reste la troisième la plus peuplée du département après celles d'Albi et de Castres.</p> <p>A ce titre, le cœur de ville, les commerces et les services de la commune participent à la satisfaction des besoins d'une population qui dépasse les limites du cœur de ville.</p> <p>La satisfaction de ces besoins constitue l'attractivité et le rayonnement du cœur de ville.</p> <p>L'enjeu des déplacements et du stationnement sont, en conséquence, criants dans leur participation au maintien, sinon à la croissance de cette attractivité.</p>
Objectifs	<p>Au travers d'autres fiches actions et au croisement de plusieurs actions portées par la ville, Mazamet cherche à accroître plutôt qu'à maintenir l'attractivité de son cœur de ville.</p> <p>Cette attractivité reste consécutive d'une facilité de se déplacer et de stationner jusqu'au dernier kilomètre.</p> <p>Le maintien d'une offre de stationnement gratuite en cœur de ville est une priorité de l'action municipale.</p> <p>Si le projet de requalification urbaine comprend la recomposition et la répartition de l'offre de stationnement, sa gratuité reste également un enjeu majeur.</p> <p>En complément, la ville souhaiterait pouvoir déployer un dispositif de repérage des places de stationnement disponibles. Ce service complémentaire permettra de limiter les déplacements des usagers (lesquels peuvent parcourir plusieurs kilomètres à la recherche d'une place), faciliter le foisonnement des places et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</p>
Calendrier	A partir de 2025.
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	30 000 € / 150 places en investissement / ~ 4 000 € par an de fonctionnement
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / autres partenaires
Indicateurs de résultat	Nombre de capteurs installés ; Nombre de parkings équipés Nombre de places créées

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-2.5 Réhabilitation du 15 place Gambetta
Axe(s) de rattachement	Axes 2 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un développement économique et commercial équilibré. • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'immeuble n° 15 place Gambetta est un immeuble dont la façade principale donne sur la place, configuré toute en long. Sa façade la plus courte mesure à peine plus d'un mètre sur la rue André Blattes avec un retour un peu plus confortable sur la rue Edouard Barbey.</p> <p>Sa configuration ne se prête pas à une mixité des usages permettant d'aménager de nouveaux logements confortables dans les étages.</p> <p>Anciennement exploité par un pâtissier, ce dernier utilisait l'ensemble de l'immeuble qu'il avait aménagé selon ses besoins : zones d'atelier pâtisserie, chocolaterie, zones de cuissons, etc.</p>
Objectifs	<p>Dans le cadre de la réhabilitation de la place Gambetta, la ville envisage de déménager le locataire du kiosque (tabac-presse) dans ce rez-de-chaussée commercial.</p> <p>Ce déplacement, de quelques mètres permet de libérer de l'espace sur l'emprise du futur aménagement de la place et de réinvestir un rez-de-chaussée commercial. Le kiosque, quant à lui, sera positionné ailleurs et recevra une autre affectation à l'issue des travaux.</p> <p>L'immeuble fera l'objet de réhabilitation, notamment afin de mettre aux normes le rez-de-chaussée commercial : réfection des installations électrique, recomposition et sécurisation des espaces, création d'un espace sanitaire, modification du mode de chauffage et réfection de la façade commerciale. La façade de l'immeuble sera nettoyée et les menuiseries remises en état.</p>
Calendrier	Fin 2023 – début 2024
Intervenants	Porteur de projet / Ville de Mazamet / Chambres consulaires
Budget Global	100 000 € HT
Modalités de financement	Porteur de projet / Ville de Mazamet / Etat
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier Effectivité du déménagement

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-2.6 Marketing territorial
Axe(s) de rattachement	Axes 2 : <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un développement économique et commercial équilibré.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	L'évolution de l'offre commerciale du cœur de ville reste dynamique, mais malheureusement trop méconnue. Les pratiques de consommations tendent à se maintenir au bénéfice des grandes surfaces en périphérie. La ville souhaite limiter l'évasion du pouvoir d'achat et en recentrer une part sur le commerce de cœur de ville. En effet, une plus grande affluence dans les commerces permet non seulement de les maintenir en activité, mais participe également à l'animation urbaine.
Objectifs	Cette action vise à décrire et promouvoir l'offre commerciale de cœur de ville en valorisant l'expérience d'achat et les aspects relationnels y étant associés. La campagne de communication pourra ainsi s'attacher à la valorisation des commerçants et de leurs personnalités, véritables acteurs de l'activité économique de cœur de ville. L'action de marketing pourra utilement être complétée par le déploiement d'outils numériques tels qu'une plateforme internet du commerce de cœur de ville valorisation l'expérience client au travers de campagne de fidélisation de clientèle, de campagnes promotionnelles et événementielles.
Calendrier	Fin 2023 – fin 2025
Intervenants	Ville de Mazamet, Association des commerçants, CACM, Région Occitanie, Banque des Territoires, chambres consulaires
Budget Global	30 000 € HT
Modalités de financement	Association des commerçants, Ville de Mazamet, Région Occitanie, Banque des Territoires
Indicateurs de résultat	Respect du calendrier Nombre de campagnes réalisées, Nombre de supports déployés Mesure de l'impact sur le chiffre d'affaires. Mesure de l'impact sur la fréquentation des commerces de cœur de ville.

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-3.1 Création de la coulée verte
Axe(s) de rattachement	Axes 3 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>En devenant propriétaire du Parc du Pigné (1,5 hectares boisés en cœur de ville) au cours de l'année 2023, la ville de Mazamet dispose de la maîtrise foncière de presque l'ensemble de l'assiette foncière devant servir de support à la parti nord de la coulée verte à créer.</p> <p>Cette coulée verte a vocation à accueillir une voir verte longeant l'Arnette et proposant ainsi de nouveaux espaces publics naturels et de nouvelles aménités paysagères aux habitants.</p>
Objectifs	<p>Au travers de ces espaces, la ville va engager la réalisation de la voie verte et la remise en état du Parc du Pigné. Certaines parties du tracé devront faire l'objet d'une mise en sécurité.</p> <p>Le tracé de la voie verte longera l'Arnette afin de contribuer à requalifier le cours d'eau et affirmer sa présence en ville.</p> <p>Ces espaces ont vocation à être rendus totalement accessibles au public permettant ainsi d'offrir aux mazamétains un espace public de nature en plein cœur de ville et en continuité du cours d'eau.</p> <p>La demeure figurant au sein du Parc pourrait faire l'objet d'un appel à projet afin de servir l'attractivité touristique du territoire et devenir un support de l'activité générée par le Palais des Congrès.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	A déterminer en fonction du programme de travaux de chaque opération
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / autres partenaires
Indicateurs de résultat	Linéaire de voie verte réalisée Montant des investissements Respect du calendrier prévisionnel

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-3.2 Déployer les liaisons douces
Axe(s) de rattachement	Axes 3 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'espace public des cœurs de ville est contraint par nature et du fait de l'historique de construction de la cité.</p> <p>L'intégration des modes de déplacements doux et sécurisés, là où l'espace public a été aménagé pour l'automobile n'est pas aisé et peu s'avérer très coûteux dès lors qu'il s'agit de privilégier les sites propres.</p>
Objectifs	<p>La ville souhaite se saisir de l'ensemble des évolutions législatives et réglementaires afin de développer, en sécurité et à moindres coûts, la pratique du vélo et les déplacements doux.</p> <p>A cette fin, sont envisagés la modulation de la zone limitée à 30 km/h, autorisant les contre-sens cyclables et la création d'une zone de rencontre en hyper-centre.</p> <p>Ces aménagements nécessitent de la signalisation horizontale et verticale adaptée, ainsi que de fortes actions pédagogiques et de communication.</p> <p>Les analyses de sécurité et projections d'intervention sont en cours.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	A déterminer selon l'avancement du déploiement du dispositif
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Etat
Indicateurs de résultat	Evolution des surfaces concernées

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.1 Promouvoir la réhabilitation du château de Lagoutine
Axe(s) de rattachement	Axes 1 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation – restructuration de l'habitat en centre-ville ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La maison néo classique La Goutine a été inscrite par arrêté du 16 février 1993, modifiant l'arrêté du 17 novembre 1992. Elle présente environ 350 m² de plancher sur 3 niveaux entouré d'un parc arboré d'environ 6 000 m².</p> <p>Cet immeuble a été acquis par un promoteur, fait l'objet d'une vente à la découpe assortie de l'exécution de travaux non conformes aux normes en vigueur et devant être reprise dans tous les cas. L'ensemble de l'immeuble est resté en l'état d'abandon, a fait l'objet d'occupation illicite et de dégradations au fil du temps.</p> <p>La ville de Mazamet a acquis 5 lots de copropriété sur 7. Un lot fait l'objet d'une procédure de déclaration d'état manifeste d'abandon en vue de son expropriation. Le dernier propriétaire est disposé à céder son lot à un porteur de projet éventuel.</p>
Objectifs	<p>Cet immeuble remarquable a subi de fortes dégradations et est actuellement laissé en l'état d'abandon. La ville de Mazamet souhaite maîtriser la majorité, si ce n'est l'ensemble du foncier afin de mieux pouvoir se positionner en qualité d'intermédiaire.</p> <p>L'enjeu consiste à recruter un porteur de projet qui participe à la réhabilitation globale de l'immeuble et à sa réaffectation. Cette réaffectation pourrait tout autant satisfaire des besoins en terme de création de logements, d'accueil de services ou d'activités liées au renforcement de la dynamique touristique de la commune.</p>
Calendrier	Depuis 2022.
Intervenants	Ville de Mazamet / DRAC / Fondation du Patrimoine / ANAH
Budget Global	Maîtrise foncière du 6° lot : 16 000 € Coût du portage par la ville : 240 000 €
Modalités de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions DRAC en fonction du projet ; - Mobilisation du mécénat (convention avec la Fondation du Patrimoine) ; - Aide à la restauration des façades et éventuel apport en foncier de la ville de Mazamet ; - ANAH / Action logement si orientation habitat.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la procédure d'expropriation simplifiée ; - Sortie de vacance de l'immeuble.

FICHE ACTION MAZAMET-4.2	
Nom de l'action	Réorganiser le parking des Casernes et la place du 8 mai 1945
Axe(s) de rattachement	Tous les axes.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Ces aires de stationnement, comprenant environ 200 places sont positionnées comme le second plus grand parking du cœur de ville, juste après celui du Champs de la ville (entre 205 et 300 places).</p> <p>Ces parkings ont été créés sur des friches urbaines avec un traitement paysager et urbain minimaliste. Les revêtements sont en cours de dégradation et ils ne participent pas à la remise en valeur du cadre de vie.</p>
Objectifs	<p>La commune souhaite, avec des moyens mesurés, reconstituer cette offre de stationnement dans un cadre renouvelé.</p> <p>Les revêtements de surfaces doivent être repris. Il existe également un fort enjeu de désimperméabilisation et de végétalisation partielle.</p> <p>La priorité sera portée à la création d'ombrages par la plantation d'arbres de hautes tiges. Ces derniers contribueront à lutter contre les ilots de chaleur urbains</p>
Calendrier	A partir de 2025.
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	➤ 1 400 000 €
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Agence de l'Eau Adour-Garonne
Indicateurs de résultat	<p>Surface désimperméabilisée</p> <p>Nombre d'arbres plantés</p> <p>Nombre de places préservées</p>

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.3 Réhabilitation et réaffectation du Temple Neuf
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le Temple protestant a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région du 3 juin 2015.</p> <p>Ce bâtiment, sans affectation depuis 2007, a été édifié en 1872. Acquis par la ville depuis, l'édifice a connu plusieurs avaries générant des travaux de mise en sécurité d'urgence.</p> <p>Une étude de faisabilité a été livrée à la commune en septembre 2018, décrivant un programme de réhabilitation complet, non soutenable financièrement en l'état.</p> <p>Cette étude détermine un montant global de réhabilitation de 4,8 millions d'euros, incluant la mise hors d'eau, hors d'air de l'édifice et le traitement des aménagements intérieurs.</p>
Objectifs	<p>La ville de Mazamet concentre ses efforts sur les travaux d'entretien nécessaires à la conservation de l'édifice.</p> <p>Un programme d'investissements ambitieux pourrait être porté dès lors qu'un projet d'affectation d'envergure sera identifié.</p> <p>Dès lors il conviendra d'engager des recherches et consultations, de type « appel à projet » afin d'identifier une affectation et un porteur de projet correspondant.</p>
Calendrier	A partir de 2025.
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / DRAC Occitanie
Budget Global	➤ 4 500 000 €
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Etat (DETR, DSIL) DRAC Occitanie
Indicateurs de résultat	Réaffectation du Temple Neuf Détermination d'un programme de travaux Engagement de travaux

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.4 Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le contrat de performance énergétique
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La loi climat et résilience, puis le décret tertiaire posent les jalons des performances énergétiques à respecter par une partie du patrimoine bâti. La ville de Mazamet est concernée à ce titre pour plusieurs bâtiments représentant à eux seuls la moitié de la facture énergétique de l'ensemble de son parc bâtiminaire.</p> <p>Un diagnostic des performances énergétiques a pu être établi, en partenariat avec la Banque des Territoires, dans le cadre du plan 1000 écoles. Le parc bâtiminaire concerné par le projet de contrat global de performance énergétique est composé des bâtiments concernés par le décret tertiaire ainsi que tous les bâtiments dédiés à l'enfance et à la petite enfance.</p>
Objectifs	<p>L'assistance à maîtrise d'ouvrage vise à conseiller et accompagner la ville dans la sélection de l'opérateur qui sera en charge du contrat de performance énergétique et son suivi sur la totalité de sa durée (13 ans). Il a vocation à vérifier, tout au long du contrat, la réalité des économies d'énergies et conseiller les réorientations à opérer en cas de non respect.</p> <p>Les objectifs assignés visent à assurer au minimum 40 % d'économie d'énergie sur l'ensemble du périmètre à échéance 2030.</p> <p>Le contrat de performance énergétique intègre la réalisation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective devant permettre à la commune de mieux maîtriser le coût de l'énergie.</p>
Calendrier	A partir de 2024
Intervenants	Ville de Mazamet / Banque des Territoires / ADEME
Budget Global	➤ 90 000 €
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Banque des Territoires / ADEME
Indicateurs de résultat	<p>Lancement du CPE</p> <p>Suivi du programme de travaux</p> <p>Suivi des consommations énergétique</p> <p>Mesure des économies d'énergie en quantité et en coût.</p>

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.5 Réhabilitation de la place Gambetta
Axe(s) de rattachement	Axes 3 et 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La place Gambetta est un espace public formalisant l'entrée au centre historique et commercial de Mazamet.</p> <p>La mutation de ce secteur est en cours, marquée par de nouvelles implantations de commerces emblématiques et moteurs : Leclerc, Tutti Pizza, accompagnée de la restauration immobilière concomitante.</p> <p>L'espace public est aujourd'hui configuré uniquement comme un carrefour routier, lequel est accidentogène considérant les changements de files et croisement des usages (piétons – cycles et automobiles). L'aménagement permet aux usagers d'adopter une vitesse excessive renforçant le sentiment d'insécurité.</p>
Objectifs	<p>La mutation de cet espace a vocation à reconfigurer la place des circulations douces.</p> <p>La présence de l'automobile ne pouvant pas être écartée, sa place est réduite à une seule voie de circulation. Des stationnements restent aménagés tant pour favoriser le stationnement résidentiel de nuit que la fréquentation des commerces le jour en optimisant le foisonnement.</p> <p>Les matériaux de revêtement sélectionnés contribuent à affirmer l'identité du cœur de ville en s'harmonisant avec les espaces réhabilités récemment (quai de l'Arnette, place Olombel).</p> <p>La circulation automobile est rendue plus contraignante afin de limiter les vitesses de circulation et renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public.</p> <p>La ville conçoit un aménagement global qui contribue non seulement à la mise en accessibilité de l'ensemble des itinéraires, mais aussi le plus possible des rez-de-chaussée commerciaux.</p>
Calendrier	Année 2024
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	1 500 000 € HT
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie
Indicateurs de résultat	Respect des travaux Atteinte des objectifs

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.6 Entrée en vigueur du Site Patrimonial Remarquable
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Engagé en 2014, l'AVAP de Mazamet a vu ses objectifs refondés en 2018 afin de tenir compte du projet de ville déployé par la municipalité et traduit dans le cadre du programme Action Cœur de Ville.</p> <p>L'élaboration technique du document est achevée et l'enquête publique a conclu, au cours de l'été 2023, à un avis favorable sans réserves.</p> <p>Le document corrigé afin de tenir compte des observations des PPA et du commissaire-enquêteur est attendu afin de recueillir l'avis du Préfet du département puis faire l'objet d'une approbation du conseil municipal.</p> <p>Il rentrera ensuite en vigueur</p>
Objectifs	<p>Constituant une servitude d'utilité publique, le Site Patrimonial Remarquable a permis d'identifier et de caractériser la qualité architecturale et patrimoniale du bâti immeuble par immeuble. Les qualités paysagères sont également relevées et font l'objet de mesures de protection et de mise en valeur.</p> <p>Cet outil vise à affirmer la volonté d'amélioration du cadre de vie au travers tant des opérations de réhabilitation que d'aménagement des espaces publics.</p>
Calendrier	Début 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	Fonctionnement
Modalités de financement	Ville de Mazamet
Indicateurs de résultat	Entrée en vigueur de la servitude

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.7 Engagement du Contrat Global de Performance Energétique
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La loi Climat et Résilience a instauré des objectifs d'économie d'énergie à atteindre par le parc bâtimementaire tertiaire. Ces objectifs ont été précisés par le Décret dit « tertiaire ».</p> <p>Fort de ces objectifs et des enjeux de l'accroissement des coûts de l'énergie et de leur volatilité ainsi que des enjeux posés par le changement climatique, la ville de Mazamet a souhaité s'engager dans une action d'investissement stratégique et ambitieuse.</p> <p>Les bâtiments communaux concernés par ces dispositions a été identifié. L'ensemble des établissements dédiés à l'enfance, dont les écoles primaires ont été intégrés à cette démarche quand bien même ils ne répondaient pas aux obligations fixées par la réglementation.</p> <p>Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été retenue afin d'accompagner la collectivité dans ses démarches.</p>
Objectifs	<p>La ville, au travers du Contrat global de performance énergétique souhaite engager un plan de restauration énergétique de son parc immobilier et disposer d'outils de suivi et de maîtrise de leur consommation énergétique.</p> <p>L'objectif affiché consiste à réaliser une économie d'énergie d'au moins 40% à échéance 2023.</p> <p>Le CPE a vocation à être mis en œuvre dans les 4-5 ans qui suivront sa mise en œuvre et il perdurera jusqu'à la fin du remboursement des investissements afin d'en vérifier l'amortissement et le gain en terme de consommations énergétiques.</p>
Calendrier	A partir de 2024.
Intervenants	Ville de Mazamet / Banque des territoires / ADEME
Budget Global	<p>A déterminer selon l'avancement du programme des travaux qui sera dévoilé fin novembre 2023.</p> <p>Investissement évalué entre 1 et 1,5 millions d'euros en 2024.</p> <p>Besoin global de financement évalué à 5 000 000 €.</p>
Modalités de financement	Ville de Mazamet / Banque des Territoires / DETR / Fonds Vert / ADEME / CACM / Région Occitanie / Département.
Indicateurs de résultat	<p>Montant des investissements annuels</p> <p>Economies d'énergies réalisées exprimées en KWh</p> <p>Vérification des projections d'atterrissages financiers</p>

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.8 Restauration des décors peints de l'église Saint Sauveur
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'église Saint Sauveur a été inscrite en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région du 7 mars 2022.</p> <p>La toiture de l'édifice a été restaurée en totalité, en bénéficiant de financements au titre du programme « France Relance », en 2020. Les infiltrations d'eau ont ainsi été traitées. Ces dernières ont causé d'importants dommages aux décors peints dont la plupart accusent leur vieillissement.</p> <p>Les décors peints existants à l'intérieur datent de sa seconde restauration, intervenue en 1954. Les nouveaux décors réalisés par Pierre MILLET, architecte, avec l'aide d'André REGAGNON (1902-1976), artiste peintre qui a dessiné et peint les fresques derrière l'autel. Ce travail s'inspire de celui réalisé par Hippolyte FLANDRIN à l'église Saint Vincent de Paul à Paris entre 1848 et 1853. Le décor du chœur est constitué de 5 grands toiles marouflées figurant diverses scènes. Le style et la palette de Regagnon se réfèrent aux peintres des Trecento et Quattrocento et aux formules des ateliers d'art sacré (Maurice Denis par exemple).</p>
Objectifs	<p>La restauration est précédée par une campagne d'étude qui vise à identifier la qualité du support et livrer un diagnostic global de l'état de conservation de l'ensemble. Il déterminera les méthodes à employer afin de réhabiliter et restaurer, lorsque ce sera nécessaire, les fresques et leurs supports.</p> <p>La campagne débutera avec la réfection des travées Saint Marc et Saint Luc, les plus sérieusement endommagées par les pénétrations d'eau.</p>
Calendrier	Etude méthodologique octobre 2023. Travée Saint-Marc Saint Luc : 2024 Avant chœur, murs et voûtes : 2025 Abside chœur, murs et voûtes : 2026
Intervenants	Ville de Mazamet / DRAC
Budget Global	Etude méthodologique : 16 000 € HT 2024 : 15 000 € HT 2025 : 30 000 € HT 2026 : 40 000 € HT
Modalités de financement	Ville de Mazamet / DRAC / Région Occitanie / département du Tarn / Fondation du Patrimoine / Association de mise en Valeur du Patrimoine Mazamétain
Indicateurs de résultat	Suivi du calendrier Restauration des fresques et de leurs supports

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.9 Restauration du beffroi du Temple Neuf
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Le Temple protestant a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région du 3 juin 2015.</p> <p>Ce bâtiment, sans affectation depuis 2007, a été édifié en 1872. Acquis par la ville depuis, l'édifice a connu plusieurs avaries générant des travaux de mise en sécurité d'urgence.</p> <p>Une étude de faisabilité a été livrée à la commune en septembre 2018, décrivant un programme de réhabilitation complet, non soutenable financièrement en l'état.</p> <p>A la suite de nouveaux dommages survenus et réparés en urgence en 2020, la ville a procédé à un passage de drone en toiture. L'état de dégradation avancée des abat-sons menaçant de tomber, de lacunes de la couverture en zinc et de la présence de volatiles a conduit la commune à engager une action de réparations conservatoires sur cette partie du monument. Deux architectes du patrimoine ont été désignés en qualité de maître d'œuvre et un permis de construire a été déposé.</p>
Objectifs	<p>L'intervention visera à traiter les problématiques identifiées.</p> <p>Les abat-sons seront remplacés et leur mode de fixation sera revu afin de garantir leur maintien. Côté intérieur de l'édifice, des filets anti-pigeons seront posés mettant ainsi un terme à la pénétration des volatiles et aux dégradations ainsi générées. L'intérieur du clocher sera nettoyé et décontaminé.</p> <p>Les dégradations des maçonneries seront reprises en mortier de joint et les fissures seront colmatées. Les pierres de tailles endommagées seront également reprises après purge par réagréage au mortier de chaux.</p> <p>Les cheneaux seront révisés et nettoyés ainsi que l'ensemble de la couverture zinc. Les zones manquantes seront remplacées.</p> <p>Les fixations de la cloche seront vérifiées et une trappe de visite sera créée afin de faciliter l'entretien et la maintenance. Les bois anciens seront traités.</p>
Calendrier	2024
Intervenants	Ville de Mazamet / DRAC
Budget Global	91 000 €HT
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Etat / Département
Indicateurs de résultat	Suivi du calendrier Exécution des travaux

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.10 Aménagement d'un espace public de mise en valeur de l'espace Apollo
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	L'espace Apollo est un geste architectural contemporain édifié dans les années 90. Le projet initial prévoyait l'aménagement des abords de cet édifice qui se retrouve engoncé dans un tissu urbain hétérogène. Les espaces publics ne contribuent pas à l'accompagnement du geste architectural ni à sa mise en valeur. Pour autant, l'édifice est accompagné de fortes qualités telles que son positionnement dans le cœur de ville, la proximité de l'Arnette, la possibilité de créer la voir verte nord-sud dans cet environnement immédiat et favorisant la mise en accessibilité de l'équipement. Les négociations en cours et le projet de démolition de l'ancienne caserne induite par le projet permettraient également la création d'une aire de stationnement.
Objectifs	<p>Le projet consiste en deux phases principales.</p> <p>La première conduira à la démolition de 3 édifices : l'ancien club des Aînés, l'ancienne caserne et les logements associés et un petit bâtiment communal qui servait de réserve. Ces démolitions pourraient être programmées sur l'exercice budgétaire 2025 et faire l'objet d'une demande de financement au titre du Fonds Vert « Friches ».</p> <p>La seconde phase consisterait en la création d'un nouvel espace public intégrant une aire de stationnement arborée et végétalisée de 80 places, l'intégration de la voie verte nord sud reliant le parc du Pigné à la place Gambetta par l'impasse Gambetta qui serait également retraité.</p> <p>Les espaces de stationnement seraient mis en foisonnement au bénéfice des commerces et de l'équipement public et participeraient à la dynamique de cœur de ville.</p>
Calendrier	A partir de 2025 - 2026
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM
Budget Global	Non déterminé
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Etat / Département
Indicateurs de résultat	Exécution des travaux Réalisation du programme

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-4.11 Dégagement de l'église Saint Sauveur
Axe(s) de rattachement	Axe 4 : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>L'église Saint Sauveur a été inscrite en totalité au titre des monuments historiques par arrêté du préfet de région du 7 mars 2022.</p> <p>Cet édifice a été accolé de constructions au cours du temps. Des opérations d'urbanisme consécutives ont permis de créer la percée de la rue Paul Brenac, générant des formes urbaines compactes et des constructions aux intérieurs alambiqués.</p> <p>La ville procède à des acquisitions foncières autour de l'édifice afin de pouvoir engager, à terme, une opération d'urbanisme requalifiant le monument historique et l'espace public.</p> <p>La composition urbaine ne participe pas à la mise en valeur du monument historique.</p>
Objectifs	<p>La ville souhaite pouvoir engager une étude de faisabilité visant à prédéterminer un aménagement autour du monument historique, déterminer les coûts prévisionnels consécutifs et déterminer un calendrier opérationnel.</p> <p>Confiée à un architecte du patrimoine, cette étude pourrait être conduite en 2024</p>
Calendrier	Etude de faisabilité en 2024
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	35 000 €
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / DRAC / Département
Indicateurs de résultat	Confirmer la faisabilité de l'opération Identifier un budget prévisionnel Détenir un calendrier prévisionnel

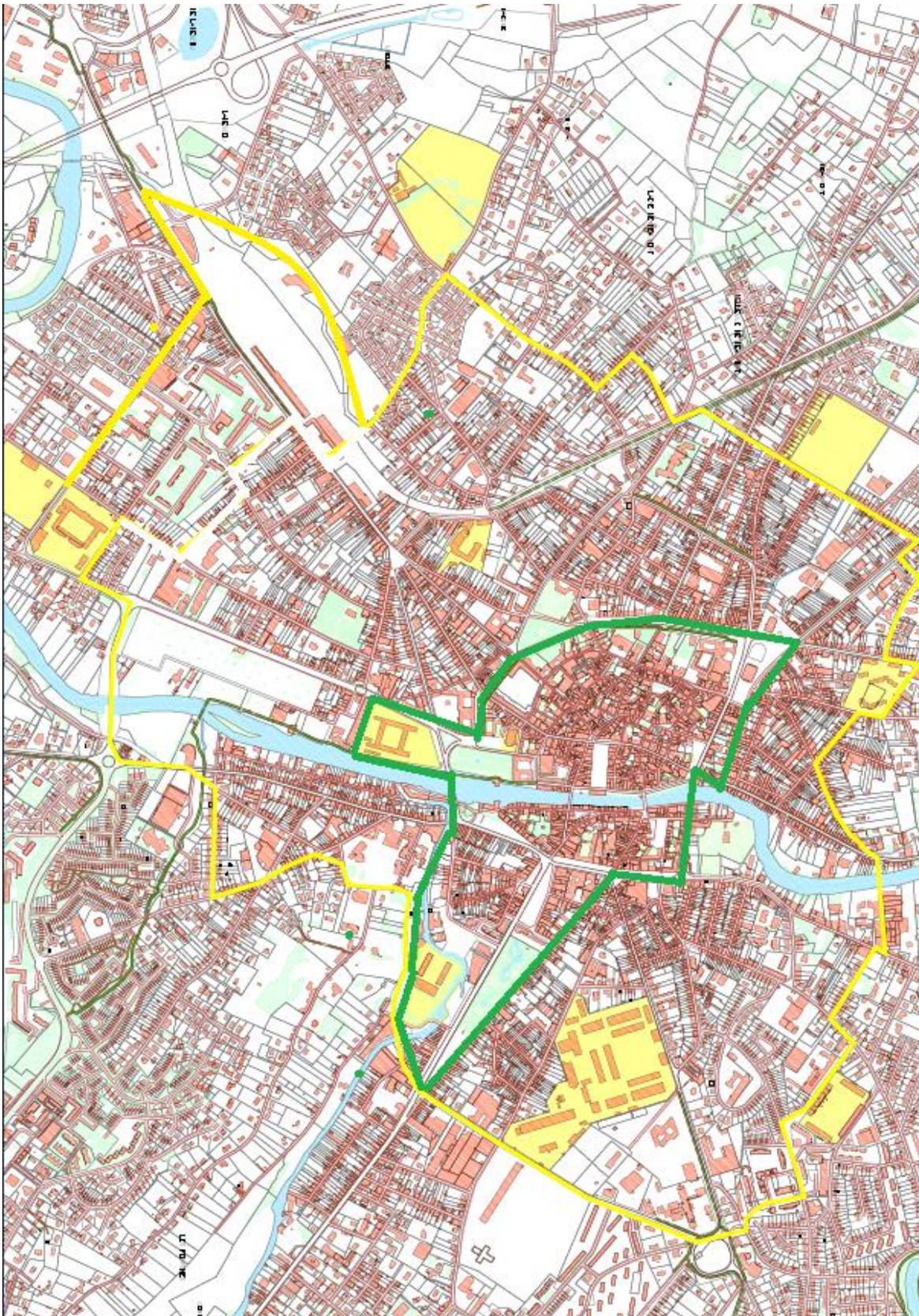
Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-5.1 Optimiser les équipements liés à l'enfance jeunesse
Axe(s) de rattachement	Axe 5 : <ul style="list-style-type: none"> Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La ville de Mazamet, du fait de son historique, dispose de nombreux équipements scolaires et dédiés à l'enfance jeunesse. Ils présentent un gabarit correspondant à une population de 17 000 habitants.</p> <p>La démographie communale reste stable autour de 10 000 habitants et la plupart des équipements dédiés à l'enfance jeunesse sont sous exploités et vieillissants. Leur dispersion génère des coûts de fonctionnement qui pourraient être optimisés.</p>
Objectifs	<p>La ville souhaite pouvoir engager une étude de faisabilité visant à confirmer la recevabilité d'un ou plusieurs regroupements scolaires. Elle devra déterminer les équipements à désaffecter et ceux à réhabiliter et reconfigurer afin qu'ils puissent répondre aux besoins actuels, en intégrant une variable haussière de la démographie.</p> <p>Cette étude devra identifier la remise à niveau des équipements et leur réhabilitation totale tant du point de vue bâtementaire que pédagogique.</p> <p>La ville disposerait ainsi d'une visibilité permettant de programmer les interventions, les planifier dans le temps et ainsi moderniser et actualiser ces équipements publics.</p>
Calendrier	Etude de faisabilité en 2024
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	55 000 €
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Département
Indicateurs de résultat	Confirmer la faisabilité de l'opération Identifier un budget prévisionnel Détenir un calendrier prévisionnel

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-5.2 Aborder la création d'une maison des services publics
Axe(s) de rattachement	Axe 5 : <ul style="list-style-type: none"> Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>Les services publics sont en cours de reconfiguration sur le territoire communautaire.</p> <p>La ville a ainsi vu fermer plusieurs services publics ayant été recentralisés sur la ville de Castres.</p> <p>Compte tenu de la démographie de l'unité urbaine de Mazamet, la satisfaction des besoins nécessite la présence de points d'accueil et d'information destinés aux publics.</p>
Objectifs	<p>Il convient d'identifier, pour tout déplacement ou repositionnement d'un service public un repositionnement préférentiellement en cœur de ville de Mazamet.</p> <p>Au sein de l'ORT, un équipement commun pourrait être réalisé visant à rassembler un ou plusieurs services publics.</p> <p>Cet équipement permettrait d'offrir aux administrés un point d'information au plus près et participerait au renforcement de l'attractivité du cœur de ville.</p>
Calendrier	Partenariat à échafauder en 2024
Intervenants	Ville de Mazamet / CACM / Etat / Région Occitanie / Département
Budget Global	Non déterminé
Modalités de financement	Ville de Mazamet / CACM / Région Occitanie / Département
Indicateurs de résultat	Maintien de services publics Réimplantation de services publics

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-5.3 Inciter l'installation de nouveaux médecins
Axe(s) de rattachement	Axe 5 : <ul style="list-style-type: none"> Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>La ville de Mazamet s'est dotée d'une maison pluridisciplinaire de Santé dès 2018 afin de faire face à la déprise des professions médicales et maintenir une offre satisfaisante en cœur de ville.</p> <p>Une convention vient d'être signée avec la Région Occitanie visant à assurer l'accueil de nouveaux médecins sur la commune.</p>
Objectifs	<p>Il convient de renforcer les partenariats en cours afin d'orienter prioritairement l'installation de médecins généralistes et professions médicales en cœur de ville.</p> <p>L'ensemble des efforts engagés par les collectivités, du point de vue des transports en commun, des liaisons douces et de l'offre de stationnement permet d'accepter les flux générés pour la satisfaction des habitants de l'aire urbaine.</p> <p>Par ailleurs, le renforcement des services apportés à la population peut agir comme un facteur consolidant l'activité économique et notamment commerciale en cœur de ville.</p>
Calendrier	Partenariat à compléter en 2024
Intervenants	Ville de Mazamet / Région Occitanie
Budget Global	Non déterminé
Modalités de financement	Ville de Mazamet / Etat / CACM / Région Occitanie / Département
Indicateurs de résultat	Maintien de services au public Installation de nouveaux médecins

Nom de l'action	FICHE ACTION MAZAMET-5.4 Finaliser la mise en accessibilité des bâtiments publics
Axe(s) de rattachement	Axe 5 : <ul style="list-style-type: none"> Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	XX/XX/XXXX
Description générale	<p>A la suite de la loi de 2005, puis de l'ordonnance de 2014, la ville de Mazamet s'est dotée d'un agenda d'accessibilité programmé courant sur 9 ans afin d'achever la mise en accessibilité de son patrimoine bâti destiné à l'accueil du public.</p> <p>Un budget fixe annuel doté d'une enveloppe oscillant entre 100 et 150 000 € est dédiée à cet objectif.</p> <p>Malheureusement, le contexte du COVID et les difficultés budgétaires rencontrées à la suite de l'inflation ainsi que de la hausse du coût de l'énergie ont conduit à accuser du retard dans la réalisation de ce programme.</p>
Objectifs	<p>La ville souhaite reporter les investissements dédiés à la mise en accessibilité d'un ou deux exercices budgétaires maximum, lui permettant de mieux préparer les investissements à prévoir, considérant qu'il s'agit des plus importants et des plus complexes du point de vue de son patrimoine.</p> <p>Dès lors la finalisation de la mise en accessibilité serait assurée sur deux exercices budgétaires.</p>
Calendrier	Exécution des derniers travaux en 2025 et 2026
Intervenants	Ville de Mazamet
Budget Global	2025 : 250 000 € 2026 : 250 000 €
Modalités de financement	Ville de Mazamet / Etat / CACM / Région Occitanie / Département
Indicateurs de résultat	Finalisation du programme de mise en accessibilité

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention



Tracé vert : centre-ville Tracé jaune : zone ORT